ENQUETE SUR LES CONDITIONS DE VIE ETUDIANTE

DIAGNSOTIC COMPLET 2020

Schéma d'amélioration de la vie étudiante 2021-2026

Table des matières

ACCUEIL-INTEGRATION 9

1. Une information dont la variété et la complémentarité doit être disponible toute l'année 9

1.1. Une offre dense et variée à renforcer 9
1.2. L'information en ligne 10
1.3. L'information par les pairs à renforcer, notamment en s'appuyant davantage sur les organisations étudiantes 11
1.3.1. Des dispositifs institutionnels 11
1.3.2. Des Dispositifs associatifs 11

2. Des dispositifs d'accueil et d'intégration dédiés aux étudiantes néo-bachelières et étudiants néo-bacheliers et internationaux en mobilité encadrée, à dimensionner pour tous les primo-entrants quel que soit leur niveau d'études et leur origine 12

2.1. Accueil et intégration dans les établissements 12
2.2. Accueil et intégration inter-établissement 13
2.3. Les publics spécifiques 13
2.3.1. Les étudiants internationaux 13
2.3.2. Les doctorantes et les doctorants 13

3. Le repérage des étudiantes et des étudiants en situation de fragilité pour lutter contre l'isolement/le décrochage : des services, actions ou dispositifs adaptés à ces publics, mais leur identification encore difficile. 14

3.1. Des services/dispositifs pour répondre aux situations de fragilité 14
3.2. Un travail conjoint entre les personnels pédagogiques, administratifs, soignants, et les travailleurs sociaux 15
3.2.1. Le décrochage 15
3.2.2. Travail dans les établissements 15
3.2.3. Travail inter-établissement 15
3.3. Les associations étudiantes et notamment celles d'accueil et de parrainage, des soutiens indispensables pour détecter les étudiantes et les étudiants en situation de fragilité 15

HANDICAP 17

1. L'organisation au sein des établissements : des acteurs et des dispositifs spécifiques efficaces qui accompagnent les étudiantes et les étudiants et dont le développement doit être poursuivi 18

1.1. Un accompagnement des publics en situation de handicap proposé dans tous les établissements membres de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées 18
1.2. Des améliorations peuvent être apportées pour faciliter l'intégration des étudiantes et des étudiants 18
1.3. L'accessibilité s'est améliorée dans les établissements et les efforts doivent être poursuivis notamment pour le handicap invisible 19

2. L'accès au logement et aux services (logement, transports, culture, sport) : des améliorations peuvent être apportées 19

2.1. Une offre de logements adaptés jugée suffisante, il faut rester vigilant sur la question de l'accessibilité psychologique 19
2.2. Des difficultés rencontrées lors des déplacements en transports en commun 19
2.3. L'accès à la culture et à la pratique sportive : des actions et des partenariats à développer 19

3. Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap en renforçant les partenariats avec les entreprises et l'accompagnement précoce 20

LOGEMENT 21

1. La situation du logement étudiant dans l'académie : une offre majoritairement privée, et des dispositifs d'aides facilitant l'accès au logement 23

1.1. L'offre de logement privée et publique : un manque de logement adapté au corps estudiantin malgré l'implication de nombreux acteurs 23

1.2. L'accès au logement : des critères d'admission et les spécificités de certains publics à prendre en compte dans le choix du logement 26

1.3. Les dispositifs d'aides nationaux et locaux cruciaux pour les étudiantes et les étudiants, mais qui présentent parfois des limites 28

2. Un niveau de satisfaction positif, modéré par des difficultés lors de la recherche du logement 30

2.1. Près de la moitié de la communauté étudiante fait face à des difficultés lors de la recherche de leur logement : une offre souvent peu adaptée et onéreuse 30

2.2. Les dispositifs de logements temporaires et d'urgence concernent une minorité d'étudiantes et d'étudiants en grande difficulté : une problématique prioritaire tout au long de l'année universitaire 31

3. Le sentiment d'insécurité aux abords des résidences : La nécessité d'une concertation entre les acteurs du logement et les collectivités 32

SANTÉ / PRÉVENTION – PROMOTION DE LA SANTÉ ETUDIANTE 34

1. Les besoins relatifs aux publics internationaux (suite au transfert du suivi sanitaire de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration - OFII vers les Simpps) restent d'actualité 35

2. La priorité relative à la prévention est confirmée avec les thématiques suivantes : bien-être psychologique, lutte contre l'alcoolisation excessive et les addictions, santé sexuelle, nutrition, vaccination. Avec un focus sur le bien-être psychologique et un élargissement à la précarité. 35

2.1. Le bien-être psychologique 36

2.2. Vie sexuelle et affective 37

2.3. La lutte contre les addictions : les problèmes d'alcool ciblés par les établissements 37

2.4. Répercussions de la précarité sur la santé. 38

3. Une couverture encore variable selon les sites 38

3.1. L'appui sur des partenaires locaux 38

3.2. L'accès aux soins sur les sites 39

4. Un besoin de centralisation et de mise à disposition de l'information 39

4.1. Un besoin d'outils communs de communication et de centralisation 39

4.2. La connaissance du Simpps par les étudiantes et les étudiants et de la part de certains acteurs .. 40

RESTAURATION 41

1. L'offre de restauration s'est développée depuis 2015 : elle est aujourd'hui majoritairement jugée suffisante, mais des améliorations peuvent être apportées sur l'accès et les horaires 41

1.1. Les offres de restauration se sont diversifiées depuis 2015 41

1.2. Une offre de restauration qui reste parfois inadaptée 43

2. Les habitudes alimentaires des étudiantes et des étudiants : une tendance à une alimentation équilibrée ; une augmentation de problèmes liés au poids ; des élèves qui ne mangent pas toujours à leur faim..... 44

2.1. Une alimentation équilibrée chez la majorité des étudiants à relativiser, et des actions mises en œuvre pour poursuivre la sensibilisation des étudiants 44

2.2. Des problématiques de temps et de budget qui poussent des étudiantes et des étudiants à ne pas manger à leur faim 45

3. Les actions en faveur des enjeux environnementaux se sont développées dans l'offre de restauration, mais sont jugées insuffisantes par la communauté étudiante..... 47

SOCIAL & PRECARITE 48

1. La précarité étudiante semble croissante 48

1.1. Une précarité particulièrement visible depuis la tentative d'immolation d'un étudiant en novembre 2019 à Lyon 49

1.2. L'impact de cette précarité sur l'accès au logement et à l'alimentation est à prendre en compte 50

1.3. Des besoins sociaux et de soutien psychologique accentués par la crise sanitaire 50

2. Les établissements d'enseignement supérieur, le Crous, les associations et les collectivités locales accompagnent les étudiantes et les étudiants selon des modalités qui bénéficieraient à être davantage coordonnées et plus facilement compréhensibles 51

2.1. Des aides sociales nombreuses mais dont la complémentarité n'est pas mesurable 51

2.2. Si cette diversité d'interventions est nécessaire, elle ne permet pas de bénéficier à toute la communauté étudiante et génère parfois des modalités et délais de traitements perfectibles..... 54

2.3. Un manque de réseau formalisé, et un enjeu de prise en charge pluridisciplinaire..... 54

2.4. Un besoin d'amélioration de la lisibilité des dispositifs sociaux 54

2.5. Veiller à ce que précarité et isolement social ne se cumulent pas 55

JOBS..... 56

1. Des ambitions communes pour des contextes d'activités variées..... 57

1.1. Différents profils d'étudiantes et d'étudiants en activité dont une grande partie déconnectée des cursus universitaires..... 57

1.2. La grande majorité des étudiantes et des étudiants qui exercent une activité rémunérée le font pour vivre 58

1.3. Des activités rémunérées similaires mais des conditions d'emploi multiples 59

2. Une expérience complémentaire aux études mais des difficultés d'accès et de maintien en emploi 60

2.1. Favoriser l'accès à l'emploi via un recensement des dispositifs d'aménagement d'études et de reconnaissance de l'activité salariée..... 60

2.2. Limiter l'impact négatif de la conciliation emploi et études sur la réussite universitaire..... 61

2.3. Reconnaître et valoriser les compétences acquises..... 62

3. Une mobilisation des établissements et des partenaires avec une hétérogénéité des actions mises en œuvre..... 62

3.1. Un engagement des établissements en faveur des jobs étudiants qui se traduit par une diversité de situations 62

3.2. De nombreux services mis en place par des partenaires mais pas de circuit partenarial formalisé à l'échelle du territoire..... 63

HARCELEMENT/BIZUTAGE/DISCRIMINATION..... 65

1. Les discriminations touchent particulièrement les femmes, mais ne doivent pas occulter une part importante de discrimination ethnique, souvent orchestrées par les membres de la communauté étudiante eux-mêmes sur les campus et en dehors 66

1.1. Un panel de discriminations varié sur les campus avec une dominante liée au genre et à l'appartenance ethnique 66

1.2. Des discriminations qui interviennent principalement entre pairs, qui ne doivent pas minimiser l'impact des différents auteurs de ces discriminations sur les campus d'où la nécessité de poursuivre l'information et la sensibilisation 67

1.3. Des discriminations au cours de la vie étudiante variées qui semblent similaire aux discriminations vécues sur les campus 67

2. Le harcèlement, un fléau principalement subi par les femmes, principalement psychologique et mené entre pairs, appelle à des actions d'information de la part des établissements 68

2.1. Des formes de harcèlement variées touchant principalement les étudiantes 68

2.2. Un harcèlement qui s'exprime entre les étudiantes et les étudiants au sein des établissements : la responsabilité de l'institution doit être posée 69

TRANSPORTS ET MOBILITES 70

1. Une adéquation de l'offre de transports satisfaisante pour accéder aux campus universitaires, mais des nuances à apporter pour vivre pleinement une vie étudiante en dehors de heures pendulaires 70

1.1. Une facilité d'accès aux campus universitaires avec une offre de transport diversifiée 70

1.2. Des déplacements parfois entravés dans le cadre de la vie étudiante 71

2. Un parcours de déplacement assez continu et fluide, avec quelques résistances liées au choix du logement ou du mode de transport 72

2.1. Multimodalité et Intermodalité : un mixte dans les pratiques de mobilité particulièrement réussi chez les étudiantes et les étudiants en zone urbaine, plus nuancé dans le périurbain 72

2.2. Le logement, catalyseur des inégalités face aux transports 73

2.3. La place de la voiture dans la vie étudiante 73

3. Des mobilités douces qui évoluent vers davantage de prise en compte de l'impact environnemental, mais des marges de progression encore importantes 74

3.1. Le vélo, un mode de déplacement appelé à se développer 74

3.2. Le covoiturage, de larges marges de progression 74

CULTURE 75

1. La culture dans la vie des étudiants : une pratique périphérique dans un temps de plus en plus resserré 76

1.1. La diversité des perceptions et définitions de la « culture » 77

1.2. Consensus sur le caractère secondaire du problème de l'argent 78

1.3. Débat sur la priorité : créer du temps ou donner envie ? 78

2. Travailler sur les freins aux pratiques culturelles : quelles priorités ? 79

2.1. L'obstacle de l'argent : plus un problème d'information que de coût 79

2.2. Face à l'obstacle du temps : intégrer la culture aux enseignements ? 80

2.3. Face au manque d'intérêt : médiation, programmation, communication 81

2.4. Développer les pratiques artistiques pour améliorer l'accès à la culture ? 83

SPORT 85

1. De manière générale, la pratique sportive occupe une place importante chez les étudiantes et les étudiants de l'académie de Toulouse, notamment sur le plan de la santé, même si celle-ci rencontre des freins..... 85
1.1. Une pratique sportive majoritairement régulière chez les étudiantes et les étudiants 85
1.2. Le bien-être comme première motivation à la pratique chez les étudiantes et les étudiants 86
1.3. Le manque de temps, d'envie et d'argent sont les principaux freins à la pratique sportive des étudiants et des étudiants..... 87

2. La pratique sportive des étudiantes et des étudiants sur le territoire : une pratique qui reflète des attentes multiformes 87
2.1. Une grande ampleur de la pratique sportive de manière autonome chez les étudiantes et les étudiants 87
2.2. Une sollicitation non négligeable de structures payantes 87
2.3. Une faible proportion de la communauté étudiante pratique au sein d'une association sportive 88

3. L'offre sportive des établissements : une offre de pratique très appréciée de la communauté étudiante mais qui connaît des limites..... 88
3.1. Les activités physiques et sportives au sein de l'établissement se font selon plusieurs types de pratique..... 89
3.2. Une satisfaction générale des étudiantes et des étudiants quant à l'offre de leur établissement 90
3.3. Des aménagements pour les étudiantes sportives et les étudiants sportifs de haut niveau..... 91
3.4. Un développement de l'offre sportive des établissements qui rencontre tout de même des limites 92

4. La sortie sportive : un intérêt périphérique dans la vie sportive des étudiantes et des étudiants 95

ENGAGEMENT ETUDIANT / INITIATIVES ETUDIANTES..... 96

1. L'engagement étudiant : un engagement important et citoyen, qui participe à l'intégration et la réussite des étudiantes et des étudiants..... 96
1.1. Les différentes formes d'engagement 96
1.2. Les étudiantes et étudiants qui s'engagent le plus : cycles long et fin d'études..... 98
1.3. Les motivations de l'engagement : pas seulement du loisir 98
1.4. Principal frein à l'engagement étudiant : le manque de temps..... 99
1.5. L'engagement : un facteur de réussite dans la vie étudiante 100

2. Accompagnement et valorisation de l'engagement étudiant : des outils et dispositifs à faire connaître 100
2.1. Un besoin en information et communication différent selon les établissements..... 100
2.2. Les outils mis en place à faire connaître 101
2.3. Les lieux dédiés : des équipements multifonctionnels favorisant la dynamique interuniversitaire 102
2.4. Des financements disponibles et en augmentation depuis la CVEC 103
2.5. Les dispositifs de reconnaissance de l'engagement..... 103

ENGAGEMENT ETUDIANT : PARTICIPER AUX DECISIONS 105

1. Plusieurs types de profils à consulter et mobiliser 105
1.1. Les étudiantes élues et étudiants élus : des missions chronophages et peu de représentativité 105
1.2. Les étudiantes et étudiants membres d'une association : un rôle important dans la diffusion des informations et la consultation 106
1.3. La communauté étudiante dans son ensemble : une consultation tout aussi bienvenue..... 106

2. Consulter toute la communauté étudiante : une mission difficile mais nécessaire pour répondre à leurs besoins 106

2.1. Les instances, conseils : des lieux privilégiés pour consulter les étudiantes et étudiants volontaires 107
2.2. Les instances de démocratie participative : une nouveauté pour l'enseignement supérieur 107
2.3. Les outils de consultation mobilisant toute la communauté étudiante 108

ECORESPONSABILITE 110

1. Un terreau associatif étudiant foisonnant et des temps forts de sensibilisation nombreux, mais qui ont besoin de gagner en visibilité 110
1.1. Un terreau associatif mobilisé autour des questions sociales et environnementales 110
1.2. Les différents temps forts de sensibilisation au développement durable 111

2. Les actions écoresponsables sur les campus, une dichotomie importante entre les attentes des étudiantes et des étudiants et les réalisations concrètes sur les campus 112
2.1. Une reconnaissance encore partielle des actions menées par les établissements, et des attentes légitimes de la communauté étudiante encore importantes..... 112
2.2. De réelles attentes et enjeux autour des questions alimentaires..... 113

3. Une prise de conscience des enjeux écologiques par la communauté étudiante qui doit encore se traduire dans les actes..... 113
3.1. Des ambitions environnementales explicites..... 114

ACCUEIL-INTEGRATION

Dans le parcours étudiant, l'accueil et l'intégration constituent les socles incontestés de la réussite universitaire.
L'accès à l'information, l'identification des bons interlocuteurs, la familiarisation avec le campus, avec la ville d'accueil, etc. caractérisent la notion d'accueil. Et l'accueil constitue la première étape vers l'intégration des étudiantes et des étudiants. Elle est renforcée par la rencontre avec les pairs, le lien social, l'identification des organisations étudiantes, des lieux dédiés à la vie étudiante, etc.

Les enjeux liés à l'accueil et à l'intégration des étudiantes et des étudiants, se sont révélées centraux au cours du déploiement du plan d'action du Schéma d'amélioration de la vie étudiante 2016-2020. La poursuite de ces objectifs se maintiendra sur le schéma 2021-2026.

La rentrée 2018 – 2019 s'est caractérisée par une part importante de néo bacheliers dont un tiers en provenance d'autres académies dont les outre-marins. 5 664 néo arrivants d'origine extracommunautaires, 3 871 doctorantes et doctorants se sont inscrits dont 38 % d'origine internationale.

Diffuser une information valide, la rendre disponible toute l'année (notamment aux étudiantes et étudiants d'origine extracommunautaire et en mobilité franco-française dont outre-marine), la faire circuler par les canaux adéquats, constituent le préambule indispensable de leur accueil.
Accueillir et intégrer grâce aux dispositifs proposés par les établissements d'enseignement supérieur, les collectivités, le territoire ; repérer les étudiantes et étudiants en situation de fragilité au sein des établissements, grâce aux personnels et aux organisations étudiantes favorisent leur adaptation dans leurs nouveaux environnements.

1. Une information dont la variété et la complémentarité doit être disponible toute l'année

Assurer un meilleur maillage de la diffusion de l'information, revient à réguler la diffusion de l'information, sa répétition et la multiplicité des canaux de diffusion :

1.1. Une offre dense et variée à renforcer

L'ensemble des acteurs organise sous différentes formes une multiplicité de dispositifs.

1.1.1 Les publications et temps d'information

La nécessité de veiller à la répétition de l'information tout au long de l'année, via l'ensemble des canaux de communication disponibles, fait consensus auprès des acteurs de la vie étudiante. Un ensemble de dispositifs existent dans les différents établissements :

- Des livrets d'accueil (Isae-Supaero, UT1, INP Toulouse, l'IUT de Rodez, le Crous Occitanie, Centre Universitaire d'Ariège, INU Champollion Albi etc.) : informations pour l'installation des étudiantes et des étudiants, informations de campus,
- Des listings d'associations étudiantes, horaires et disciplines sportives, programmes des activités culturelles, etc. : accessible dans les services (notamment Vie étudiante), sur les espaces numériques de travail (ENT),
- La Mairie de Toulouse propose un guide dédié aux jeunes de 15-29 ans qui répertorie, par thématiques, les dispositifs municipaux mais également ceux des partenaires institutionnels et associatifs,
- Un regroupement par promotion en début d'année et en amphithéâtre : informations des services centraux et les équipes pédagogiques,
- Regroupement des doctorantes et des doctorants de première année par les Ecoles Doctorales,
- Des réunions d'information réservées aux étudiantes et étudiants internationaux Boursiers du Gouvernement Français (BGF) et Boursiers de Gouvernements Etrangers (BGE) sont organisées par Campus France.

1.1.2 Un service mutualisé : l'Accueil-Welcome Desk

L'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMP) a mis en ligne un site Internet dédié exclusivement à la vie étudiante. Et depuis 2015, un guichet unique, l'Accueil-Welcome Desk (AWD) regroupant les principaux opérateurs de la vie étudiante : Le CIO du Sup – Rectorat, La Préfecture de Haute-Garonne, La Caf 31, Le Crous Occitanie. L'accès à d'autres partenaires (CPAM, bailleurs sociaux, etc.) est facilité. Tous les membres du corps estudiantin (français et internationaux) y sont accueillis, informés, accompagnés sur l'ensemble des champs de la vie étudiante. Cependant, cet espace est mieux identifié par les étudiants internationaux que par les étudiantes et les étudiants d'origine française.

1.2. L'information en ligne

Aujourd'hui l'information dédiée n'est pas centralisée : l'ensemble des informations doit être disponible et accessible toute l'année pour les services ou plateformes identifiées. Il est pertinent de noter l'existence d'une multitude de services en ligne complémentaires :

- Les sites internet des établissements : information sur la vie de campus, la formation, les échanges internationaux, les aides sociales, etc.
- Le site Internet des collectivités : la Mairie de Toulouse dédie une page aux jeunes : "Toulouse Bouge avec les Jeunes" (étude, logement, transports, sport, culture, santé, emploi, engagement, démarches administratives etc.), ainsi qu'une publication en septembre de chaque année pour souhaiter la bienvenue aux étudiantes et aux étudiants avec les informations et dispositifs municipaux principaux (avec un relai sur les réseaux sociaux) et la région Occitanie consacre une page relative à ses missions d'orientation, de formation, etc.
- Des émissions Facebook Live, des wébinaires : Campus France Toulouse en propose, avec la participation de l'UFTMP, notamment pour la préparation au départ des étudiantes et des étudiants internationaux en mobilité vers Toulouse et sa région, la TBS sur les questions d'installation,

- Des applications : informer sur l'installation (TBS), visite virtuelle du campus (UT2J).

Pourtant, l'ensemble de la communauté universitaire reconnait un manque d'information en amont (notamment pour les arrivants d'origines extracommunautaires), lié aux aspects pratiques de l'installation en plus de plateformes et supports d'information pas ou partiellement disponibles en anglais.

1.3. L'information par les pairs à renforcer, notamment en s'appuyant davantage sur les organisations étudiantes

L'information par les pairs est un processus par lequel des personnes transfèrent de l'information à travers des activités informelles ou institutionnalisées, en relation individuelle ou en petits groupes, à des personnes de même âge et de conditions similaires.

1.1.3 Des dispositifs institutionnels

L'UT2J a institutionnalisé l'information par les pairs. Des visites du campus sont proposées aux étudiantes et aux étudiants primo-entrants par des étudiants-guides : en petits groupes inscrits dans la même composante, animées par une étudiante ou un étudiant avec plus d'expérience (découverte du campus, des services centraux - bibliothèque, Service Vie Etudiante, Maison des Initiatives Etudiantes, Service Commun Information Orientation-Insertion Professionnelle, etc.) et partage d'un déjeuner. Ce dispositif permet ainsi de créer du lien entre les étudiantes et les étudiants primo-entrants et d'identifier une personne « ressource » (en 2016, 2 100 participants à ce dispositif pour 3 000 primo-entrants inscrits). Il s'agit d'une première étape vers l'intégration d'une nouvelle étudiante ou d'un nouvel étudiant.
Des dispositifs de parrainage, ou de tutorat (par ex. Staps Rodez) sont proposés dans presque tous les établissements, mais aussi par de nombreuses organisations étudiantes.

1.3.1. Des Dispositifs associatifs

Associations, BDE, foyers, sont souvent le premier point de contact pour celles et ceux qui méconnaissent encore la structuration et le fonctionnement des établissements. Ils constituent des réseaux de proximité utiles pour l'information. Ils aspirent à travailler plus étroitement avec les établissements sur les actions d'intégration, en mobilisant leurs étudiantes adhérentes et leurs étudiants adhérents sur les actions des établissements. Ces dispositifs doivent être encouragés et renforcés, comme par exemple :

- « Buddy System », plateforme de matching portée par l'association interuniversitaire Erasmus Student Network (ESN) : les étudiantes et les étudiants internationaux sont accueillis et accompagnés par d'autres étudiantes ou étudiants,
- Les associations étudiantes d'accueil : par exemple, la Fédération des Etudiants Africains de Toulouse (F.E.A.T) dont les réseaux sociaux sont des outils performants d'accès à l'information, en amont de la mobilité et une fois sur le territoire.
- Plusieurs associations nationales et interuniversitaires (Afev, notamment via le Social Truck à Toulouse, Animafac, etc.) sont partenaires d'établissements (UT3, UT2J, UFTMP, etc.) et mènent des actions d'information ou des formations destinées au corps estudiantin et/ou aux associations. Ces actions sont animées par des volontaires en service civique.

Selon ESN et l'association des étudiants Vietnamiens de Toulouse (AEVT), il est plus facile pour les étudiantes et les étudiants de se tourner vers les associations (connues par bouche à oreilles) qui ont déjà collecté et traité l'information pour eux.

Dans le cadre de l'appel à projet « Bienvenue en France », et afin de sécuriser les parcours d'intégration, l'UFTMP propose aux associations d'accueil et de parrainage des étudiantes et des étudiants internationaux, de bénéficier de formations sur les questions relatives au statut étudiant et les dispositifs dont ils peuvent bénéficier.

2. Des dispositifs d'accueil et d'intégration dédiés aux étudiantes néo-bachelières et étudiants néo-bacheliers et internationaux en mobilité encadrée, à dimensionner pour tous les primo-entrants quel que soit leur niveau d'études et leur origine

Tous les établissements proposent des dispositifs d'accueil et/ou intégration aux étudiantes et aux étudiants et 78 % des membres de la communauté étudiante déclarent être satisfaits de l'accueil dont ils ont bénéficié dans leur établissement[1]. Cependant, toutes les étudiantes et tous les étudiants n'en bénéficient pas de la même manière.

2.1. Accueil et intégration dans les établissements

Dans tous les établissements, toutes les étudiantes néo-bachelières sont accueillies et tous les néo-bacheliers sont accueillis systématiquement par promotion, pour prendre connaissance du fonctionnement de l'établissement et identifier les interlocuteurs qui leur sont dédiés.
Les services Vie étudiante et Scolarité des établissements accueillent les étudiantes et les étudiants dans leur diversité (français, dont outre-marins et internationaux en mobilité individuelle). Des événements collectifs sont proposés : forum, journées des associations, semaine d'animation, festival d'accueil, semaine d'accueil et d'intégration (UT1, UT2J, UT3, l'INU Champollion Albi, l'INSA).
L'UT2J propose un dispositif d'étudiants-guides qui permet de se rencontrer entre pairs de même promotion avant la rentrée (Cf. point 1-2-1)
Certains établissements proposent également des journées, soirées ou week-end d'intégration pour les primo-arrivants organisés avec les étudiantes et les étudiants et/ou associations étudiantes (INP, l'INU Champollion Rodez, les IUT, l'IsdaT, l'ENVT, Ecole doctorale Sciences de la Matière, etc.)

Au regard du nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits, les actions d'accueil et/ou d'intégration ne sont pas dimensionnées de la même façon dans les écoles et les universités. « Les étudiants inscrits dans une école d'ingénieurs disent plus fréquemment se sentir intégrés dans leur établissement (25% très satisfaits et 32% satisfaits) que ceux inscrits dans une université[2]»

Par exemple, l'ISAE-Supaero accueille l'ensemble des primo-arrivants quel que soit leur niveau d'études mais précise qu'un tel dispositif est possible parce qu'il s'agit d'une école avec des effectifs moins importants qu'une université.

[1] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[2] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.

L'UT2J confirme que les freins majeurs identifiés à un tel dimensionnement, sont les moyens humains dévolus au regard du volume d'étudiantes et d'étudiants concernés dans les universités. Afin d'augmenter les moyens dédiés aux journées d'accueil, l'INSA Toulouse a quant à elle, fait le choix de consommer une partie de la CVEC.

2.2. Accueil et intégration inter-établissement

Le festival Semaine de l'étudiant, porté par l'UFTMP soutenu par le Conseil Régional, la Mairie de Toulouse et le Crous, constitue un outil d'organisation d'événements d'intégration pour les établissements et notamment ceux situés dans les villes universitaires d'équilibre (VUE). Le campus de Cahors par exemple, propose une chasse aux trésors (en collaboration avec une association étudiante) et un rallye découverte, permettant aux nouvelles étudiantes et aux nouveaux étudiants de découvrir la ville, les lieux culturels.
Les mairies proposent des tarifs préférentiels pour les jeunes (dont les étudiantes et les étudiants) désireux de développer des pratiques artistiques, culturelles ou sportives.
La Mairie de Toulouse propose aussi aux jeunes et à la communauté étudiante de s'engager, notamment dans des instances de participation citoyenne (le Conseil Des Jeunes Toulousains et Conseil Toulousain de la Vie Etudiante). Il y est constaté une forte participation notamment grâce à une communication directe dans les universités et écoles.

2.3. Les publics spécifiques

2.3.1. Les étudiants internationaux

Les étudiantes internationales et les étudiants internationaux en convention d'échange (programme de mobilité) sont, elles et eux, accueillis par les services de Relations internationales des établissements dans la plupart des cas.
Les membres de la communauté étudiante en mobilité individuelle et encadrée, peuvent acquérir depuis leur pays d'origine et en amont de leur mobilité, un pack Toul' Box (UFTMP) afin de bénéficier d'une prise en charge complète de leur installation. Ce dispositif constitue également un outil à disposition des établissements pour renforcer la qualité de l'accueil de leurs étudiantes et étudiants internationaux.
Leur flux dans les VUE est moindre, ce qui favorise une prise en charge personnalisée comme à l'INU Champollion Albi par exemple.
Une soirée d'accueil (la Nuit des Etudiants du Monde) leur est dédiée lors de la Semaine de l'Etudiant (UFTMP), en partenariat avec la Mairie de Toulouse et en présence de Campus France et d'associations (ex. ESN).
Campus France propose également des « pots de bienvenue » pour les primo-arrivants BGF et BGE, ainsi que l'opération « Un repas en Famille pour les fêtes de fin d'année ».
L'obtention du Label Bienvenue en France par l'UFTMP valorise notamment, la qualité de l'accueil des membres de la communauté étudiante d'origine extracommunautaire. Cette valorisation bénéficie à l'ensemble des établissements du site académique.

2.3.2. Les doctorantes et les doctorants

Les doctorantes et les doctorants primo entrants bénéficient d'une demie à une journée d'accueil dans chaque école doctorale. Des séminaires sont organisés une à deux fois par an, par les écoles doctorales. Les inscriptions en Doctorat se déroulent généralement entre septembre et décembre, il y a donc une difficulté à fonder la communauté des doctorantes

et des doctorants entrants. La F.E.A.T. constate parmi ses adhérents, des doctorantes et des doctorants qui ont le sentiment d'être mal informés. Le sentiment d'isolement émane aussi du travail de recherche qui peut être perçu comme solitaire. Cependant, la qualité et la dynamique de l'encadrement par le Directeur de recherche peut y remédier.

Malgré la densité des propositions d'actions de rentrée des établissements, des étudiantes et des étudiants (ESN) témoignent parfois du manque d'accompagnement ressenti à leur arrivée.

3. Le repérage des étudiantes et des étudiants en situation de fragilité pour lutter contre l'isolement/le décrochage : des services, actions ou dispositifs adaptés à ces publics, mais leur identification encore difficile.

55,6 % des étudiantes et des étudiants se sentent rarement ou occasionnellement seuls et 26,7 % du corps estudiantin souvent ou très souvent seul[3].
Près de 2 membres de la communauté étudiante sur 3 déclarent se sentir intégrés au groupe de pairs de leur formation, contre 17% qui ne partagent pas cette appréciation.
Mais les étudiantes et les étudiants dans leur ensemble sont nettement moins enclins à se sentir satisfaites et satisfaites quant à l'intégration dans leur établissements (13% très satisfaites et satisfaits et 23% satisfaites et satisfaits).[4]
L'aspect intégration n'est pas toujours dimensionné pour les publics spécifiques. Les cas d'isolement sont fréquemment liés : à la solitude et à l'éloignement de la cellule familiale (mobilités franco-française, ultra-marine, internationale), au manque de repère, à l'adaptation au climat, à la détresse financière, à la langue, au handicap, etc.
Ces facteurs et souvent leur cumul, peuvent être à l'origine de situations de décrochage voire d'isolement, de certaines étudiantes et de certains étudiants.

3.1. Des services/dispositifs pour répondre aux situations de fragilité

Les actions d'accueil, d'intégration, l'engagement associatif et citoyen, contribuent à limiter le décrochage et à lutter contre l'isolement. Ces services et dispositifs sont disponibles toute au long de l'année comme :

- Des aides financières pour les étudiantes et les étudiants en situation de précarité (tous les établissements),
- Les services sociaux du Simpps et du Crous,
- Accompagnement et soutien psychologique l'UFTMP (UFTMP /Simpps + service Vie étudiante et Crous) pour lutter contre l'isolement,
- Des référents dédiés pour les publics en situation de handicap et des dispositifs adaptés. Cependant, seule une partie des étudiantes et des étudiants déclarent leur handicap lors de l'inscription,
- Cours de FLE dispensés par les établissements et l'UFTMP pour les non francophones (internationaux, migrants),
- Les services Vie étudiante, Relations internationales, l'AWD (UFTMP), la Toul'Box (UFTMP), répondent à la complexité des démarches administratives à entreprendre.

[3] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[4] Enquête « Conditions de vie 2013 » - Observatoire national de la vie étudiante.

Les actions d'accueil, d'intégration, l'engagement associatif et citoyen, contribuent à limiter le décrochage et à lutter contre l'isolement.
Malgré une offre importante de dispositifs adaptés aux publics étudiants spécifiques en situation de fragilité, leur repérage reste difficile.

3.2. Un travail conjoint entre les personnels pédagogiques, administratifs, soignants, et les travailleurs sociaux

3.2.1. Le décrochage

Absentéisme et décrochage ont des origines multifactorielles.
Les motifs évoqués dans l'Enquête vie étudiante 2020 pour expliquer l'absentéisme sont le manque d'intérêt ou de motivation (59.6%), des raisons de santé (36.6%) ou financières (22.4%).

3.2.2. Travail dans les établissements

Les personnels impliqués auprès des étudiantes et des étudiants sont nombreux, de services distincts dont les missions et les périmètres diffèrent.
A l'INU Champollion à Albi, les contrôles d'assiduité permettent de suivre les étudiantes et les étudiants et de les orienter, le cas échéant. Ce décrochage est visible notamment, dans le cadre pédagogique.
De même, les travailleurs sociaux et les personnels soignants repèrent des étudiantes et des étudiants sur le point de décrocher.
Cependant, les échanges entre les personnels pédagogiques, administratifs ou soignants ne reposent que sur des volontés individuelles.

3.2.3. Travail inter-établissement

Les services des établissements en charge de l'accueil de la communauté étudiante se sont organisés.
Un groupe de travail fondé en 2017, portant sur les questions d'accueil et d'intégration et composé de UT2J, UT3, INP Toulouse et l'Insa, s'est élargi à l'ensemble des établissements.
Ainsi, la commission Accueil-intégration composée des services de Vie étudiante, Relations internationales des établissements, de l'UFTMP et du Crous, se réunit au moins une fois par an depuis 2018.
Portée par le service Vie étudiante de l'UFTMP, elle a pour objectif d'accroître l'expertise des établissements dans les dispositifs d'accueil, d'accompagnement, d'augmenter les échanges et favoriser la mise en réseau entre services, dans une optique d'échanges de bonnes pratiques et de mise en commun de ressources.

3.3. Les associations étudiantes et notamment celles d'accueil et de parrainage, des soutiens indispensables pour détecter les étudiantes et les étudiants en situation de fragilité

Le pôle social Erasmus de l'association ESN, dont l'objet est d'intégrer des étudiantes et les étudiants en situation de handicap, proposent des activités de sensibilisation. Les

bénévoles organisent ces campagnes parfois en partenariat avec d'autres associations spécialisées.
Les actions menées par les associations complètent celles proposées par les institutions.

La F.E.A.T., l'AEVT, ESN, etc., expriment leur volonté de travailler activement avec les établissements, notamment pendant les temps d'intégration. A l'instar de la diffusion de l'information par les pairs et outre le soutien qu'elles peuvent constituer pour les établissements, elles peuvent aussi mobiliser la communauté étudiante que les établissements ne parviendraient pas à atteindre et détecter des membres du corps.

HANDICAP

Le précédent Schéma d'amélioration de la vie étudiante 2016-2020 faisait état d'un nombre croissant d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap. Elles et ils étaient bien pris en charge et suivis au sein de leurs établissements par l'ensemble des services.

Quelques points méritaient d'être améliorés :
- Absence de moyens de déplacement intra campus (seule UT3 s'est équipée de 2 véhicules spéciaux).
- Insuffisance des moyens de déplacement entre les campus et le domicile.
- Inachèvement des aménagements dans certains bâtiments universitaires.
- Problèmes d'aménagements aux abords des campus.
- Manque d'hébergement dédié sur les sites de proximité.
- Faible implication des membres de la communauté étudiante en situation de handicap dans les activités étudiantes (culture, sport…).

Certains dispositifs pouvaient être plus développés dans l'académie :
- Le statut étudiant accompagnant : seul l'INU Champollion a déjà instauré ce statut et l'INSA Toulouse impose dans le contrat doctoral une aide des doctorantes et des doctorants aux personnes en situation de handicap, en contrepartie du financement de leur thèse.
- La formation des étudiantes accompagnantes et des étudiants accompagnants (et également des responsables d'associations).

Cadre juridique :

- La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances
- Charte Université/Handicap, signée par le Ministère du Travail, des relations sociales et de la solidarité, le secrétariat des solidarités et la CPU (Conférence des Présidents des Universités) en 2007, puis en 2012.
- Les S(I)UMPPS contribuent au « dispositif d'accompagnement et d'intégration des étudiants handicapés dans l'établissement » (Décret 2008-1026 du 7 octobre 2008).

Pour l'année 2019-2020 : il y a plus de 1800 étudiantes et étudiants en situation de handicap dans les établissements membres de l'UFTMP.
554 (ayant déclarés dans l'enquête être en situation de handicap) ont répondu à l'enquête vie étudiante (majorité troubles spécifiques du langage et des apprentissages).
La hausse du nombre d'étudiantes et d'étudiants en situation de handicap s'explique par l'amélioration de l'inclusion dès la petite enfance grâce à la loi de 2005 (les jeunes bénéficiant de la loi de 2005 entrent aujourd'hui dans l'enseignement supérieur).

Les membres du corps estudiantin en situation de handicap peuvent particulièrement bénéficier des améliorations de la qualité de la vie étudiante offerts par la CVEC :
- Rénovation de la politique de prévention et amélioration de leur accès aux soins, ;
- Renforcement de leur accompagnement social ;
- Développement de la pratique sportive des étudiantes et des étudiants ;

- Diversification des projets et événements artistiques et culturels dans les établissements d'enseignement supérieur ;
- Amélioration de l'accueil des étudiantes et des étudiants.

1. L'organisation au sein des établissements : des acteurs et des dispositifs spécifiques efficaces qui accompagnent les étudiantes et les étudiants et dont le développement doit être poursuivi

1.1. Un accompagnement des publics en situation de handicap proposé dans tous les établissements membres de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées

Les universités et grandes écoles ont mis en place des services dédiés aux étudiantes et aux étudiants en situation de handicap dans le cadre de la mise en œuvre de leurs schémas directeurs du handicap.
Les chargés de mission handicap des établissements se réunissent tous les deux mois afin de coordonner la mise en place d'actions mutualisées inter établissements et collaborent actuellement à la mise en place du futur schéma directeur handicap de l'UFTMiP

Médiad'Oc organise la formation et la sensibilisation des personnels des bibliothèques pour améliorer l'accueil et le renseignement des publics en situation de handicap.

Le Simpps intervient auprès des publics en situation de handicap (ESH) (médecins référents MDPH, infirmiers, assistantes sociales, psychologues).

Le personnel du Welcome Desk a été formé à l'accueil des étudiantes et étudiants ESH et propose, entre autre, une communication en langue des signes française (LSF).

Le programme Aspie-Friendly intervient en complément des pôles handicap, et en interaction forte avec eux, pour améliorer l'inclusion des étudiantes et des étudiants autistes.

1.2. Des améliorations peuvent être apportées pour faciliter l'intégration des étudiantes et des étudiants

Une organisation bien structurée qui poursuit son développement au sein et inter établissements. Ce développement doit se poursuivre afin de permettre aux équipes de plus travailler en partenariat (Simpps, Pôle handicap, service d'insertion professionnelle, chargés de mission H, référents H, pôles sport, pôles culture etc.).

Les dispositifs d'accueil des publics ESH sont présentés dans de nombreux établissements. Mais ils doivent être encore plus largement diffusés.

La formation des enseignants aux différents types de handicap pour un meilleur accueil : les étudiantes et étudiants ESH des établissements sont bien accompagnés par les chargés de mission handicap et les personnels des bibliothèques formés. Il est encore possible d'améliorer l'accueil, la prise en charge et le suivi par la formation plus large des personnels (enseignants, personnels administratifs, etc…) notamment pour le handicap invisible. Le SIUP projette de mettre en place une formation plus générique, à destination des enseignants, à la prise en compte de la diversité des publics. Le programme Aspie-Friendly

offre déjà des formations aux personnels sur l'autisme et son impact en situation universitaire.

La sensibilisation (de l'ensemble de la communauté étudiante, des ESH, etc…) peut être approfondie en lançant des actions communes entre le SIMPPS et le Pole Handicap.

Le Simpps a développé un accueil efficace des étudiantes et des étudiants en situation de handicap. Il faut développer le lien entre le SIMPPS et les autres correspondants des établissements afin de permettre un travail autour de l'ESH en équipe plurielle.

1.3. L'accessibilité s'est améliorée dans les établissements et les efforts doivent être poursuivis notamment pour le handicap invisible

Les efforts pour améliorer l'accessibilité doivent être maintenus, notamment pour la question de l'accueil du handicap invisible (ex : zones replis calmes dans les BU, les RU, etc…) Il faut envisager une accessibilité intégrée qui profite à toutes et tous.

2. L'accès au logement et aux services (logement, transports, culture, sport) : des améliorations peuvent être apportées

2.1. Une offre de logements adaptés jugée suffisante, il faut rester vigilant sur la question de l'accessibilité psychologique

Globalement une offre quantitative de logements dédiés suffisante mais des améliorations peuvent être apportées concernant le handicap invisible.

Le guide logement UFTMP existe, ce guide est en ligne sur le site du Welcome Desk.

Les étudiantes et les étudiants en situation de handicap peuvent être logés dans les résidences accessibles du Crous. Certains établissements proposent même des logements adaptés pour des publics lourdement handicapés.

Il serait utile que les commissions d'attribution des logements restent vigilantes à la question de l'accessibilité physique et psychologique. Des personnels du Crous ont été formés sur l'autisme.

2.2. Des difficultés rencontrées lors des déplacements en transports en commun

Les publics ESH indiquent qu'ils ont plus de difficultés que les autres pour les transports. Des transports dédiés aux ESH existent au sein et en dehors des établissements. Certains établissements ont mis en place des transports dédiés avec accompagnant et fournissent des badges pour l'accessibilité en véhicule personnel. Il serait utile que les étudiantes et les étudiants aient connaissance de l'ensemble de l'offre.

2.3. L'accès à la culture et à la pratique sportive : des actions et des partenariats à développer

Les partenariats des pôles handicap avec les pôles culture, sport, etc. pourraient être plus développés. Une offre d'activités sportives accessibles existe dans les établissements. Des activités (sports adaptés) spécialement conçues pour les étudiantes et les étudiants ESH

mais ouvertes à toutes et tous existent, il serait utile que ces activités mixtes se développent. Certains établissements développent la mise en place de certificats de non contre-indication de la pratique sportive, il serait utile que cette approche soit plus repandue.

Concernant la culture, certains établissements sont agréés PLATON (permettant une accessibilité des versions adaptées des œuvres protégées aux étudiantes et aux étudiants) : Ces dispositifs pourraient être étendus à tous les établissements. Les activités culturelles accessibles aux étudiantes et aux étudiants en situation de handicap sont mises en avant lors de la semaine de l'étudiant et des rencontres Explorer mises en place par l'UFTMP.

3. Favoriser l'insertion professionnelle des étudiants en situation de handicap en renforçant les partenariats avec les entreprises et l'accompagnement précoce

Des partenariats avec les entreprises existent, mais peuvent encore être renforcés, notamment à l'international (stages, emploi, cursus…), par la création de forums emploi et alternance dédiés et par le développement de la plateforme Atouts pour tous.

De plus l'accompagnement de l'étudiante ou de l'étudiant ESH à l'insertion professionnelle doit être renforcé et cela dès la 1ère année (posture, préparation d'entretien et de CV, etc…). A noter, le dispositif APIPESH mis en place à UT3 Paul Sabatier, depuis 2013 favorise l'insertion professionnelle des étudiantes et des étudiants en situation de handicap en renforçant les partenariats avec les entreprises et l'accompagnement précoce.

LOGEMENT

Un contexte différent entre Toulouse et les villes universitaires d'équilibre : Le parc du logement de la métropole doit faire face à l'arrivée des étudiantes et des étudiants, ainsi que des nouvelles habitantes et de nouveaux habitants, de plus en plus nombreux chaque année.

La grande majorité des membres de la communauté étudiante de l'académie de Toulouse a quitté le foyer familial et vit donc seule ou seul, ou en collocation. Cela s'explique par la forte concentration de formations au sein de la métropole, qui oblige les étudiantes et les étudiants de la région à s'installer à Toulouse. De plus, l'attractivité de l'académie attire chaque année de nombreuses étudiantes et de nombreux étudiants originaires d'autres régions et de pays étrangers.

87% des personnes interrogées dans le cadre de l'enquête sur les conditions de vie étudiante, sont décohabitantes et décohabitants, ce qui signifie qu'ils n'habitent pas ou plus au domicile familial. De plus, 60% du corps estudiantin vive seul.
Le nombre d'étudiantes et d'étudiants croit d'année en année, avec une augmentation de 20 523[5] étudiantes et étudiants (+14,72%) entre 2011 et 2017. Il y a donc un important besoin en logement, notamment dans la métropole Toulousaine qui accueille 90%[6] de la communauté étudiante de l'académie. Par ailleurs, Toulouse est qualifiée de « zone tendue », c'est-à-dire que la ville se caractérise par un déséquilibre important entre l'offre et la demande de logements entraînant des difficultés d'accès au logement dans le parc résidentiel existant[7].

Il existe une diversité d'acteurs publics et privés qui développent et facilitent l'accès au logement.

Plusieurs acteurs sont compétents en matière de logement. L'Etat porte les principales politiques publiques. Dans la continuité du plan 40 000 de 2013, l'Etat s'est de nouveau engagé en 2017 dans la création de logements étudiants d'ici 2022 via le Plan 60 000. Le plan « France Relance » présenté en septembre 2020, prévoit un volet propre à la réhabilitation des logements étudiants. Dans ce cadre, le protocole « pour la mobilisation de l'ensemble des acteurs en faveur du logement des étudiants et des jeunes » signé le 2 octobre 2020 entre la CPU, le CNOUS, et l'USH (Union sociale pour l'habitat), prévoit la mise en œuvre d' « actions techniques ». La circulaire adressée en mai 2020 aux préfets et recteurs de région préconise un travail de prospection des terrains mis à disposition des universités ou propriété de celles-ci susceptibles d'accueillir des opérations de logements étudiants. La loi portant sur l'Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique[8] (ELAN) de 2018 prévoie notamment une expérimentation de 5 ans sur l'encadrement des loyers dans les zones tendues.

[5] Enquêtes du Ministère de l'Agriculture et du Ministère de la Culture, bases SISE, BEA, SCOLEGE.
[6] SISE 2018-19.
[7] République Française (2017, 26 novembre) *Zone tendue.* https://www.servicepublic.fr/particuliers/glossaire/R49717
[8] LOI n° 2018-1021 du 23 novembre 2018.

Les collectivités locales au travers de leurs politiques publiques et de leurs documents d'urbanisme peuvent impulser la construction de logements. Elles peuvent aussi être actrices dans la création de nouveaux logements sur leur territoire, via des offices publics.

D'autres acteurs publics ou parapublics gèrent et construisent des logements. Les bailleurs sociaux peuvent être maitres d'ouvrage et/ou gestionnaires des logements sociaux, et les associations agréées peuvent louer en bloc des résidences conventionnées. Les bailleurs sociaux peuvent passer par un tiers pour gérer les logements dédiés aux étudiantes et aux étudiants et aux jeunes.
Depuis leur création en 1995, les Crous gèrent le parc des résidences universitaires et la majorité des résidences étudiantes réalisées par les bailleurs sociaux.

Les établissements d'enseignement supérieur peuvent parfois être gestionnaires de logements qui font partie de leur patrimoine ou pour lesquels ils ont signé un bail avec le propriétaire. Cette pratique est peu fréquente et concerne essentiellement les grandes écoles. Les établissements peuvent intervenir à différents degrés en matière de logement étudiant : d'abord l'« établissement interface » qui informe ses membres, puis l' « établissement facilitateur » qui accompagne ses membres, et le plus haut niveau d'investissement, l' « établissement producteur » qui loge ses membres[9].
Enfin, des acteurs privés sont également présents sur le marché du logement étudiant. Les gestionnaires privés sont des sociétés créées spécifiquement pour exploiter des résidences étudiantes avec services dans le cadre de baux commerciaux avec les propriétaires des logements

L'observatoire des loyers de l'agglomération Toulouse porté par l'AUAT, a été complété par la création en 2019 de l'observatoire du logement étudiant de l'académie de Toulouse. Initié et piloté par l'UFTMP depuis 2019 dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) et l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) cet observatoire répond aux besoins exprimés dans le précédent schéma d'amélioration de la vie étudiante 2016-2020. Il appuie ses travaux sur la plateforme CLEF mise en place au niveau national, permettant une centralisation des différents types de logements étudiants (résidences Crous, résidences privées, résidences sociales, foyer jeunes travailleurs). Elle indique le nombre de places dans chaque résidence, et le détail du type de logement (T1, T2, collocation, PMR). Mais elle ne renseigne pas le nombre de logements vacants ni la pression sur les logements existants. Le Comité de Pilotage du 11 septembre 2020 a décidé de renouveler la labellisation de l'observatoire du logement étudiant pour les 3 prochaines années, notamment pour mieux connaitre le marché dans le parc privé diffus, et donc mieux identifier le besoin en création de logements. Les résultats devront permettre d'orienter les choix stratégiques des différents acteurs du logement.

[9] Conférence des présidents d'université. (2019). Logement : Guide d'accompagnement des établissements d'enseignement supérieur. (Guide pratique)

1. La situation du logement étudiant dans l'académie : une offre majoritairement privée, et des dispositifs d'aides facilitant l'accès au logement

En 2020, l'offre de logement dédiée à la communauté étudiante représente 34 000 places, alors que l'académie de Toulouse compte plus de 138 000 étudiants[10] (à la rentrée 2018). Moins d'un quart des usagers peuvent donc être logés dans des résidences étudiantes ou jeunes.

1.1. L'offre de logement privée et publique : un manque de logement adapté au corps estudiantin malgré l'implication de nombreux acteurs

Le parc privé diffus (logements proposés par des particuliers) loge environ 60% des étudiantes et des étudiants[11]. Il est toutefois actuellement difficile de quantifier cette offre et d'affiner l'analyse, en raison du manque de données et d'indicateurs spécifiques. La représentation ci-dessous met en miroir d'un côté l'offre complète dédiées aux publics étudiants et de l'autre l'occupation effective des membres de la communauté étudiante répondants à l'enquête.

Nombre de places par catégorie de résidences dédiées exclusivement aux étudiant.e.s, et dédiées jeunes/étudiant.e.s

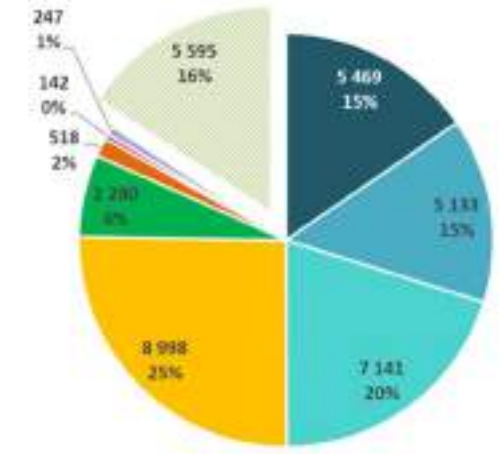

[10] Académie de Toulouse. (2020). Les chiffres de l'académie de Toulouse.
[11] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.

Source : Observatoire Territorial du Logement Etudiant (2020)

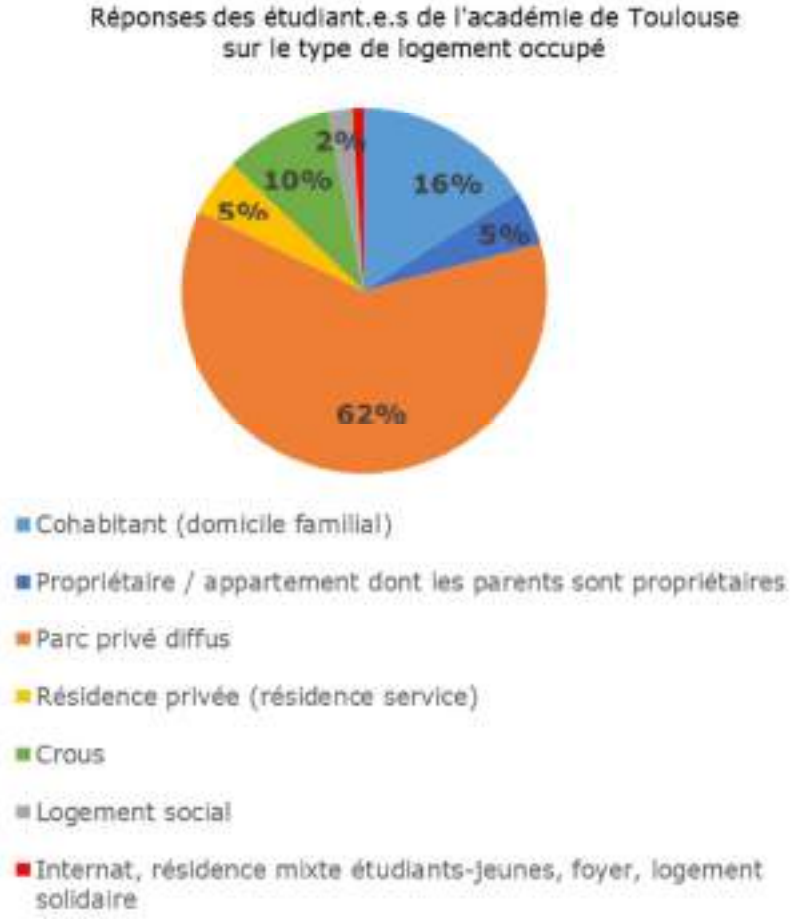

Source : Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante

La majorité des étudiantes et des étudiants qui se trouvent dans le parc privé diffus, louent un appartement de manière individuelle. Les personnes interrogées qui logent en chambre

chez l'habitant sont celles qui ont eu le plus de mal à trouver un logement (47,2% ont rencontré beaucoup de difficultés et 31,6% quelques difficultés)[12].
L'observatoire du logement étudiant décrit l'offre de résidences exclusivement dédiées aux étudiantes et aux étudiants. Certaines accueillant à la fois un public étudiant et des jeunes (de 16 à 30 ans) sur le périmètre de Toulouse et dans le Sicoval, ainsi que dans les villes universitaires d'équilibre. 1 416 logements étudiants « dédiés » (14 résidences) ont été cofinancés dans l'ex région Midi-Pyrénées entre 2015 et 2019, dont la grande majorité à Toulouse et dans son agglomération[13].

1.1.1. Plusieurs types de résidences dédiées aux publics étudiants, dont certaines gérées directement par les établissements membres

Les résidences étudiantes dans le secteur privé ou « résidences services » rassemblent 8 700 places (soit 25% de l'offre dédiée) dont le loyer est en moyenne plus élevé que dans les autres résidences. A cela s'ajoute des frais de dossier et des services originaux proposés en supplément[14].

Les résidences « conventionnées » (« sociales ») représentent un peu plus de 19 000 places :

- Logements Crous : environ 10 500 places dans 39 résidences et cités universitaires, réparties à Toulouse et dans les villes universitaires d'équilibre (30% du parc de résidences dédiées). Entre 2009 et 2020, le Crous a créé 1 757 places[15] sur le périmètre de la métropole et du Sicoval.
- Les bailleurs sociaux disposent d'environ 6 500 places dans des résidences « HLM » soit exclusivement étudiantes, soit mixtes étudiants-jeunes actifs. Elles représentent 20% du parc de résidences dédiées. Entre 2009 et 2020, la métropole et le Sicoval ont bénéficié de la création de 3 818 places supplémentaires[10].
  Une faible vacance locative s'opère dans ces résidences, qui sont globalement occupées toute l'année. Les logements sont réinvestis presque immédiatement, et les résidences sont donc occupées en quasi-totalité avant la rentrée scolaire.
- Les résidences école[16] représentent environ 10% du parc de résidences dédiées.

Résidence	Ville	Nombre de places
Résidence de l'ENAC	Toulouse	744
Résidences de l'école des Mines	Albi	586
Résidences de l'ICAM	Toulouse	115
Résidence de l'ENSFEA	Auzeville-Tolosane	150
Résidence du centre universitaire Robert Naudi	Foix	39
Résidence UT2J-ESPE	Rodez	32
Résidence UT2J-ESPE	Tarbes	4

[12] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[13] DREAL Occitanie. (Juillet 2020) Infocentre Sisal 3.
[14] DREAL Occitanie (2020) Etude « Observation du prix des loyers en résidences étudiantes privées avec services (hors résidences Crous) en Occitanie ».
[15] Observatoire du logement étudiant de l'académie de Toulouse (2020), et schéma du logement étudiant sur l'agglomération toulousaine (2009).
[16] Selon la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme (FNAU) : « résidences dans lesquelles l'attribution des logements aux étudiants est réalisée en interne de l'école ou par une association dédiée ».

D'autres résidences ne répondant pas à cette définition stricte, proposent des logements attribués prioritairement aux membres apprenants d'un établissement, et dont l'attribution est gérée par le Crous ou un bailleur social. C'est le cas des résidences de l'ENVT gérée par le groupe Les Chalets (250 logements), de ISAE-SUPAERO gérée par Alteal (982 logements), et des résidences de l'INSA dont une est gérée par le Crous (221 logements) et la seconde par Promologis (1 415 logements).

Des initiatives associatives émergent pour proposer des solutions de logement innovantes. Telles que les « kolocations à Projet Solidaire » (KAPS) proposées par l'Association de la Fondation des Etudiants pour la Ville (AFEV) dans les quartiers de la Reynerie et Bellefontaine à Toulouse.

Il existe aussi une coopérative de colocations étudiantes « Campus et Toits », qui mobilise des logements vacants à Toulouse et dans les villes d'équilibres (Foix, projet d'implantation à Montauban et Albi, celui de cahors n'était plus d'actualité en 2021), pour les remettre en location avec des loyers modérés.

1.1.2. L'accès au foncier est une clé du développement de ces offres

La construction de nouveaux logements et l'accès à des logements abordables se heurtent à une problématique liée au foncier, notamment au sein de la métropole. En effet, d'après le diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la grande agglomération toulousaine, « Si le passage à une offre renforcée de logements sociaux constitue un défi dans un contexte de marché tendu, la production du logement social, en locatif et en accession, est indispensable pour assurer la mixité sociale. La mobilisation du foncier à un coût maîtrisé reste un enjeu majeur pour l'agglomération. »

L'un des objectifs du SCoT est de répondre aux besoins en logements dans toutes leurs diversités, puisque « l'arrivée d'étudiants et de jeunes actifs contribue à soutenir une demande en petits logements […]. »

Le foncier au sein des campus universitaires peut à ce titre représenter une réelle opportunité pour la construction de futures résidences.

1.2. L'accès au logement : des critères d'admission et les spécificités de certains publics à prendre en compte dans le choix du logement

Les difficultés d'accès à une chambre Crous pour les non boursiers, le manque de visibilité d'une offre dédiée alternative (bailleurs sociaux, résidences habitat jeunes) et les tarifs souvent onéreux des résidences « services » privées, peuvent expliquer le choix des étudiantes et des étudiants à se tourner vers la location chez un particulier.

Les étudiantes et les étudiants d'origine extracommunautaire se tourneraient plus facilement vers un membre de leur entourage, ou vers les chambres chez l'habitant, le logement solidaire (logement intergénérationnel).

Les loyers médians pour un T1 dans la métropole Toulousaine vont de 286 € à 500€[17] hors charges.

[17] AUAT. (2020) L'observatoire des loyers.

Redevances minimales et maximales moyennes par catégories de résidences

Catégorie de résidence	Redevance minimale moyenne	Redevance maximale moyenne
Résidences services	472 €	540 €
Foyers publics ou privés	422 €	500 €
Résidences école	345 €	416 €
Résidences sociales	314 €	384 €
FJT	309 €	409 €
Résidences mixtes	300 €	
Résidences CROUS	296 €	365 €
Cités U CROUS	233 €	309 €
Internats	149 €	156 €
TOTAL	316 €	385 €

Source : Comité de pilotage de l'Observatoire du logement étudiant (septembre 2020)

Comme pour beaucoup de françaises et de français, le loyer représente le poste de dépense le plus important pour le corps estudiantin alors qu'avec un revenu moyen de 835 euros mensuels[18], le budget des étudiantes et des étudiants est très souvent limité.

1.2.1. L'accès aux logements Crous

En ce qui concerne une étudiante ou un étudiant d'origine français, l'attribution d'un logement Crous se fait sur critères sociaux via le Dossier Social Etudiant (DSE). Les critères retenus sont les revenus de l'étudiante ou de l'étudiant et de ses parents ou tuteurs, la composition de la famille et l'éloignement géographique du domicile familial.
Environ 1 000 places en chambres Crous sont spécifiquement attribuées aux publics étudiants d'origine extracommunautaire en échanges, via les « contingents » dont disposent les services Relations internationales des établissements.

Contingent Crous – Relations Internationales Etablissements

Etablissement	Contingents 2019-2020
Université Toulouse I - Capitole	173
Université Toulouse II – Jean Jaurès	197
Université Toulouse III – Paul Sabatier	343
INSA	80
INP	174

Source : Département Relations européennes et internationales de l'UFTMP (2020)

Les modalités d'accès aux autres logements Crous ne sont pas favorables aux étudiantes et étudiants en mobilité internationale individuelle (majorité d'entre elles et eux), priorité étant faite les concernant aux publics étudiants de Master 2 et doctorants. Pourtant ce public ne maitrise pas toujours les canaux de recherche.

[18] Galland, O. (2019). Les étudiants sont-ils pauvres ?. *telos.*

1.2.2. L'accès aux autres logements dédiés

Les demandes de logement en résidences HLM (bailleurs sociaux) se font directement via l'organisme en charge de la résidence, qui étudie le dossier qui en commission interne. Les tarifs varient selon le bailleur et divers critères.

Les modalités d'accès varient en ce qui concerne les résidences écoles. A titre d'exemple, les attributions de la résidence ISAE-SUPAERO se font par l'intermédiaire du bailleur Alteal, avec une priorisation des boursiers, primo-entrants et publics internationaux.

La demande de logement dans les résidences privées se fait directement auprès de la structure en charge de la gestion locative. De la même façon que l'accès à un logement privé, le locataire doit signer un bail classique, déposer une caution et fournir le justificatif de garants.

Le schéma d'amélioration de la vie étudiante de 2016-2020 avait identifié comme objectif de faciliter l'accès aux logements aux personnes en situation de handicap dans le parc social. Aujourd'hui, l'offre de logements PMR (personnes à mobilité réduite) correspond à la demande. L'enquête réalisée auprès de la communauté étudiante début 2020, ainsi que la consultation des référents handicap des établissements à la même période, le confirment. Il n'y a donc plus de besoins de création de nouveaux logements adaptés.

1.3. Les dispositifs d'aides nationaux et locaux cruciaux pour les étudiantes et les étudiants, mais qui présentent parfois des limites

Deux types d'aide sont à distinguer : celles qui informent les étudiantes et les étudiants (sur les démarches, la recherche de logement, etc.) et les aides financières.

Si les établissements universitaires ne disposent pas tous d'un service logement spécifique, les services Vie Etudiante et Relations internationales les orientent vers les acteurs concernés. Une intégration plus soutenue de ces services au sein des réseaux inter-établissements et inter-acteurs (Comité du logement, remontée d'informations et de situations urgente) leur permettrait sans doute d'assurer plus facilement la diffusion de l'information auprès de la communauté étudiante (aides disponibles en fonction du profil de l'étudiante ou de l'étudiant, supports en anglais, supports adaptés à lecture pour celles et ceux en situation de handicap…) ainsi que la remontée des besoins. Des démarches complémentaires existent parfois dans les villes universitaires d'équilibre. A Castres, par exemple, un point accueil logement créé par le Syndicat mixte pour l'enseignement supérieur recense toutes les offres de logement et informe les étudiantes et les étudiants. Il est accessible toute l'année depuis le site internet de l'agglomération.
L'université Toulouse III – Paul Sabatier dispose d'un fichier logement et d'un partenariat avec la plateforme de logement Studapart, qui permet de faciliter la recherche de logement autour du campus pour les étudiantes et les étudiants.
Concernant les publics étudiants internationaux, la Toulouse Business School (TBS) prévoit à la rentrée 2020, un webinaire pour les étudiantes et les étudiants d'origine extracommunautaire, portant notamment sur les questions de logement, ainsi que le lancement d'une application avec un accès aux informations élémentaires à leur installation.

Le réseau Campus France déploie quant à lui des actions d'information en amont de leur venue. Cette information pourrait être renforcée dans les espaces régionaux (communication sur les sites ressources et les dispositifs d'aide) afin d'anticiper au mieux leur arrivée et de faciliter la recherche d'un logement adapté.

L'UFTMP propose avec les établissements plusieurs dispositifs d'accompagnement aux étudiantes et aux étudiants :

- La Toul'box : A destination des publics étudiants internationaux primo-arrivants, ce dispositif payant propose un accueil personnalisé et une prise en charge administrative, notamment sur la recherche de logement. En 2019, l'équipe de la Toul'Box a assisté 439 bénéficiaires dans leur recherche et/ou réservation et logement, et travaille avec une quarantaine de résidences partenaires (bailleurs sociaux et privés).
- L'Accueil Welcome Desk : conseille les étudiantes et les étudiants grâce au réseau de partenaires (30281 ont été reçus par la CAF en 2019), la mission logement du Département Formation Vie étudiante qui a renseigné 211 étudiantes et étudiants en 2019, et via le guide du logement dématérialisé (créé en 2019, il permet aux étudiantes et aux étudiants, et établissements de consulter l'offre de résidences dans l'académie, et fournit des conseils à l'installation).

Développé par les Crous, Lokaviz est un moteur de recherche permettant aux membres de la communauté étudiante de trouver, partout en France, un logement indépendant ou chez l'habitant, une colocation ou une location contre services.

Le CRIJ Occitanie met en place divers projets à destination des publics étudiants et jeunes (- 30 ans), parmi lesquels la Quinzaine du logement, ainsi que des permanences régulières avec des associations et structures dédiées (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes 31 ; Mieux ensemble). Le Crij publie également sur son site Crij.org des annonces de logements de particuliers.

La Mairie de Toulouse propose pour les jeunes (15-29 ans) le Dispositif Instal'Toit, un prêt à taux 0 pour l'installation (environ 60 dossiers par an). Pour en bénéficier, l'étudiante ou l'étudiant doit fournir le contrat de bail signé, et donc être déjà locataire. L'aide ne peut donc être utilisée pour verser la caution d'entrée dans le logement. Le dépliant "Stop à l'Habitat Dégradé", permet quant à lui pendant la visite du logement de faire un état des lieux déterminant si le logement est dégradé.

Le groupe Action Logement propose diverses aides à l'installation. L'avance Loca-pass, ainsi que la Garantie Visale sont les dispositifs les plus adaptés aux besoins des étudiantes et des étudiants. Visale remplace la CLE (Caution Locative Etudiante), et permet aux publics étudiants sans garants d'obtenir gratuitement une caution. Ce dispositif est toutefois inaccessible aux mineurs, et limitée pour les plus de 30 ans, ce qui est un frein pour une partie de la communauté étudiante, notamment pour celles et ceux en doctorat sans contrat doctoral. Reconnu par la plupart des structures (bailleurs sociaux et résidences privées), ce dispositif n'est toutefois pas toujours accepté par les propriétaires privés.

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) vient en aide à un nombre sensible d'étudiantes et d'étudiants. D'après l'enquête vie sur les conditions de vie étudiante, 65% du corps estudiantin déclare percevoir l'Aide Personnalisée au Logement (APL). Une grande partie

des logements du parc locatif privé est éligible à l'AL (Allocation Logement), tout comme les logements du parc Crous.

2. Un niveau de satisfaction positif, modéré par des difficultés lors de la recherche du logement

Les personnes interrogées trouvent principalement leur logement grâce au site Internet « *Leboncoin* » (32,2%), aux agences immobilières (19,7%), aux relations (familiales, amicales, etc.) (17%) et aux petites annonces (10,5%). Le reste se partage entre services du Crous et services dédiés aux publics étudiants.

2.1. Près de la moitié de la communauté étudiante fait face à des difficultés lors de la recherche de leur logement : une offre souvent peu adaptée et onéreuse

Si la grande majorité des publics interrogés sont satisfaits du logement occupé (88,5%), environ 45% estiment avoir rencontrés de peu à beaucoup de difficultés dans leur recherche.[19]

Les difficultés rencontrées lors de la recherche du logement

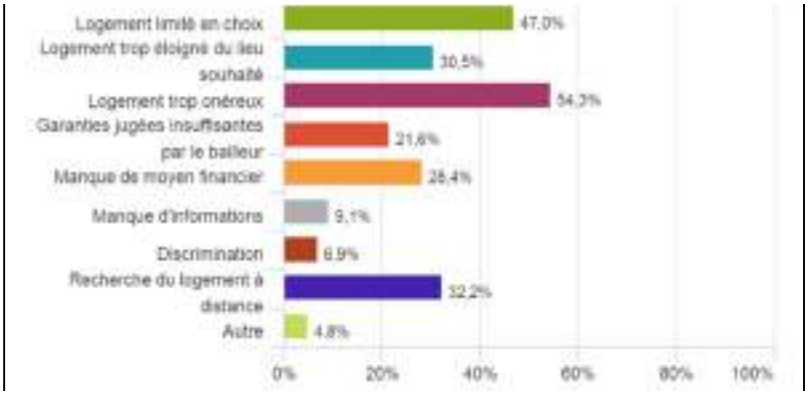

Source : Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante

Les critères principaux dans la recherche, quelle que soit la ville d'étude, sont la localisation géographique et le montant du loyer. Selon l'enquête annuelle publiée par l'UNEF en 2020, le coût moyen d'un logement dans le parc privé à Toulouse s'élève à 481€ en 2020-2021 contre 472€ en 2019-2020 (+1,91%)[20]. L'observatoire du logement étudiant de l'académie de Toulouse permet d'établir une cartographie plus précise de l'offre, et confirme que le stock de logements étudiant à prix abordable est restreint, particulièrement à Toulouse[21].

Les publics internationaux et primo-entrants sont identifiés par l'ensemble de la communauté universitaire comme public ayant des difficultés particulières dans l'accès au logement. Le manque d'accès à l'information sur les offres, la non priorité pour un logement Crous (en dehors des contingents RI mis à disposition par les établissements), et l'absence de garants français sont les freins principaux (les garants étrangers n'étant pas toujours acceptés). A cela s'ajoute la méconnaissance du prix des logements en France et à Toulouse précisément, et l'impossibilité d'ouvrir un compte bancaire sans justification de

[19] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[20] UNEF (Aout 2020) Enquête sur le coût de la vie étudiante.
[21] Comité du logement (Mai 2020).

domicile. De plus, 6,9% des étudiantes et des étudiants, (dont 21% des publics internationaux interrogés[14]), estiment également avoir été victime de discrimination lors de leur recherche.

En ce qui concerne les étudiantes et les étudiants d'origine française, l'accès au logement des doctorantes et des doctorants se révèle parfois difficile, particulièrement pour les non financés (essentiellement dans les Sciences Humaines et Sociales). Le public doctorant de manière générale n'a pas accès aux bourses du Crous (non mentionné dans la circulaire n°2019-096 du 18/06/2019 du MESRI comme ouvrant droit aux bourses). Il est possible cependant de faire une demande de chambre en résidence Crous via un DSE (procédure de demande de logement unique), mais ce public n'est pas prioritaire pour l'attribution des chambres, et cette attribution se fait au cas par cas, généralement en phase complémentaire, après étude des revenus individuels et revenus des parents.

La problématique du double logement pour le public alternant, enjeu du Schéma 2016-2020, est récurrente et toujours d'actualité. Les principaux obstacles à surmonter dans cette situation sont les difficultés financières, de mobilité et de temps.
D'après une enquête réalisée en 2017 auprès de ce public[22], 30% des publics étudiants interrogés affirmaient devoir payer un double loyer. Ce chiffre s'élève à environ 40% en 2020[23], et ce nombre progresse d'autant plus que le nombre d'alternants a augmenté ces dernières années. Ce double loyer s'avère nécessaire, en raison de l'isolement de certaines villes, parfois d'un milieu plus pauvre en offres de location, ou a contrario d'une zone ou la pression immobilière est forte. Beaucoup déploraient un manque d'information et de communication autour des aides dont elles et ils pourraient bénéficier, ainsi que des démarches administratives compliquées.
Les aides disponibles (APL, aide Mobili-Jeunes d'Action Logement) sont longues à obtenir mais permettent de couvrir partiellement les frais liés au second logement.
Le guide du logement dématérialisé de l'UFTMP indique des résidences proposant un hébergement au public alternant, dont la majorité sont des résidences habitats jeunes. A l'image de la résidence ISAE-Supaero, certaines résidences école peuvent également proposer à leurs étudiantes et leurs étudiants un logement durant la période d'alternance.

2.2. Les dispositifs de logements temporaires et d'urgence concernent une minorité d'étudiantes et d'étudiants en grande difficulté : une problématique prioritaire tout au long de l'année universitaire

Il est à noter que 78% des personnes interrogées ne sont pas passés par ces types de logement.
L'hébergement d'urgence est le besoin d'un logement immédiat et pour une durée limitée, pour des personnes qui se trouvent sans abri. Cette problématique aurait tendance, selon certains services d'établissements, à s'étendre sur le reste de l'année et non plus seulement lors de la rentrée universitaire comme cela avait été identifié dans le schéma d'amélioration de la vie étudiante 2016-2020.

[22] UFTMP (2017) Questionnaire portant sur l'amélioration du logement des alternants.
[23] CFA MidiSup, (2020).

482 étudiant.e.s ont eu besoin d'un hébergement d'urgence depuis la rentrée universitaire :

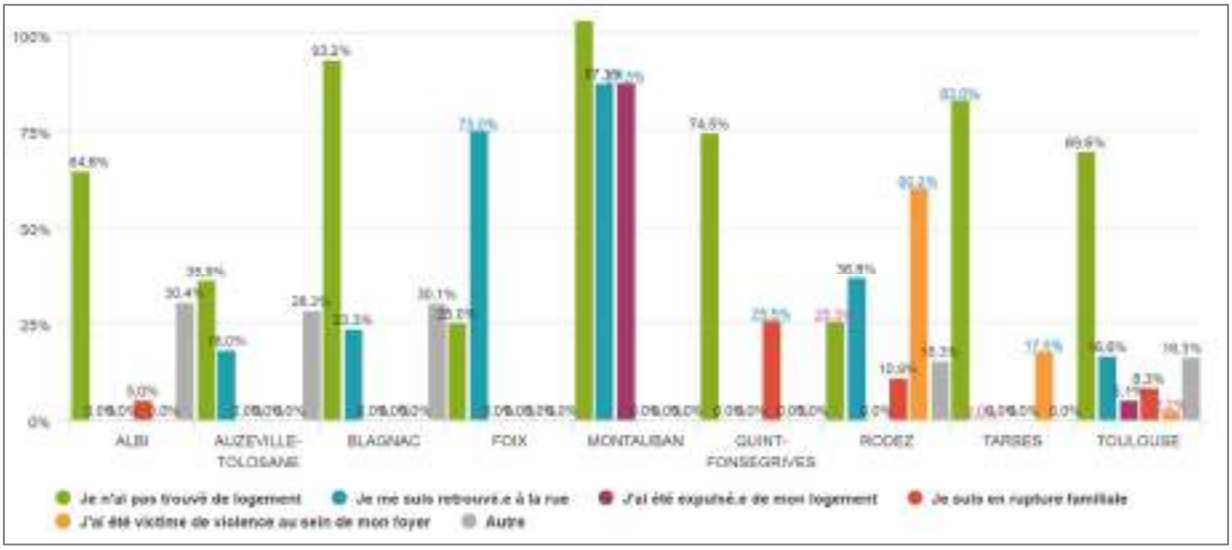

Les raisons de ce besoin par ville

Source : Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante

Parmi les étudiantes et les étudiants ayant eu recours à un hébergement d'urgence, la majorité sont d'origine extracommunautaire (76,7% contre 56% d'origine française) en mobilité individuelle. Ces éléments corroborent une autre étude portée par l'UFTMP qui concluait à une insuffisance de logements sociaux et d'hébergements temporaires en période de rentrée, notamment pour les publics internationaux (Afrique du Nord et Afrique Subsaharienne) sans garant physique et ayant de faibles ressources. La part de primo-entrants concernée était de 71,3%[24].

Parmi les dispositifs existants, le Crous proposait à la rentrée 2020, l'hébergement à la nuitée (7 nuits maximum) dans l'une de ses résidences, pour un coût fixe de 18€ la nuit.
Bed&Crous, autre plateforme développée par le Crous, permet un hébergement temporaire de quelques jours. Ce dispositif est proposé dans 4 résidences à Toulouse (entre 20 et 65€ la nuitée, selon la résidence, la période et la durée du séjour).
D'autres structures d'hébergements temporaires non dédiées aux publics étudiants constituent des alternatives (Auberges de jeunesse, plateforme AirBnb…), mais non pérennes.

3. Le sentiment d'insécurité aux abords des résidences : La nécessité d'une concertation entre les acteurs du logement et les collectivités

11% des publics étudiants interrogés dans le cadre de l'enquête sur les conditions de vie étudiante, ne se sentent pas en sécurité par rapport à leur logement actuel.[25].
Sujet sensible et relatif selon la perception de chacun, cette problématique parait notamment concerner des résidences éloignées des lieux de vie (centre-ville, commerces) et dont la desserte en transports est difficile et/ ou irrégulière.

[24] Etude sur les étudiants sans solution de logement avec complication immédiate à la rentrée universitaire (2017), UFTMP / Simpps.
[25] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.

Pour exemple, plusieurs mesures ont été envisagées autour du campus INSA/ISAE à un niveau institutionnel, à savoir la redynamisation du secteur, l'implication d'associations spécialisées, et un meilleur éclairage de l'espace public.

De son côté, le Crous signale également prendre la problématique sécuritaire au sérieux concernant ses propres résidences et un budget conséquent est investi (société de gardiennage, fermeture des résidences avec accès badgé) pour assurer la sécurité des membres de la communauté étudiante logés[26].

Une concertation entre les acteurs du logement, le corps estudiantin, les collectivités locales et les services de l'Etat doit toutefois être poursuivie et renforcée, afin d'anticiper d'éventuels problèmes futurs, identifier des secteurs qui seraient particulièrement sensibles, et mettre en place les solutions adaptées.
Un travail de sensibilisation auprès des étudiantes et des étudiants doit également être envisagé, avec une mise en avant des bonnes pratiques.

A noter que le sentiment d'insécurité parait plus prégnant chez les femmes/ les étudiantes. Ainsi, 28,2% des femmes interrogées ne se sentent pas en sécurité lorsqu'elles se déplacent le soir ou la nuit, contre « seulement », 11% des hommes[27].

Cette problématique ne parait pas en revanche se poser dans la majorité des villes universitaires d'équilibre, dont les campus sont pourtant éloignés des centres villes pour la majorité, et la desserte en transport moins régulière.

[26] Comité du logement (mai 2020).
[27] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.

SANTÉ / PRÉVENTION – PROMOTION DE LA SANTÉ ETUDIANTE

La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas nécessairement en l'absence de maladie ou d'infirmité.[28]

La promotion de la santé a pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer. Pour parvenir à un état de complet bien-être physique, mental et social, l'individu, ou le groupe, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s'y adapter.[29]

Plusieurs décrets encadrent la santé pour la communauté étudiante, notamment le décret n° 2019-112 du 18 février 2019 relatif aux services universitaires et interuniversitaires de médecine préventive et de promotion de la santé, et le décret n° 2019-205 du 19 mars 2019 relatif aux modalités de programmation et de suivi des actions financées par la contribution de vie étudiante et de campus prévue à l'article L. 841-5 du code de l'éducation. Une stratégie nationale de santé est également fixée pour la période 2018-2022.
Des campagnes de prévention sont mises en place dans le cadre de plans nationaux tels que le Plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022, le Plan national de Santé Publique 2018-2019 Priorité Prévention, et le Plan national de Vie Étudiante. Ces campagnes sont ensuite déclinées au niveau local.
L'agence Régionale de Santé (ARS) d'Occitanie a élaboré pour la période 2018-2022 un schéma régional de santé dont les jeunes sont un des publics prioritaires.

Le volet santé faisait partie des priorités dans le schéma d'amélioration de la vie étudiante 2016-2020. Les objectifs étaient d'assurer une offre de service coordonnée et équilibrée sur l'ensemble de sites universitaires, ainsi que d'améliorer et coordonner l'information et les actions de prévention et de promotion des risques de la santé. Ces objectifs sont toujours d'actualité, même si de réelles avancées ont pu voir le jour. Les établissements membres de l'Université fédérale ont décidé lors du comité de pilotage de juin 2018 de lancer un plan d'action santé social à la suite de l'étude conduite en 2017 sur l'ensemble des sites et des besoins qui avaient émergé.

Les priorités des établissements ont été définies durant le comité de pilotage de mai 2019. Il s'agissait d'élargir la gouvernance à l'INU Champollion, l'IEP et à l'ISAE, et de maintenir toute l'offre proposée, qu'il s'agisse de missions obligatoires ou facultatives, en particulier pour :

- Assurer la mission obligatoire relative aux étudiantes internationales et étudiants internationaux,
- Renforcer l'accompagnement psychologique,
- Améliorer le taux de réponses aux examens de santé,
- Renforcer les campagnes de vaccination,
- Renforcer la prévention,
- Rééquilibrer l'action territoriale,
- Maintenir les centres de santé, l'accompagnement social et les jurys.

[28] Préambule de 1946 à la constitution de l'OMS.
[29] Promotion de la santé. Charte d'Ottawa, 1986.

A cet effet les établissements ont accepté de renforcer les moyens budgétaires du Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (Simpps), intégré à l'Université fédérale depuis janvier 2019. Enfin, ils encouragent les différents acteurs de la santé à travailler ensemble.

1. Les besoins relatifs aux publics internationaux (suite au transfert du suivi sanitaire de l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration - OFII vers les Simpps) restent d'actualité

Pour les étudiantes et les étudiants d'origine extracommunautaire, la barrière de la langue et la suppression du régime social étudiant, ainsi que l'examen obligatoire pour les publics non européens (cf. OFII) ne renforcent pas leur appropriation des enjeux de santé. Les efforts de communication du réseau de santé et notamment du Simpps sont à réitérer plusieurs fois dans l'année puisque leur séjour est temporaire. Cette action est menée en collaboration avec le Simpps, les services Relations Internationales et l'accueil Welcome Desk (guichet unique UFTMP). Les partenariats avec les Centres de Luttes Anti-Tuberculose (CLAT) doivent encore être mis en œuvre dans les départements non couverts.
Le dispositif Happsyline et les différentes langues parlées par les psychologues du Simpps permettent semble-t-il de couvrir les besoins des publics internationaux.
Le Simpps est perçu par les établissements comme une réelle solution d'accès aux soins pour les étudiantes et les étudiants d'origine extracommunautaire, en attente d'immatriculation de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM). Elles et ils peuvent bénéficier d'un accès à la santé même pendant cette période d'attente.
L'accès aux certificats médicaux pour les membres de la communauté étudiante étrangère est plus problématique surtout lorsqu'ils ne sont pas encore affiliés à la CPAM alors même que la pratique sportive en club est un moteur d'intégration.

2. La priorité relative à la prévention est confirmée avec les thématiques suivantes : bien-être psychologique, lutte contre l'alcoolisation excessive et les addictions, santé sexuelle, nutrition, vaccination. Avec un focus sur le bien-être psychologique et un élargissement à la précarité.

Lors du comité de pilotage de mai 2019, les établissements membres ont décidé de s'appuyer notamment sur les associations étudiantes, et ont fixé les priorités de santé étudiante : lutte contre l'alcool (hyperconsommation) et les addictions, bien-être et santé mentale, vie affective et sexuelle, nutrition, et vaccination.
Toutes les priorités ont été confortées par les établissements lors du groupe de travail mené en juillet 2020, notamment celles sur la santé mentale, puisque le confinement a exacerbé ces problématiques, et sur la nutrition en rapport avec la précarité alimentaire.

De manière générale, et notamment au cours de la période d'épidémie, un fort besoin de communication des messages de prévention au corps estudiantin est exprimé.

La prise en compte de la précarité dans les actions de promotion de la santé devient indispensable au vu de la vague de précarisation annoncée et des résultats de l'enquête

de l'UFTMP sur les conditions de vie étudiante déjà alarmants avant la crise sanitaire : 8% des étudiants renoncent aux soins pour raisons financières, 12% disent ne pas avoir mangé à leur faim au moins une fois dans les 12 derniers mois pour raisons financières.

Le réseau se formalise notamment à Toulouse pour favoriser les actions de promotion de la santé à destination des étudiantes et des étudiants et des dynamiques naissent dans les villes d'équilibre entre les acteurs. Le recensement des actions de prévention et des acteurs en prévention va permettre de créer une base pour la coordination de ces acteurs sur le public estudiantin.

2.1. Le bien-être psychologique

Les étudiantes et étudiants en détresse psychologique faisaient déjà l'objet d'une attention particulière par les établissements. Leurs indicateurs de santé mentale sont alarmants. Selon les premiers résultats de l'enquête sur les conditions de vie des étudiants, plus d'un quart évaluent leur état de santé psychologique mauvais ou très mauvais. Comme décrit dans le graphique ci-dessous, ils déclarent ressentir :

- Solitude : 26,7% des étudiantes et des étudiants se sentent très souvent ou assez souvent seules ou seuls.
- Stress : 58,3% se sentent très souvent ou assez souvent stressées ou stressés. 44,9% le sont souvent spécifiquement à cause de leurs études et notamment les femmes.
- Anxiété : 43,1% se sentent très souvent ou assez souvent anxieuses ou anxieux.
- Inquiétude : 33,1% sont « beaucoup » inquiètes et inquiets quant à leur insertion professionnelle.

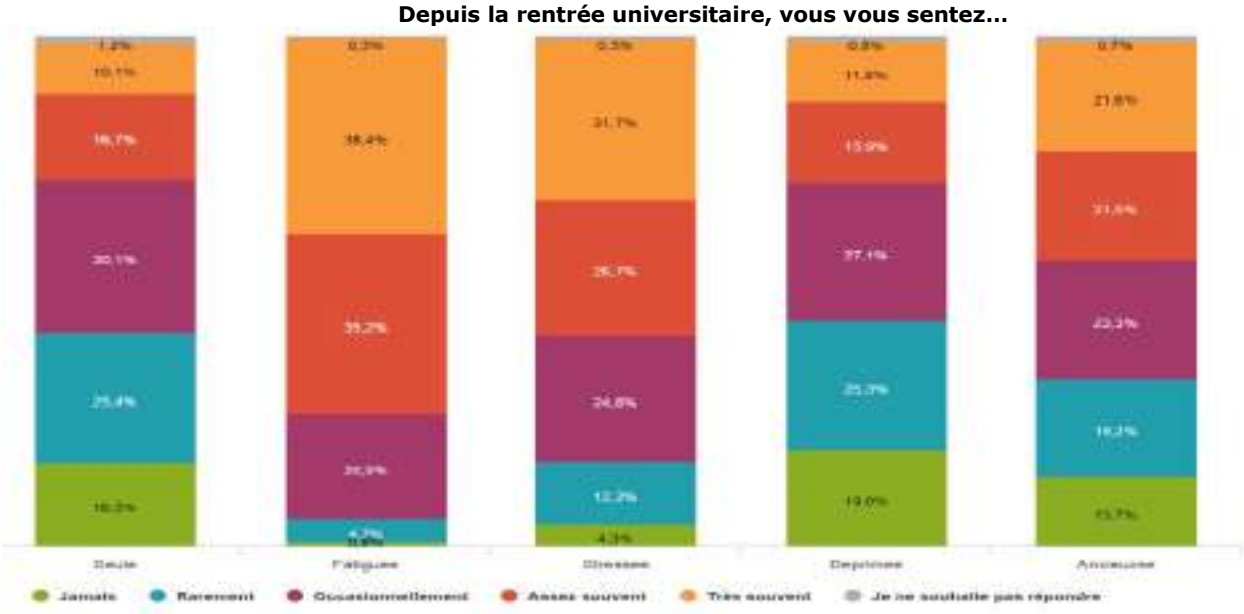

Source : Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante

Les résultats des études de l'Observatoire national de la Vie étudiante viennent corroborer les résultats, 8% ont pensé à se suicider dans les 12 derniers mois[30]. L'enquête étudiante

[30] Observatoire National de la Vie Etudiante. (2018). Repères sur la santé des étudiants. http://www.ove-national.education.fr/wp-

des établissements de la COMUE a également trouvé un parallèle entre absentéisme et autoévaluation insatisfaisante de son état de santé physique et psychologique. Les femmes seraient plus touchées par le stress lié à la réussite universitaire.
Cette priorité de santé est envisagée dans le plan national Priorité Prévention : Rester en bonne santé tout au long de sa vie 2018-2019, et encourage les actions de promotion de la santé au sein de l'université à partir des programmes MBSR *Mindfullness based Stress reduction.*

Pour agir sur cette problématique, l'ARS a ouvert 63 places de formation de prévention contre le suicide (21 places pour le Simpps, 42 places pour le personnel administratif des établissements).

2.2. Vie sexuelle et affective

Les infections sexuellement transmissibles sont en hausse : gonococcies, chlamydia[31]. On observe une stabilisation de la prévalence de la syphilis depuis 2015. L'épidémie de VIH est encore présente chez certaines populations, notamment chez les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes.
Le taux de 27 IVG (Interruption Volontaire de Grossesse) pour 1 000 femmes sur l'ensemble du territoire, pour les femmes de 20 à 29 ans[32], ne baisse pas depuis plusieurs années.
Aussi, 57% de la communauté étudiante ne portaient pas systématiquement de préservatif lors d'un rapport sexuel[33].
Les problématiques de consentement sont également à prendre en compte. Une enquête menée par le service de santé université de l'Université de Lyon 1 en 2019 révèle un taux d'environ 20% de problématique de consentement parmi le public étudiant dans les 12 derniers mois observés.
Le recrutement d'un médecin sexologue au Simpps dont les consultations sont en hausse permanente est également un indicateur du besoin en éducation à la sexualité.

2.3. La lutte contre les addictions : les problèmes d'alcool ciblés par les établissements

L'Occitanie se situe de plus de deux points au-dessus de la moyenne nationale en termes d'alcoolisation ponctuelle importante répétées, au moins 3 fois dans l'année selon l'étude *Escapad* 2017 de l'Office français des drogues et toxicomanies.
Concernant les autres consommations, l'enquête sur les conditions de vie étudiante menée en 2020 par l'UFTMP recense un taux de 11,8 % fumant du tabac tous les jours ou presque. Au niveau national ce taux s'élève à 17% en 2018[34], contre 15,2 % en 2016[35].
L'enquête de l'UFTMP révèle également que 24,4% des étudiantes et des étudiants consomment plus d'une à quatre fois par semaine de l'alcool, et que la consommation de cannabis serait un facteur d'absentéisme.

content/uploads/2018/11/Reperes_sante_etudiants_2018.pdf
[31] Santé publique France. (2019). Épidémiologie des infections sexuellement transmissibles https://www.santepubliquefrance.fr/determinants-de-sante/sante-sexuelle/donnees/epidemiologie-des-infections-sexuellement-transmissibles
[32] Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques. (2019). Etudes et Résultats, 224 300 interruptions volontaires de grossesse en 2018. https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1125.pdf
33 Etudes Opinion Way pour la SMEREP (2016) Https://www.smerep.fr/ckeditor_assets/attachments/5769319a756d6732ae009c46/2016-06_cp_etude_sante_2016.pdf?1466511768. (s. d.).
34 Observatoire National de la Vie Etudiante. (2018). Repères sur la santé des étudiants. http://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2018/11/Reperes_sante_etudiants_2018.pdf
35 Observatoire National de la Vie Etudiante. (2016). Repères sur la santé des étudiants. http://www.ove-national.education.fr/wp-content/uploads/2018/11/La_sante_des_etudiants_CdV_2016.pdf#page=1&zoom=auto,-209,842

Aussi, parmi les membres du corps estudiantin qui consomment de l'alcool, du tabac ou des drogues, 35% seraient intéressés pour que leur établissement propose des dispositifs d'aide pour diminuer ou arrêter leur consommation.

Le dispositif *Fêtons plus - Risquons moins* mis en place par la mairie de Toulouse, avec l'ARS et la préfecture Haute-Garonne permet d'assurer des stands de réduction de risque dans les soirées étudiantes et dans les espaces publics fréquentés par les étudiantes et les étudiants le soir.

2.4. Répercussions de la précarité sur la santé.

L'enquête de l'UFTMP dont le recueil de données s'est effectué avant la crise sanitaire de la COVID19, a recensé un renoncement aux soins pour raisons financières pour 8% de la communauté étudiante. Ce taux est encore plus fort dans les villes universitaires d'équilibre.
De même, il est déjà arrivé à 12%[36] des étudiantes et des étudiants de ne pas manger à leur faim par manque de moyens financiers. Enfin, plus de 1000 demandes sociales ont été adressées au Simpps entre le 25 mars au 5 mai 2020 pendant la période de confinement.
Une attention particulière doit être portée sur la précarité et ses répercussions sur la santé.

Des besoins des établissements liés aux conduites à tenir suite à l'épidémie sont aussi ressentis et des attentes vis-à-vis du Simpps sont exprimées.

3. Une couverture encore variable selon les sites

Répondre mieux aux besoins de la communauté étudiante dans les villes universitaires a été fixé comme une priorité par les établissements lors des comités de pilotage dédiés.

3.1. L'appui sur des partenaires locaux

Les CPAM sont de nouveaux partenaires pour l'accès aux soins des étudiantes et des étudiants et les examens de santé (fixées comme priorité parmi les missions du Simpps lors des comités de pilotage de 2018) dans les villes universitaires d'équilibre qui ont déjà pu prendre le relais pour les examens de santé dans certains sites, comme à Auch et Foix. D'autres partenaires, tels que les délégations territoriales des ARS, les collectivités locales, les maisons des adolescents, etc. sont aussi des partenaires avec lesquels il manque encore une coordination selon les sites. Des réunions de coordination sont en cours mais sont dépendantes des dynamiques sur place entre les acteurs.

Les associations de prévention (Avenir santé, Act-up, etc.) et les associations étudiantes (ESN, TAT, STAPS Toulouse, Afutés, AGEMP etc.) sont de réels moteurs pour les actions de prévention.

[36] Observatoire de l'UFTMiP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.

L'ARS et la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues Et les Conduites Addictives - MILDECA (Préfecture) ont apporté leurs financements pour le dispositif étudiants relais santé fin 2020.

3.2. L'accès aux soins sur les sites

Des besoins de permanences en santé ont été recensés par l'enquête en 2017[37]. Des groupes de travail ont été mis en place dans les villes d'équilibre pour réunir les acteurs de la santé.
Malgré une augmentation des effectifs sur les villes universitaires d'équilibre, le Simpps ne possède pas de permanences à Auch, Cahors, Montauban, Figeac, mais des permanences sont assurées par des médecins, et des assistantes sociales si nécessaire. Les infirmières sur place effectuent un travail de réorientation auprès des partenaires locaux.

A Toulouse, le mode de saisie/contact du Simpps par téléphone n'est pas le plus adapté, car les étudiantes et les étudiants favorisent de plus en plus la prise de rendez-vous par internet. Bien que l'accueil physique soit valorisé par les étudiantes et les étudiants dans les établissements proches des antennes, la prise de rendez-vous via une plate-forme en ligne pourrait être un moyen complémentaire d'accès aux services du Simpps.

Les documents de recensement des structures auxquelles peuvent faire appel les étudiantes et les étudiants « Mémos » permettent un premier niveau d'information auprès des publics concernés et de collaboration entre professionnels. La participation du Simpps aux réunions multi partenariales a permis une meilleure identification de ses services auprès des partenaires mais n'est pas suffisant. Les efforts de coordination sont à poursuivre. La participation du Simpps aux groupes de travail à l'échelle de la ComUE (Communauté d'Universités et d'Etablissements) Handicap, Autisme permet une complémentarité des regards à l'échelle de tous les établissements.

Le Crous n'a plus d'infirmière au sein des résidences mais a pu mettre en place un dispositif d'aide psychologique à Toulouse et Albi.

A Toulouse, l'absence de locaux supplémentaires ne permet pas d'héberger l'effectif soignant nécessaire pour répondre aux besoins des étudiantes et des étudiants.

La crise sanitaire actuelle a permis d'accélérer les processus de téléconsultations pour tous les professionnels de santé et pourrait constituer une réelle opportunité.

4. Un besoin de centralisation et de mise à disposition de l'information

4.1. Un besoin d'outils communs de communication et de centralisation

Ce besoin concerne les informations en santé, psychologique et sociale. Il a été exacerbé pendant la crise sanitaire durant laquelle plusieurs dispositifs ont été initiés et dont l'efficacité dépendait de leur connaissance par les étudiantes et les étudiants.

37 Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, Ipso Facto. (2017) Etat des lieux et élaboration de préconisations en matière santé et social dans le cadre du schéma de la vie étudiante Toulouse Midi-Pyrénées.

Le Simpps est chargé de coordonner les interventions des différents acteurs à destination des publics étudiants, afin qu'il y ait une cohérence d'ensemble et une lisibilité des grandes campagnes. Il intervient notamment pendant la Semaine de l'étudiant dans les villes universitaires d'équilibre.

Dans le but d'améliorer le partage des informations, une réunion de coordination des acteurs en prévention et promotion de la santé a eu lieu en juin 2019.

4.2. La connaissance du Simpps par les étudiantes et les étudiants et de la part de certains acteurs

L'un des premiers déterminants de l'accès aux soins est la connaissance même du service de santé. En 2020, selon l'enquête de l'UFTMP, le taux de connaissance du Simpps par la communauté étudiante est 35,5%. Dans les villes universitaires d'équilibre, le taux de connaissance des services du Simpps est variable selon les sites. Selon l'enquête Ipso Facto UFTMP de 2017, elles et ils étaient 22% à connaitre le Simpps.
Les efforts de communication du service auprès des étudiantes et des étudiants (présentations de rentrée aux étudiants en amphithéâtre, lors des forums ou via des systèmes de parrainages d'étudiants, posts sur les réseaux sociaux, diffusion des visuels au sein des établissements à Toulouse et dans les villes d'équilibre, actions de promotion de la santé sur les campus, réseaux des associations étudiantes) semblent être les principaux vecteurs de connaissance du Simpps et sont à renforcer.
Par ailleurs, selon le groupe de travail qui a eu lieu en juin 2020, le Simpps ne serait pas connu des publics étudiants si l'effort de communication n'était pas fait de la part des établissements dans lesquels ils sont inscrits.

Un besoin est ressenti de la part des partenaires d'une clarification sur le rôle et les missions exactes du Simpps et de ce qui peut en être attendu pour les étudiantes et les étudiants, établissements et partenaires.

RESTAURATION

La gestion de la restauration universitaire a été confiée par l'État aux Crous, qui sont les principaux acteurs de la restauration sur les campus universitaires.
Dans les villes où le Crous n'est pas présent, ce dernier peut agréer des restaurants collectifs (hôpitaux, administrations, lycées, etc.) et verser une subvention d'équilibre afin de garantir le même tarif aux étudiants. Contrairement aux bourses et au logement, la restauration est ouverte à toutes et tous, et aux personnels.
D'autres acteurs de la restauration sont présents sur les campus ou à proximité, tels que les établissements universitaires, les collectivités territoriales, les commerces privés, et les associations étudiantes.

L'alimentation a un impact sur le bien-être et la santé des étudiantes et des étudiants. Une mauvaise alimentation peut provoquer différents problèmes : obésité, maigreur, maladies chroniques, troubles de la concentration et du sommeil, etc.
Les acteurs de la santé ont donc aussi un rôle dans la sensibilisation et l'accompagnement des étudiantes et des étudiants à une alimentation équilibrée.

1. L'offre de restauration s'est développée depuis 2015 : elle est aujourd'hui majoritairement jugée suffisante, mais des améliorations peuvent être apportées sur l'accès et les horaires

Aujourd'hui 69%[38] des étudiantes et des étudiants jugent suffisant l'offre de restauration sur leur lieu d'étude.
Elles et ils mangent durant la semaine majoritairement chez eux (le soir) et au restaurant universitaire (le midi), puis une partie, apportent leur propre repas sur leur lieu de cours, et un plus faible nombre ont recourt à la restauration rapide dans les commerces privés.
Depuis le mois de septembre 2020 le Crous de Toulouse-Occitanie a pris la décision de renforcer son équipe du service de la direction de la restauration avec une assistante qualité nutrition.

1.1. Les offres de restauration se sont diversifiées depuis 2015

1.1.1. Les offres de restauration Crous : privilégiées par la communauté étudiante

Depuis le diagnostic de 2015 réalisé dans le cadre du schéma d'amélioration de la vie étudiante 2016-2020, le Crous a développé son offre de restauration en passant de 16 restaurants universitaires et cafétérias, à 47 points de restauration dans l'académie de Toulouse.
Il propose plusieurs types de restauration : les restaurants universitaires, les cafétérias, les Crous-truck, les triporteurs et les distributeurs automatiques.
Le Crous est présent en restauration agrée dans les villes de Rodez, Cahors, Montauban, Millau et Saint-Jean-de-Verges. Cependant, il y a un projet de création d'un restaurant universitaire Crous à Rodez pour 2025.

[38] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.

Points de restauration CROUS dans l'académie de Toulouse en 2020

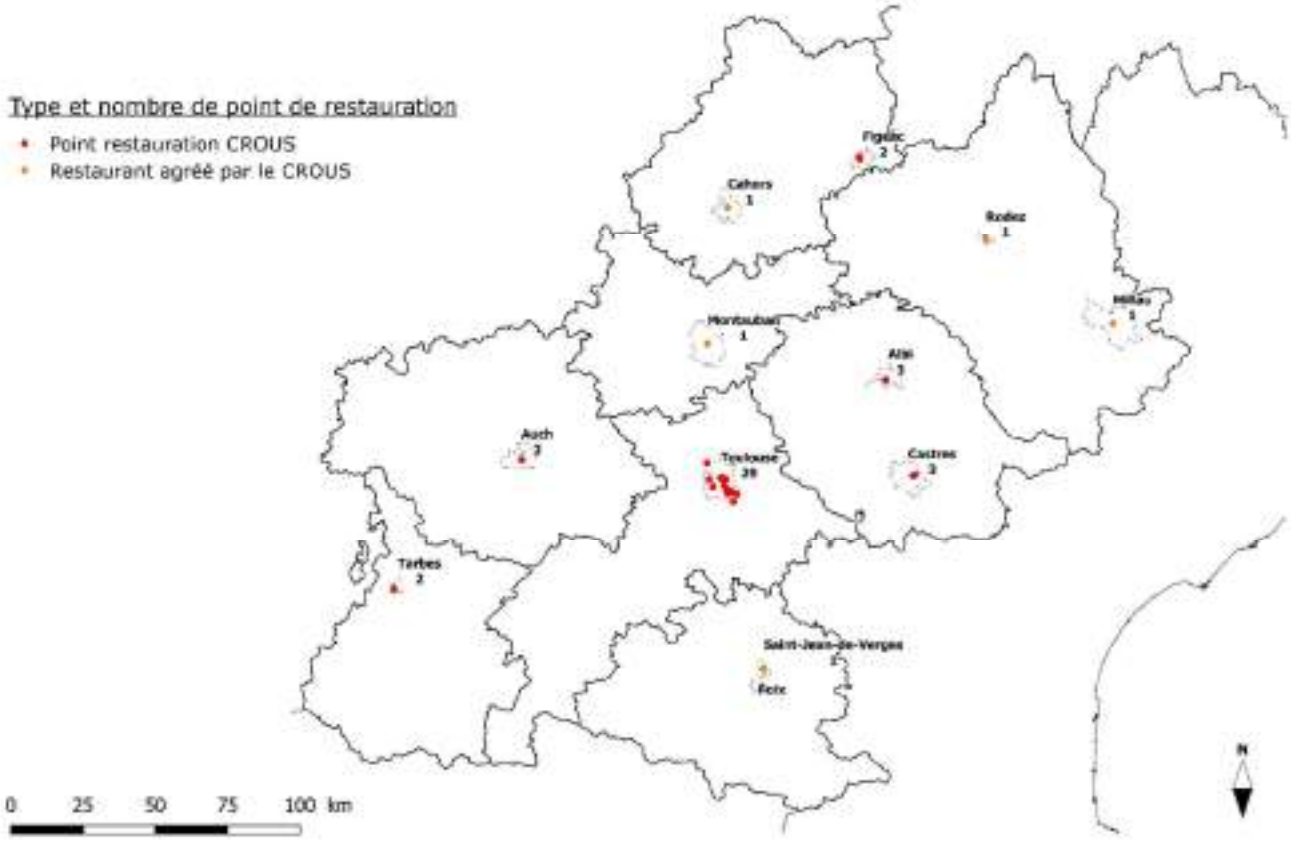

Réalisée par Guilaine Camboulives

D'après l'enquête vie étudiante[39], 82% des étudiantes et des étudiants disent avoir accès à un restaurant universitaire et 51% à un Crous-truck. Cependant, seulement 36% disent manger au RU et 14% se rendre à la cafétéria ou au Crous-truck.

Les horaires d'ouverture varient d'un Resto U' à l'autre, les plages horaires s'étendent de 11h15 à 14h. Le restaurant de l'Arsenal est également ouvert le soir (de 18h30 à 21h) et le week-end (midi et soir), ainsi que la cafétéria les Oliviers à Rangueil qui ouverte jusqu'à 21h30.
Enfin, le Crous propose des tarifs réduits pour les étudiantes et les étudiants, qui est de 3.30€ le repas au Resto U'. Les tarifs des autres prestations proposées dans les structures du Crous de Toulouse-Occitanie sont votés chaque année au conseil d'administration.

L'enquête vie étudiante révèle que parmi celles et ceux qui mangeant au Resto U', 75%[40] d'entre eux qualifient l'offre de restauration suffisante.
Au niveau national, elles et ils attribuent à la restauration universitaire du Crous une note de 6.8/10[41].

[39] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[40] Ibid.
[41] Crous (2019). Enquête restauration et logement.

1.1.2. Déjeuner dans son établissement : une solution appréciée, et des salles équipées à développer.

21%[42] des étudiantes et des étudiants mangent principalement dans leur établissement. Selon les établissements, plusieurs solutions sont possibles pour elles et eux.
Des établissements ont leurs propres offres de restauration (par exemple, une cantine à l'université de Foix, ou un restaurant universitaire à l'ISAE-SUPAERO).
Une étude vient d'être finalisée concernant un projet de mutualisation des fonctions évènementielles, sportives et la restauration à l'échelle du campus scientifique de Rangueil. Cette étude va déterminer s'il y a une opportunité pour le CREPS, l'ISAE-SUPAERO et l'ENAC de mutualiser leur offre de restauration et d'avoir recourt à une concession de service groupé pour leurs restaurants. Le CREPS ayant un cahier des charges spécifique concernant la restauration, ne fera pas parti du projet de mutualisation. En revanche, pour l'ISAE-SUPAERO et l'ENAC, les restaurants existants seront conservés, et les établissements pourront grouper leurs commandes ce qui permettra une réduction des coûts et une amélioration de la qualité de l'offre. Les étudiantes et les étudiants des deux écoles pourront également accéder aux deux restaurants.

L'accès aux restaurants des organismes de recherche, s'est révélé être inégal pour les doctorantes et les doctorants. En effet, selon la structure à laquelle est rattaché la doctorante ou le doctorant, l'accès à certains restaurants peut leur être interdit ou les tarifs peuvent varier.

Certains établissements sont dotés de salles équipées (micro-ondes, tables, etc.) pour permettre aux membres du corps estudiantin d'amener leur propre repas et se restaurer dans un lieu adapté. 71%[43] des étudiantes et des étudiants disent avoir accès à un micro-onde ou une salle équipée. Les foyers étudiants peuvent être des lieux de convivialité, équipés de matériel pour se restaurer et dans lesquels sont parfois vendus boissons et encas. Cependant, les salles équipées ou foyers manquent dans certains établissements, notamment à l'université Toulouse III - Paul Sabatier ou au sein de l'IUT d'Auch.

1.1.3. L'offre de restauration de commerces privés

72% des étudiantes et des étudiants disent avoir facilement accès à des commerces privés depuis leurs lieux d'études, et 19% des étudiants ont principalement recourt à cette offre de restauration.[44]
Cette offre de restauration présente plusieurs limites, car c'est la plus coûteuse pour la communauté étudiante et il s'agit dans la majorité des cas de restauration rapide qui propose des repas peu ou pas équilibrés.

1.2. Une offre de restauration qui reste parfois inadaptée

Le principal problème est la saturation des points de restauration à la pause déjeuner, puisqu'il y a une forte affluence sur une courte durée, due au fait que la grande majorité des étudiantes et des étudiants sont soumis aux mêmes horaires. Ce problème de saturation concerne essentiellement les trois universités à Toulouse, même s'il commence à s'étendre aux restaurants universitaires de certaines villes universitaires d'équilibre. Pour remédier à cette problématique l'IUT de Castres a adapté les horaires de pause déjeuner

[42] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[43] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[44] Ibid.

en les décalant de 15 à 30 min pour une partie du corps estudiantin, ce qui s'est révélé être une bonne solution.

Pour une certaine partie des membres de la communauté étudiante, l'offre de restauration est éloignée des lieux de cours, ce qui les oblige à parfois prendre la voiture pour se rendre à point de restauration. Cette problématique est accentuée lorsque la pause repas est courte.

L'offre de restauration est-elle suffisante sur votre lieu d'étude ou aux alentours (Crous, commerces privés, etc.)

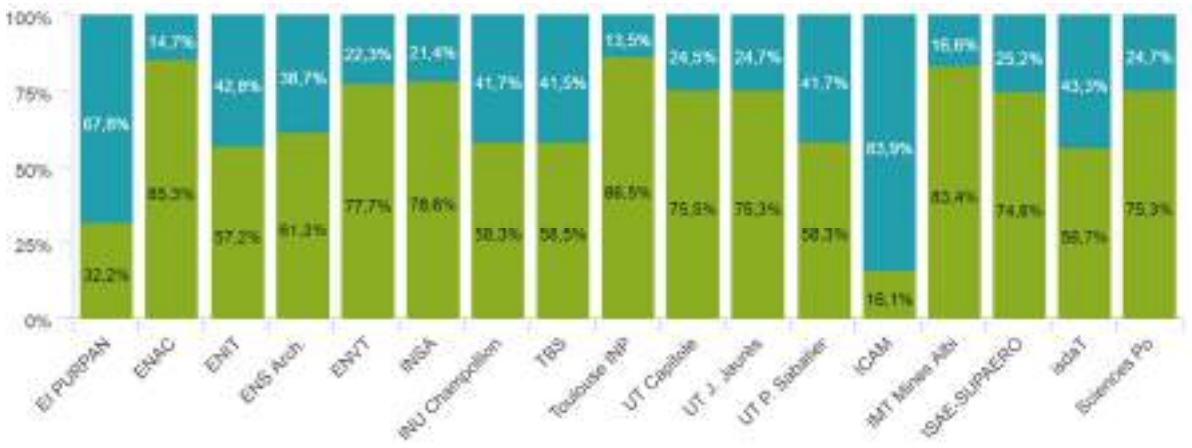

Source : Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante

Les objectifs du schéma d'amélioration de la vie étudiante de 2016 sont donc à poursuivre : Garantir des lieux de restauration adaptés sur tous les sites, et la prise en compte des horaires et rythmes de vie adaptés.

2. Les habitudes alimentaires des étudiantes et des étudiants : une tendance à une alimentation équilibrée ; une augmentation de problèmes liés au poids ; des élèves qui ne mangent pas toujours à leur faim.

Les habitudes alimentaires sont à corréler avec le logement dans lequel vie l'étudiante ou l'étudiant (chambre étudiant, studio sans cuisine, etc.) et son mode de vie (dé-cohabitant, collocation, etc.).

2.1. Une alimentation équilibrée chez la majorité des étudiants à relativiser, et des actions mises en œuvre pour poursuivre la sensibilisation des étudiants

D'après l'enquête sur les conditions de vie étudiante, deux tiers des étudiantes et étudiants disent avoir une alimentation saine et équilibrée. C'est aussi le résultat de l'enquête « La santé des étudiants en France » réalisée en 2019 par la Mutuelle des étudiants. Cependant, cette dernière enquête révèle que seulement 5% mangent réellement équilibré au quotidien. Il parait donc utile de poursuivre la sensibilisation à l'équilibre alimentaire

(identifié comme un objectif en 2016), pour que cette notion soit bien comprise par la communauté étudiante.
De plus, certains membres de la communauté étudiante alternent entre excès alimentaires et fast-food en groupe, repas frugaux lorsqu'ils ou elles sont seuls, et tentatives d'avoir une meilleure alimentation lorsqu'ils ou elles mangent aux restaurants universitaires et retournent chez leurs parents[45].
Plusieurs études montrent que les phases de stress que traversent les étudiantes et les étudiants, impactent leur alimentation et celle-ci serait moins équilibrée : en période de stress, 85% prennent des repas très peu équilibrés[46].

Différents acteurs mettent en place des actions de sensibilisation auprès du public étudiant pour promouvoir une alimentation saine et équilibrée : le Crous, le Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la santé (Simpps), des associations étudiantes, des établissements universitaires, et le Centre Régional Information Jeunesse (CRIJ). Le Crous a notamment pour projet la mise en place d'un nutri-score au sein de ses cafétérias.
En revanche, ces actions sont inégales selon les sites. Il y a notamment un grand nombre d'actions menées sur Toulouse, qui ne sont pas mises en place dans les villes universitaires d'équilibre.

Outre la sensibilisation du corps estudiantin à l'équilibre alimentaire, il est également important de leur permettre d'accéder à des produits sains et de qualité. La création de jardins partagés, la proposition de panier de fruits et légumes, de marchés sur les campus, etc. sont des actions qui vont en ce sens, et qui sont présentes sur certains campus (comme par exemple à l'université Toulouse II - Jean Jaurès).

Les offres de restauration sur les campus et notamment le Crous s'intègrent dans une démarche de plus en plus qualitative en aillant recourt à des produits locaux et/ou biologiques par exemple, et en s'intégrant dans la démarche « mon restau responsable ». Ils développent également leur offre de plats végétariens.

Malgré le pourcentage important d'étudiante et d'étudiant disant avoir un bon équilibre alimentaire, les problèmes d'obésités existent et augmentent.
Le Simpps en accueillent en situation de surpoids ou d'obésité :

	2006/2007	2019/2020
Surpoids	21.8%	20.5 %
Obésité 1	12.8%	13.5 %
Obésité 2		3.2 %
Obésité 3		1.9 %

Source : Simpps - Consultations nutrition

2.2. Des problématiques de temps et de budget qui poussent des étudiantes et des étudiants à ne pas manger à leur faim

Une partie de la communauté étudiante ne mange pas à leur faim : 4% souvent, 13% parfois et 14% rarement[47].
Le manque de temps est à l'origine de deux problématiques concernant l'alimentation. Parmi celles et ceux qui ne mangent pas à leur faim, pour 35% la raison est par économie

[45] Gourmelen, A. (2017). 7. Améliorer les comportements alimentaires des étudiants : quels enjeux pour les pouvoirs publics ? In *Que manger ?* (pp. 117-135). La Découverte.
[46] Agathe Marie. (2018). Les étudiants et leur alimentation. Sciences de l'Homme et Société. dumas-02114357
[47] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.

de temps et 33% par manque de temps à midi[54]. Cette première problématique est encore plus importante lorsque l'offre de restauration est saturée.
Les périodes de stress, durant lesquelles le manque de temps s'accentue, augmentent le nombre de repas sautés : en période de stress, les étudiantes et les étudiants sont 64% à sauter un repas (49% pour le grand public)[48].
Le manque de temps est aussi l'une des principales causes qui poussent les membres du corps estudiantin à ne pas prendre des repas équilibrés. D'après une enquête réalisée par la LMDE (en collaboration avec l'Institut Français d'Opinion Publique) en 2012, parmi les étudiantes et les étudiants conscients d'avoir une alimentation déséquilibrée, 48% estiment que c'est par manque de temps[49] (à l'échelle de l'académie de Toulouse).
L'objectif du schéma d'amélioration de la vie étudiante de 2016 concernant la prise en compte des horaires et rythmes de vie est donc à poursuivre.
Le manque de moyens financiers impacte également l'alimentation des membres de la communauté étudiante, qui peuvent être victimes de malnutrition (repas peu équilibrés, saut de repas, etc.). Sur la totalité des répondantes et des répondants à l'enquête de 2020 sur les conditions de vie étudiante de l'UFTMP, 12% n'ont déjà pas mangé à leur faim par manque de moyens financiers. Cette malnutrition peut amener à des situations d'obésités, ou à l'inverse de maigreur.

	2006/2007	2019/2020
Maigreur 1 et 2	2.6 %	5.8 %

Source : Simpps - Consultations nutrition

Cette situation oblige des étudiantes et des étudiants à avoir recourt à l'aide alimentaire. En effet, sur la globalité des réponses à l'enquête de 2020 sur les conditions de vie étudiante, 2,1% en ont bénéficiée, 0,4% en ont fait la demande mais celle-ci a été refusée et 8,5% n'en ont pas fait la demande mais en auraient eu besoin.
Une minorité est concernée, alors que 31,3%[50] des étudiantes et des étudiants en France vivent en dessous du seuil de pauvreté.

Pour leur venir en aide et lutter contre la précarité alimentaire, des dispositifs sont mis en œuvre notamment par les établissements, le Crous, et le Simpps. Les étudiantes et les étudiants en grande difficulté peuvent bénéficier d'aides financières d'urgence, ou d'aides alimentaires (tickets de restauration universitaire et épicerie sociale). Il existe par exemple une convention d'aide alimentaire entre le Crous et les universités Toulouse I - Capitole, Toulouse II - Jean Jaurès, et Toulouse III - Paul Sabatier, qui permet aux étudiantes et aux étudiants en difficulté de bénéficier de repas gratuits au restaurant universitaire.
Les associations étudiantes se sont également emparées du sujet, comme par exemple l'AGEMP qui a pour projet la création d'une épicerie solidaire sur le campus de l'université Toulouse III - Paul Sabatier.

[48] Agathe Marie. (2018). Les étudiants et leur alimentation. Sciences de l'Homme et Société. dumas-02114357
[49] LMDE, I. (2012). Santé et conditions de vie des étudiants. L'ouvrage pour tout savoir sur la santé des jeunes. coédité par la Mutualité Française et Rue des écoles.
[50] Insee (2019).

3. Les actions en faveur des enjeux environnementaux se sont développées dans l'offre de restauration, mais sont jugées insuffisantes par la communauté étudiante

La loi Egalim de 2018[51] incite les restaurants collectifs à améliorer la qualité des repas proposés. En effet, à partir de 2022 les restaurants collectifs (gérés par des personnes morales de droit public) seront obligés de servir des repas composés au moins à 50% de produits bénéficiant de labels ou issus des circuits courts, et au moins 20% de produits issus de l'agriculture biologique. Elle encourage également les restaurants à réduire le gaspillage alimentaire en les autorisant à faire des dons alimentaires, ce qui est aujourd'hui encore refusé dans certains restaurants, comme par exemple à Foix où des étudiantes et des étudiants ont demandé à récupérer les repas qui n'ont pas été servis par la cantine, mais qui a été interdit par l'organisme de contrôle.
Le Crous propose chaque jour des menus végétariens dans tous ces points de restauration, et des produits biologiques dans les cafétérias.
En revanche, l'offre végétarienne dans les restaurants des établissements (hors Crous) varient selon les points de restauration.
Le Crous s'est également engagé dans la réduction du plastique et des déchets, en généralisant par exemple les couverts en bambou, les gobelets composables dans les distributeurs automatiques, en valorisant l'huile alimentaire en biocarburant, en proposant un tarif préférentiel sur toutes les boissons chaudes au sein des cafétérias si l'étudiant utilise un mug réutilisable, etc.
Deux restaurants universitaires de Toulouse font partie du réseau « Mon restau' responsable » : le Resto'U ENSEEIHT et celui de l'ENSAT. Ils se sont notamment engagés à augmenter de 15% les références aux produits locaux, à adopter les éco-gestes (économie d'énergie, d'eau), à réduire le gaspillage, et à utiliser des produits d'entretien écologiques.

D'après l'enquête vie étudiante, les initiatives qui restent encore importantes à réaliser dans les points de restaurations du point de vu des étudiantes et des étudiants sont : la réduction du gaspillage, la proposition de produit biologiques ou locaux, le tri des déchets, la diminution des produits industriels et l'arrêt de la vaisselle jetable.

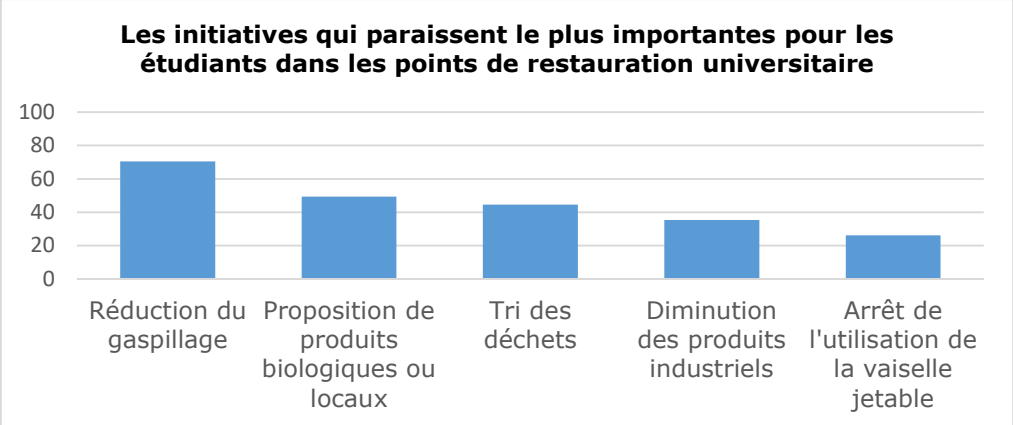

Source : Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante

[51] LOI n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

SOCIAL & PRECARITE

« La précarité est l'absence d'une ou plusieurs des sécurités permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs responsabilités élémentaires et de jouir de leurs droits fondamentaux. L'insécurité qui en résulte peut-être plus ou moins étendue et avoir des conséquences plus ou moins graves et définitives ».[52]

La définition de la précarité étudiante s'avère souvent difficile à cerner. Cette population très hétérogène et les origines sociales, le degré d'autonomie vis à vis de leur famille ou les filières d'études ont des impacts multiples. Les principales aides dont elle bénéficie (aides de l'Etat, aides familiales, activités rémunérées) peuvent se compléter ou se cumuler mais elles peuvent également être insuffisantes.
Enfin l'impact de cette précarité sur la santé des étudiantes et des étudiants et notamment sur leur santé mentale est réel et doit également être pris en compte.

1. La précarité étudiante semble croissante

En 2016 au niveau national, 20,8 % des « élèves et étudiants » se situaient sous le seuil de pauvreté, contre 12,8 % de l'ensemble de la population, selon l'enquête de l'Insee « *Revenu : niveau de vie et pauvreté* ». Cela peut s'expliquer puisque l'ensemble de la population intègre les actifs. Le rapport édité en 2015 par l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) sur le plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, constatait que 19,1 % des étudiantes et des étudiants vivaient en dessous du seuil de pauvreté (proportion de personnes vivant avec moins de 60 % du revenu médian, soit 987 euros par mois).

Les situations de précarité augmentent, notamment avec la baisse du pouvoir d'achat de la communauté étudiante, qui a régressé de 5% entre 2010 et 2013[53].
L'UNEF classe Toulouse en 19ème position sur 47 en ce qui concerne le coût de la vie étudiante (les 8 premières villes du classement faisant partie de la région parisienne).

La principale ressource financière dont bénéficient les étudiantes et étudiants est familiale. En effet, 77%[54] des étudiants déclarent les aides financières familiales comme source de revenus (73%[55] au niveau national). D'après plusieurs études (OVE, enquête vie étudiante) environ 1/3 des étudiantes et des étudiants se doivent travailler (en dehors de leur cursus universitaire) pour subvenir à leurs besoins.

[52]Wresinski, J. (1987) Grande pauvreté et précarité économique et sociale. Paris, Journal Officiel, p 14.
[53]Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[54] Ibid.
[55]LMDE, I. (2012). Santé et conditions de vie des étudiants. *L'ouvrage pour tout savoir sur la santé des jeunes. coédité par la Mutualité Française et Rue des écoles*.

Les sources de revenus des étudiantes et étudiants, dans leur budget mensuel.

	AUCUN REVENU	MOINS DE 200 €	ENTRE 201 ET 600 €	PLUS DE 800 €
Mes parents	**23,1%**	**28,4%**	**42,5%**	**6,0%**
Bourse sur critères sociaux	**55,5%**	**23,3%**	**20,9%**	**0,3%**
APL	**35,2%**	**51,0%**	**13,8%**	**0,0%**
Travail hors études	**70,4%**	**14,6%**	**12,4%**	**2,6%**
Travail dans le cadre des études	**85,8%**	**4,7%**	**5,9%**	**3,6%**
Job d'été	**54,4%**	**10,7%**	**10,1%**	**24,8%**
Autres sources	**84,8%**	**7,9%**	**4,0%**	**3,2%**

Source : Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante

1.1. Une précarité particulièrement visible depuis la tentative d'immolation d'un étudiant en novembre 2019 à Lyon

Cet acte désespéré a attiré l'attention du grand public sur la précarité étudiante. Les rapports annuels de l'UNEF et de la Fage indiquaient cette même année une augmentation de 2,83 % du coût de la vie étudiante par rapport à 2018, et cette croissance était de 1,31 % entre 2017et 2018.

En moyenne, 22 % des membres du corps estudiantin de l'académie de Toulouse consultés début 2020[56] avaient rencontré des difficultés financières pour faire face à leurs besoins (alimentaires, logement, énergie...). Les étudiantes et étudiants extracommunautaires, les celles et ceux en situation de handicap, et les étudiantes et étudiants en doctorat non financés (qui représentent 18% des doctorants et des doctorantes) sont particulièrement concernés.

41 % des étudiantes et des étudiants sont exonérés des frais d'inscription[57]. Cette exonération concerne les étudiantes et étudiants ayant une bourse sur critères sociaux (de n'importe quel échelon), les pupilles de la nation, et d'autres cas spécifiques tels que les étudiants réfugiés et étudiantes réfugiées, ou en recherche d'emploi. Les cas particuliers d'exonération ne peuvent pas représenter plus de 10% des étudiants inscrits dans l'établissement.
Environ un tiers des étudiantes et étudiants des établissements membres de l'université fédérale de Toulouse possède une bourse sur critères sociaux.

[56] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[57] Ibid.

1.2. L'impact de cette précarité sur l'accès au logement et à l'alimentation est à prendre en compte

Le logement constitue le premier poste de charges (plus de 50 %) : *cf. chapitre Logement*. Chaque année dans l'agglomération toulousaine, certaines étudiantes et certains étudiants se trouvent confrontés à une carence de logements aux loyers adaptés : toutes les solutions de logement offertes par le Crous, les bailleurs sociaux, l'Union régional de l'Habitat des Jeunes sont complètes chaque début d'année universitaire. Une partie (essentiellement internationaux) sans ressources ne trouve pas à se loger.
Les difficultés économiques peuvent également se répercuter sur l'accès à une alimentation de qualité, voire quantitativement (in)suffisante (cf. chapitre « restauration »). Plusieurs associations caritatives (Croix rouge, Restos du cœur…) observent ainsi la part d'étudiantes et d'étudiants au sein de leurs bénéficiaires en croissance constante.

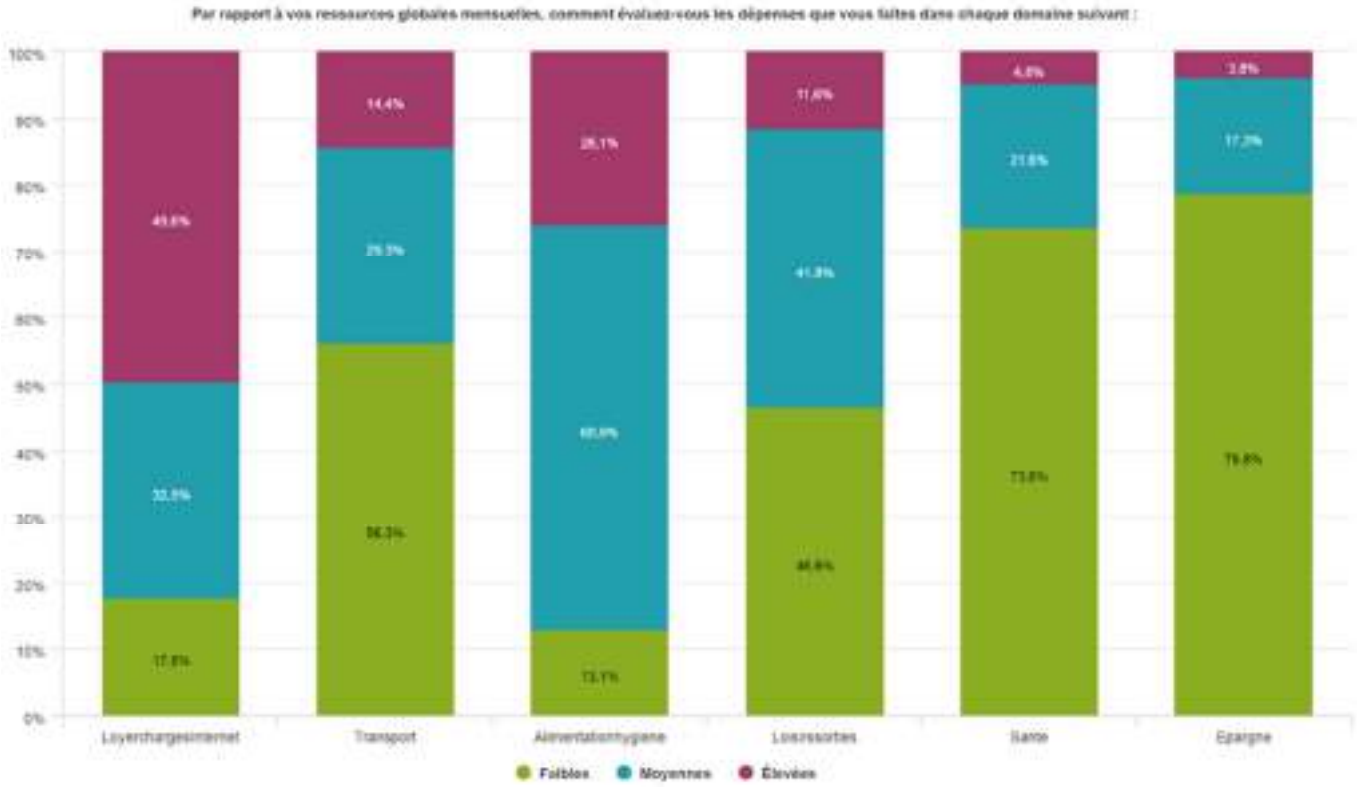

Source : Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante

1.3. Des besoins sociaux et de soutien psychologique accentués par la crise sanitaire

Au printemps 2020, dans le contexte de crise sanitaire (COVID 19), les besoins semblent avoir brutalement augmenté (plus de 1500 demandes sociales ont été faites par des étudiants au Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (Simpps) entre le 25 mars et le 11 juin).

L'annulation des jobs étudiants et stages rémunérés en raison des deux périodes de confinement risque de générer une vague de décrochage et de précarisation étudiante, puisque 71% des étudiants[58] ayant un job étudiant ont déclaré qu'il leur était indispensable

[58] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.

pour vivre. L'enquête OVE 2016 indique également que plus de 20% ne reçoivent pas d'aide de leur famille. Cette proportion pourrait également augmenter suite à la pression économique pesant sur une partie des familles.

Enfin, la précarisation liée à la crise sanitaire provoque un sentiment d'anxiété important chez les étudiantes et les étudiants et des liens avec les équipes psychologiques et médicales sont à accentuer sur ces thématiques.

2. Les établissements d'enseignement supérieur, le Crous, les associations et les collectivités locales accompagnent les étudiantes et les étudiants selon des modalités qui bénéficieraient à être davantage coordonnées et plus facilement compréhensibles

Le schéma d'amélioration de la vie étudiante 2016-2020 fixait pour objectif l'organisation d'une offre de services coordonnée et équilibrée sur l'ensemble des sites universitaires. Ce besoin est toujours d'actualité.
L'étude conduite en 2017 auprès des établissements, des étudiantes et des étudiants, (1107 répondants) sur l'ensemble du territoire avait permis d'identifier les principales modalités d'interventions mises en œuvre par les établissements (FSDIE) et le Crous (bourses, et aides ponctuelles d'urgence), ainsi que la mobilisation par le Simpps de partenariats avec des associations caritatives.
Elle avait également rappelé le rôle complémentaire pouvant être assuré par les acteurs de droit commun et notamment les Conseils départementaux – échelon publique chargé de l'aide sociale en France – et des municipalités et intercommunalités (Centres Communaux – ou Intercommunaux- d'Action Sociale) notamment pour les aides d'urgence. Cette complémentarité s'avère particulièrement précieuse dans les villes universitaires d'équilibre dans lesquelles les permanences des différents acteurs sont moins fréquentes.

Les services sociaux du Crous et du Simpps se répartissent les interventions sur les sites universitaires de l'académie de Toulouse, mais la nécessité de mieux couvrir le territoire avait été identifiée.
La nécessité de renforcer et simplifier l'accès à l'information avait été soulignée. Une réflexion partenariale est lancée fin 2020 sur cette thématique.

2.1. Des aides sociales nombreuses mais dont la complémentarité n'est pas mesurable

2.1.1 Les interventions du Crous

Les interventions du Crous relèvent de l'accès aux logements sociaux (cités universitaires et résidences universitaires), de l'octroi des bourses et différentes aides spécifiques (fonds dédiés Aides Spécifiques Allocations Ponctuelles pour étudiants jusque 35 ans). Ces aides sont attribuées en espèces à Toulouse, Albi et Tarbes par le biais des régies sur place, ou par virements sur le compte bancaire. Ces aides concernent toute la communauté étudiante du territoire au-delà des seuls membres de l'UFTMP (BTS notamment). Pour les étudiantes et les étudiants en risque de coupure d'électricité, un partenariat Crous/EDF

permet que l'aide du Crous soit versée directement au pôle solidarité du fournisseur d'énergie.
Une allocation annuelle peut être versée à l'attention des étudiantes et des étudiants bénéficiant d'une bourse sur critère sociaux et fiscalement indépendantes et indépendants afin de réduire leur besoin de travailler et favoriser leur réussite universitaire.

Les jeunes en services civiques du Crous ont également noué des partenariats avec Emmaüs.

2.1.2 Les établissements d'enseignement supérieur

Ils interviennent par le biais de deux modalités : l'octroi d'aides financières et le financement de postes de travailleurs sociaux au sein du Service Inter universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (Simpps).

Les aides financières dans le cadre du FSDIE puis de la CVEC
La circulaire n° 2011-1021 du 3 novembre 2011 prévoit que les établissements réservent 30 % des enveloppes FSDIE aux actions sociales. Depuis la loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants, la mise en œuvre de la CVEC prolonge cette intervention dans les mêmes volumes.
L'enquête nationale conduite par le Ministère de l'Enseignement supérieur sur l'utilisation du FSDIE au cours des années 2017-2018 indiquait que les universités toulousaines faisaient partie de celles octroyant un taux d'aides sociales supérieur à la moyenne nationale et au-delà de 30 % (moyenne nationale de 21 %). L'étude indiquait également que 88,5 % des demandes sont acceptées et que les étudiantes et étudiants extracommunautaires, bien que représentant un effectif moins élevé bénéficiaient davantage de ces aides (3795 internationaux et 2601 étudiants de nationalité française).

Les dispositifs d'aide pour la communauté étudiante mis en œuvre dans les établissements diffèrent. Les aides alimentaires relèvent d'une instruction soit du Crous, soit du Simpps. Le service social du Simpps est associé à la mise en œuvre des dispositifs d'aide sociale des Universités (exemples : exonérations des droits d'inscription, prêt de PC, FSDIE, aide alimentaire, aide aux transports).
En ce qui concerne les sites délocalisés couverts par le service social du Simpps, les assistantes sociales instruisent les demandes d'aide sociale ponctuelle (ASAP) qu'elles transmettent au Crous, conjointement aux autres dispositifs habituels.
Les assistantes sociales du Simpps peuvent être amenées à apporter leurs compétences techniques dans le cadre de l'élaboration de projets de lutte contre la précarité mis en œuvre par les Universités.

Mobilisation des travailleurs sociaux du Simpps pour les évaluations sociales et l'accompagnement des étudiantes et des étudiants dans leur autonomisation à Toulouse au sein des 3 centres de santé, mais également à Auch, Castres, Figeac, Rodez et Montauban (exclusivement pour les étudiants membres UFTMP). Le service de santé de l'UFTMP participe également à l'inclusion des étudiants en situation de handicap (3 % des étudiants reçus en 2016-2017) en accompagnant la mise en place des droits (aménagements, dossier MDPH…) en lien avec le changement de statut entre secondaire et université.
En 2017/2018 parmi les 2688 étudiants reçus, 63 % étaient d'origine extracommunautaire.

2.1.3 Les interventions des associations

Les associations caritatives (Restos du Cœur avec 230 membres du corps estudiantin bénéficiaires en 2017, Secours Populaire, Secours Catholique, la Croix Rouge) rappellent régulièrement leur part dans leurs bénéficiaires. Les partenariats locaux sont variés, avec par exemple à Toulouse un partenariat avec l'agence locale des Restos du Cœur portant sur l'ouverture par l'association de créneaux spécifiquement dédiés aux étudiantes et aux étudiants (18-20h deux soirs / semaine) après une évaluation sociale par le Simpps. A Auch un partenariat avait été noué avec l'association « Rose des vents » (accueil des nouvelles habitantes et des nouveaux habitants en Gascogne) : celle-ci participait à l'action d'accueil des étudiantes et des étudiants notamment extracommunautaires et ceux venant des DOM-TOM, contribuant ainsi à leur intégration sociale. A Tarbes, Montauban, Albi - INU Champollion – le Secours Populaire propose des colis alimentaires.

Si les partenariats avec les associations caritatives permettent de répondre au moins partiellement à la précarité croissante, il semble nécessaire de les stabiliser au moyen de conventions de partenariats afin qu'ils ne reposent pas uniquement sur de bonnes volontés instables.

Un projet d'Epicerie solidaire (projet AGORAE porté par l'association Générale de Midi-Pyrénées – AGEMP depuis le précédent schéma) est toujours en attente de concrétisation.

2.1.4 Les interventions des collectivités locales

En France ce sont les conseils départementaux qui ont pour compétence obligatoire l'action sanitaire et sociale. Le public étudiant n'est pas toujours directement fléché. Celui du Tarn et Garonne aide la communauté étudiante résidante dans le département par l'attribution d'aides financières pouvant aller jusqu'à 250 € et la délivrance de tickets repas (après diagnostic effectué par le Simpps). Le conseil départemental de l'Ariège aide aux frais de logement les étudiantes et étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux aux échelons 5, 6 ou 7 (pour celles et ceux dont la famille réside en Ariège) pour le logement Crous (convention Crous – CD09). Le conseil départemental des Hautes-Pyrénées octroie des bourses complémentaires à celles du Crous sous condition que les parents vivent dans le département et que les étudiantes et les étudiants soient inscrites ou inscrits en 1ère ou 2me année.
Les Centres (Inter) Communaux d'Action Sociale (CCAS / CIAS) interviennent également au moyen d'aides d'urgence à destination des majeurs (code de la famille) sur les urgences logement et alimentaire. A Figeac, le CCAS oriente directement les étudiantes et les étudiants vers les dispositifs adéquats : l'épicerie sociale portée par le CCAS leur est accessible (informations à la rentrée universitaire) et un hébergement d'urgence dans le parc privé est proposé en attendant un logement pérenne. Des partenariats existent avec l'association Regain pour l'équipement et avec le pôle solidarité d'EDF pour le maintien de l'énergie en période hivernale.

2.1.5 Les aides spécifiques dans le contexte de crise sanitaire du COVID

Face à la difficulté d'accéder aux cours à distance le Conseil régional Occitanie a effectué le prêt de 5000 ordinateurs (en priorité pour les étudiantes boursières et les étudiants boursiers) et 2000 clés 4 G sont également prévues celles et ceux bénéficiant d'une bourse

sur critères sociaux (et 200 doctorantes et doctorants) fin 2020. La Mairie de Toulouse avait financé la prise en charge de clé 4G en juin juillet 2020. Les tarifs du Crous ont été gelés (loyers) ou baissés (tarifs Restaurants Universitaires) et des colis alimentaires ont été distribués dans les résidences Crous. Les établissements ont quant à eux accordé des aides financières exceptionnelles supplémentaires (montants variables selon les établissements), dispositif auquel les assistantes sociales du Simpps ont été associées.
Mais la pression sur les différents services sociaux se traduit par un retard inévitable dans le traitement des dossiers, ce qui peut engendrer une fragilisation des situations.

2.2. Si cette diversité d'interventions est nécessaire, elle ne permet pas de bénéficier à toute la communauté étudiante et génère parfois des modalités et délais de traitements perfectibles

Différentes améliorations identifiées depuis 2017 doivent désormais être mises en œuvre. Certains dispositifs génèrent parfois involontairement l'obligation pour les étudiantes demandeuses et les étudiants demandeurs de réaliser deux entretiens successifs avec des travailleurs sociaux des deux structures Simpps et Crous (par exemple dans le cadre d'une orientation Simpps vers une aide ASAP du Crous et inversement dans le cas d'une orientation du Crous vers le Simpps pour les questions handicap, santé ou aides sociales des universités).

Différentes modalités techniques peuvent être davantage articulées. Elles devraient notamment permettre le versement direct d'aides financières octroyées y compris en l'absence de permanences sociales. Le Crous disposant d'une régie directe à Albi, Tarbes et Toulouse, celle-ci pourrait être mobilisée. De même les logiciels AGLAE et SAGA pourraient être partagés après un travail préalable d'harmonisation des référentiels.

Enfin, les délais de paiement devraient pouvoir être raccourcis, les procédures simplifiées et les calendriers des commissions mieux connus.

2.3. Un manque de réseau formalisé, et un enjeu de prise en charge pluridisciplinaire

L'accès aux services sociaux pour les étudiantes et les étudiants dans les villes universitaires d'équilibre est limité aux permanences des professionnels sur site et aux contacts à distance avec le Simpps et le Crous. Les travaux de mobilisation des acteurs locaux initiés dans ces villes mériteraient d'être confortés afin d'assurer une réponse adaptée dans le temps et la forme pour les étudiants concernés. A Toulouse ce même besoin est exprimé et là aussi avec pour objectif une prise en charge pluridisciplinaire sociale - psychologique –médicale.

Un comité de pilotage « aides à l'étudiant » interuniversitaire permettant de valoriser les bonnes pratiques et réduire les inégalités pourrait utilement être installé.

2.4. Un besoin d'amélioration de la lisibilité des dispositifs sociaux

La lisibilité et l'articulation des dispositifs sociaux mis en œuvre par les établissements, l'UFTMP, le Crous et leurs partenaires doivent être améliorées. Ces besoins identifiés en 2017 avaient permis de dégager des pistes à mettre en œuvre dès 2021 : mémo rappelant

les contacts nécessaires, campagne d'information sur tous les sites internet concernés, campagne réseaux sociaux, mobilisation des journées d'accueil à cet effet et renouvellement de l'information plusieurs fois dans l'année, etc. Le manque de lisibilité et d'articulation est un frein supplémentaire à l'accès des étudiantes et des étudiants d'origine extracommunautaire à ces services qui doivent déjà s'adapter à un système social différent. La traduction des informations doit donc être envisagée en langues étrangères.

2.5. Veiller à ce que précarité et isolement social ne se cumulent pas

Les difficultés économiques ont un impact fort sur la confiance en soi et en l'avenir. Le stress généré, voire l'anxiété génèrent souvent des réflexes de repli et de honte. Dans ce cas, les étudiantes et les étudiants les plus en difficulté courent le risque de ne pas être aidés à la hauteur nécessaire faute de repérage par les services sociaux et faute de réseau social affectif soutenant. Leur repérage s'avère nécessaire et toutes les actions favorables au maintien du lien social et d'accompagnement psychologique doivent être mises en œuvre.

JOBS

« L'activité rémunérée d'un étudiant est particulière en raison du cumul de l'emploi et des études »[59]. En termes de réglementation, il n'existe pas de contrat propre à la situation de travail d'une personne en études. La relation entre la personne en étude et l'employeur est formalisée via un des types de contrats prévus par la loi (CDI, CDD, etc.), dont les conditions et durée de préavis sont variables. L'étudiante ou l'étudiant qui travaille a les mêmes obligations et avantages que les autres salariés. La durée légale de repos hebdomadaires, la rémunération minimale et la cotisation de congés payés sont fixées par la législation. Lorsqu'on parle d'emploi étudiant, on fait plutôt référence à un emploi à temps partiel qui permet de cumuler les deux activités[60]. Ils peuvent revêtir de nombreuses formes et situations[61].

La Loi relative à la Responsabilité des Universités, le Code de l'éducation[62] et le Plan national de la Vie Etudiante paru en 2015 dressent des mesures au niveau national en faveur de l'emploi étudiant. Elles concernent l'encadrement et le développement d'offres qualitative sur les campus (« plus compatibles avec le suivi d'études »[63]), l'ouverture de nouveaux droits pour limiter l'impact du travail sur la réussite, le développement de l'information sur les droits et la comptabilité avec les études ainsi que la valorisation et la reconnaissance des compétences acquises. Dans le cadre du Projet d'amélioration de la vie étudiante 2016-2020, le Crous et les établissements abordaient la question des jobs en tant qu'axe stratégique pour « favoriser l'adéquation entre emploi salarié et études supérieures ».

42,2 % des étudiantes et des étudiants des établissements membres de l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMP) ont eu une activité rémunérée depuis le début de l'année universitaire 2019-2020 (hors publics étudiants alternants et doctorants)[64]. Au niveau national, 46 % de la communauté étudiante ont eu une activité rémunérée depuis le début de l'année universitaire 2016-2017[65]. Au regard de ces éléments chiffrés, nous nous intéressons aux activités et aux conditions d'activité exercées par le corps estudiantin ainsi qu'aux motivations et impacts sur leur parcours étudiant.

[59] DARES Analyses. (2017). *Les activités rémunérées des étudiants : quelles formes et quelle organisation ?* Ministère du travail.
[60] M'biguino, L-A. (2018). Etude : emploi étudiant. Bureau DFVE – Service vie étudiante – UFTMP.
[61] Belghith, F. (2015). L'ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE DES ÉTUDIANTS. Une diversité de situations aux effets contrastés. OVE.
[62] Code de l'éducation. Articles 811-1 à D811-9 mis à jour par le décret n°2017-963.
[63] Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. (2015). Plan national de vie étudiante.
[64] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[65] Belghith, F., & All. (2017). Enquête nationale conditions de vie des étudiant-e-s 2016. OVE.

1. Des ambitions communes pour des contextes d'activités variées

1.1. Différents profils d'étudiantes et d'étudiants en activité dont une grande partie déconnectée des cursus universitaires

59 % des étudiantes et des étudiants ont une activité rémunérée non-liée aux études (petits jobs, jobs alimentaires, etc.)[66]. La distinction est faite entre celles et ceux exerçant une activité rémunérée inscrite dans le cadre de leur formation (stagiaires gratifiés, apprentis, internes, etc.), activité intégrée aux études et reconnue, et les étudiantes et les étudiants exerçant une activité rémunérée liée ou non à leurs études de leur propre initiative (job étudiant, travail temporaire, etc.), activité parallèle voire concurrente des études. Selon la DARES, les activités rémunérées non-liée aux études sont caractérisées majoritairement par des emplois peu qualifiés et à temps partiel[67]. Les étudiantes et les étudiants dont les parents ont un niveau de vie modeste et/ou sont peu diplômés ou bien ceux qui ne bénéficient d'aucune aide sont plus souvent amenés à travailler en parallèle de leurs études[68].

Parmi les membres de la communauté étudiante ayant eu une activité rémunérée depuis le début de l'année universitaire 2019-2020, 7,3 % ne l'exercent plus. 44 % des publics étudiants concernés n'ont plus d'activité rémunérée car il s'agissait d'un travail provisoire[69]. Deux tendances semblent se profiler : l'exercice d'une activité temporaire ou l'exercice d'une activité régulière, en parallèle des études.

¼ des doctorantes et doctorants ayant participé à l'enquête sur les conditions de vie étudiante 2020 disent s'autofinancer (job alimentaire, travail étudiant, cours, etc.)[70] ce qui peut les placer en situation de précarité. Le recours à une activité rémunérée augmente avec le niveau d'étude de l'étudiante et de l'étudiant en réponse à un besoin d'autonomie. De manière générale, plus l'étudiante ou l'étudiant avance en âge, plus elle ou il est susceptible de travailler et plus l'activité rémunérée contribuera significativement dans son budget.

Auzeville-Tolosane (56,7 %), Cahors (52 %) et Montauban (51,5 %) ont plus de 50 % de leurs étudiantes et étudiants qui ont eu une activité rémunérée depuis le début de l'année universitaire 2019-2020, contrairement aux autres villes universitaires[71]. En outre, excepté à l'ENAC, les étudiantes et les étudiants sont plus de la moitié à ne pas avoir d'activité rémunérée quel que soit l'établissement dans lequel ils sont. L'ENAC se distingue par la composition de son public étudiant, dont une partie conséquente est étudiantes et étudiants fonctionnaires. Les dimensions établissement et territoire semblent avoir une incidence sur l'exercice d'une activité rémunérée en parallèle des études.

[66] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[67] DARES Analyses. (2017). *Les activités rémunérées des étudiants : quelles formes et quelle organisation ?* Ministère du travail.
[68] *Béduwé, C. & Giret, J. (2008). Travailler en cours d'études. Revue Projet, n ° 305(4), 25-31. doi:10.3917/pro.305.0025.*
[69] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[70] Ibid.
[71] Ibid.

1.2. La grande majorité des étudiantes et des étudiants qui exercent une activité rémunérée le font pour vivre

Chez les étudiants et les étudiantes exerçant une activité rémunérée, les motivations sont essentiellement d'ordre économique et/ou expérientiel. 85,3 % des étudiantes concernées et des étudiants concernés estiment qu'une activité rémunérée leur permet d'augmenter leur niveau de vie et 71,8 % qu'elle leur est indispensable pour vivre. Cela peut être un indicateur de la vulnérabilité étudiante[72]. Ces réponses peuvent être mises en perspective avec les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire du COVID19. Lors du confinement national, le Simpps a reçu 2 000 demandes sociales pour perte de revenus, les secteurs où exercent régulièrement les étudiantes et les étudiants étant fortement impactés (tourisme, culture, etc.). Dans ce sens, l'activité rémunérée est particulièrement indispensable au corps estudiantin de Foix, de Cahors, de Montauban et Toulouse. Cela peut s'expliquer entre autres par le coût de la vie dans les métropoles et l'éloignement du domicile familial pour poursuivre ces études. Par ailleurs, 81,4 % des étudiantes concernées et des étudiants concernés estiment que leur activité rémunérée leur permet d'acquérir une expérience professionnelle[73].

Chez elles et ceux n'exerçant pas d'activité rémunérée, les motivations sont essentiellement d'ordre personnel ou organisationnel. 54,3 %[74] préfèrent se consacrer à leurs études tandis que 29,9 % manquent de temps pour exercer une activité rémunérée alors qu'ils en ont envie[75].

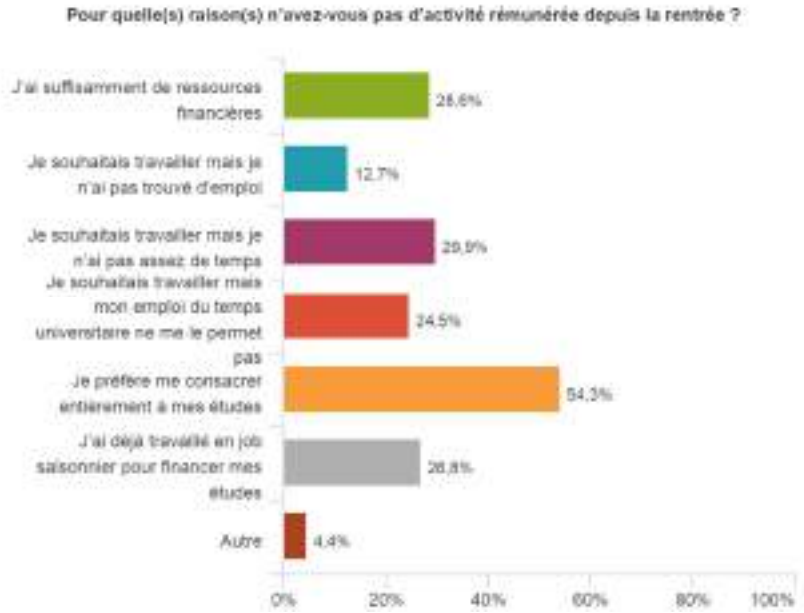

Source : Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.

[72] Pôle Études – ORPEA. (2019). Enquête conditions de vie des étudiants 2018. COMUE d'Aquitaine.
[73] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[74] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[75] Ibid.

1.3. Des activités rémunérées similaires mais des conditions d'emploi multiples

Nous constatons des types d'activités phares chez les étudiantes et les étudiants. 22% sont employés de commerce, 17,9 % font du baby-sitting et 17,6 % donnent des cours hors du cadre de leur établissement[76]. De manière générale, les secteurs de l'hôtellerie-restauration, la culture, le tourisme, etc. sont porteurs de nombreuses activités rémunérées à destination de la communauté étudiante.

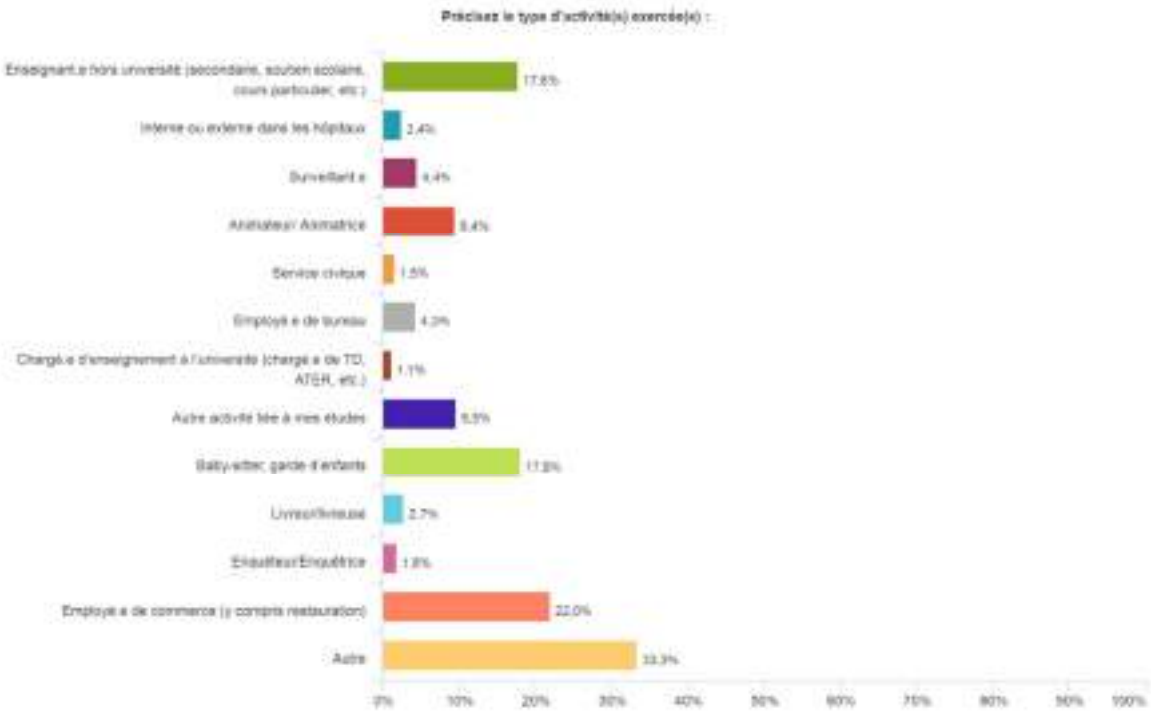

Source : Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.

Toutefois, leurs conditions d'emploi sont très variables. Les répondantes et les répondants exercent majoritairement une seule activité rémunérée mais 22,1 % en cumulent deux ou plus. Le cumul de jobs est possible pour les étudiantes et les étudiants travaillant à domicile (garde d'enfants, cours de soutien scolaire en ligne, conseiller clientèle, etc.), mais leur temps de travail est réglementé. 53,1 % y consacrent entre 1 et 15 heures par semaine, 22,3 % entre 16 et 30 heures et 24,6 % plus de 30 heures par semaine. Elles et ils l'exercent surtout en journée (61,4 %) mais aussi le week-end (44,3 %), pendant les vacances universitaires (31,1 %), et en soirée ou la nuit (33,4 %)[77].

[76] Ibid.
[77] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.

2. Une expérience complémentaire aux études mais des difficultés d'accès et de maintien en emploi

2.1. Favoriser l'accès à l'emploi via un recensement des dispositifs d'aménagement d'études et de reconnaissance de l'activité salariée

¼ des étudiantes et des étudiants qui n'exercent pas d'activité rémunérée souhaitaient travailler mais ont un emploi du temps qui ne leur permet pas[78]. Certains cadres de formations sont plus propices que d'autres à l'exercice d'une activité régulière, en termes de contraintes et d'amplitude horaires. A la place, de nombreuses étudiantes et de nombreux étudiants financent leurs études avec un job saisonnier d'autant que l'année universitaire se termine relativement tôt. Mais certaines formations ont des stages obligatoires pendant la période estivale rendant difficile la possibilité de travailler en parallèle. Au regard de cette problématique, la question des aménagements d'études existants et possibles se pose. Le dispositif de généralisation des procédures de la reconnaissance des compétences et le développement des aménagements d'études, proposé dans le Plan d'action du Projet d'amélioration de la vie étudiante 2016-2020, s'inscrit dans ce cadre. La reconnaissance de l'engagement étudiant, dans l'objectif de valoriser et encourager les initiatives étudiantes, s'est concrétisée entre autres par un état des lieux des dispositifs d'aménagement et de reconnaissance de l'engagement étudiant au sein des établissements. Il semble intéressant d'étendre ce recensement aux dispositifs d'aménagement d'études et de reconnaissance de l'activité salariée. Une passerelle serait donc à créer entre les interlocuteurs concernés.

8,1 % des étudiantes et étudiants n'ont pas trouvé de travail malgré l'envie[79]. Par ailleurs, il est difficile de quantifier la proportion de membres de la communauté étudiante qui travaillent sans être déclarée alors que cela semble être une pratique répandue[80]. Un renfort de la diffusion d'informations concernant les activités rémunérées (jobs étudiants, stages gratifiés, etc.), le statut d'étudiant salarié, les conditions de cumul entre activités rémunérées et aides sociales (bourses sur critères sociaux, prime d'activité, etc.), les risques et perte de droits liés au travail non déclaré, etc. semble pertinent.

Les étudiantes et les étudiants en situation de handicap peuvent rencontrer des difficultés supplémentaires d'accès à l'emploi pour des raisons d'inadéquation avec leur situation personnelle ou de discrimination. A cet effet, la plateforme « Atouts pour tous » propose des offres d'emplois, de stages et d'alternance de la part d'entreprises partenaires à destination de celles et ceux en situation de handicap.

Selon l'Observatoire de la vie Étudiante (OVE), les étudiantes et les étudiants d'origine extracommunautaire (43 %) ont moins tendance à exercer un emploi en parallèle de leurs études que celles et ceux d'origine française (46,6 %)[81]. Les étudiantes et les étudiants d'origine extracommunautaire, hors Union Européenne et Suisse, font l'objet d'un cadre réglementaire plus strict pour exercer une activité rémunérée en France. L'étudiante ou l'étudiant doit posséder un visa long séjour « étudiant » ou une carte de séjour temporaire qui présente la mention « étudiant ». Il doit s'agir d'un emploi à titre accessoire,

[78] Ibid.
[79] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[80] M'biguino, L-A. (2018). Etude : emploi étudiant. Bureau DFVE – Service vie étudiante – UFTMP.
[81] Belghith, F., & All. (2017). Enquête nationale conditions de vie des étudiant-e-s 2016. OVE.

l'employeur doit déclarer l'embauche à la préfecture et le temps de travail autorisé ne doit pas dépasser 60 % d'un temps complet sauf exceptions[82]. Par ailleurs, les étudiantes et les étudiants d'origine extracommunautaire peuvent être confrontés à une discrimination ethnique. Selon une étude de 2017 commandée pour le Défenseur des droits pour le Ministère du Travail[83], les candidatures "maghrébines" n'intéressent que 28 % des entreprises testées qui leur préfèrent les candidatures "hexagonales" (43 %).

2.2. Limiter l'impact négatif de la conciliation emploi et études sur la réussite universitaire

42,6 % des étudiantes et des étudiants qui exercent une activité rémunérée estiment qu'elle est une source de stress ou de tension et la moitié considèrent qu'elle est un obstacle pour le temps libre[84]. Etudier tout en travaillant est susceptible d'avoir des effets négatifs sur la santé mentale et physique de l'étudiante et de l'étudiant. Différents facteurs, comme la distance entre le lieu d'études et de travail, peuvent amplifier cet effet.
27,7 % des étudiantes et des étudiants en situation d'emploi estiment que leur activité rémunérée a un impact négatif sur leurs études[85]. Etudier tout en travaillant peut également avoir une incidence sur la réussite universitaire, dont l'impact négatif ou positif est corrélé notamment avec les conditions d'exercice de cette activité[86]. Différentes modalités, cumulables entre elles, peuvent contribuer à perturber le bon déroulement des études, augmenter les risques d'échec voire conduire à l'abandon prématuré des études :

- Le nombre d'heures hebdomadaires consacré à l'activité rémunérée. Le temps consacré à l'activité rémunérée va empiéter sur le temps consacré aux études, et aux loisirs. Par exemple, l'activité professionnelle est évoquée comme raison d'absence à certains enseignements chez 17,3 % des étudiantes et des étudiants[95]. Un consensus international a déterminé un seuil de risque majeur à partir de 15 heures par semaine[87] ;
- L'exercice d'un emploi régulier. Il s'agit souvent d'activités à finalité alimentaire, nécessitant un investissement important tout au long des études et aux horaires lourds. Selon l'OVE, la moitié des étudiantes et des étudiants exerçant une activité rémunérée le font plus de 6 mois par an[88] ;
- L'absence de lien entre l'activité rémunérée et les études. Parmi celles et ceux ayant une activité rémunérée, 16,7 % ont une activité liée à leurs études mais non comprise dans leur cursus universitaire et 32,2 % ont une activité incluse dans leur cursus (hors publics étudiants alternants et doctorants)[89]. Les emplois intégrés aux études ou tout du moins liés aux études affectent nettement moins la réussite aux examens voire peuvent avoir une incidence positive[90] ;
- Un travail peu qualifié.

[82] Code du travail. Articles R5221-26 à R5221-28.
[83] Défenseur des droits pour le Ministère du Travail (Nov. 2017). Appel à témoignages « Accès à l'emploi et discriminations liées aux origines ».
[84] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[85] Ibid.
[86] Beffy, M., & All. (2009). L'impact du travail salarié des étudiants sur la réussite et la poursuite des études universitaires. ÉCONOMIE ET STATISTIQUE N° 422.
[87] *Béduwé, C. & Giret, J. (2008). Travailler en cours d'études. Revue Projet, n ° 305(4), 25-31. doi:10.3917/pro.305.0025.*
[88] Belghith, F., & All. (2017). Enquête nationale conditions de vie des étudiant-e-s 2016. OVE.
[89] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[90] Zilloniz, S. (2017). L'activité rémunérée des étudiants et ses liens avec la réussite des études : Les enseignements des enquêtes Emploi 2013-2015. Travail et emploi, 152(4), 89-117.

2.3. Reconnaître et valoriser les compétences acquises

Exercer une activité rémunérée en parallèle de ses études a une incidence positive en termes de professionnalisation, de valorisation d'expérience et d'insertion professionnelle. En premier lieu, l'activité rémunérée peut être source d'épanouissement personnel. En second lieu, cela permet à l'étudiante et à l'étudiant de développer des aptitudes, des compétences et un réseau de relations professionnelles. Selon le Céreq, une étudiante ou un étudiant sur trois décroche son premier emploi chez un employeur où il a déjà travaillé pendant ses études[91]. En troisième lieu, cela favorise l'insertion sur le marché du travail. Les étudiantes et les étudiants ayant exercé une activité rémunérée durant leurs études ont moins de risques de se retrouver au chômage et ont plus de chance d'accéder à des emplois plus qualifiés et mieux rémunérés. C'est d'autant plus probable que l'activité rémunérée était qualifiée et s'inscrivait dans la durée.

La mise en place de la reconnaissance des compétences acquises par une étudiante ou un étudiant exerçant une activité salariée est propre à chaque établissement : validation de crédits ECTS, mise en avant via le portefeuille de compétences (PEC), etc.

Par exemple, la ville de Rodez a instauré des créneaux de pratiques animées par des étudiantes et des étudiants de STAPS dans des associations sportives. Elles et ils ne touchent aucune rémunération pour, mais cette activité est valorisée dans le cadre de leur formation. Par ailleurs, la gestion administrative de l'association sollicite moyennant rémunération d'autres étudiantes et étudiants.

L'enjeu majeur de cette thématique est la conciliation vie universitaire – vie professionnelle, avoir une activité rémunérée en parallèle de ces études pouvant entraver *a minima* leur bon déroulé tout en favorisant l'insertion professionnelle. L'objectif est de réduire au possible l'impact négatif de cette situation tout en renforçant son impact positif.

3. Une mobilisation des établissements et des partenaires avec une hétérogénéité des actions mises en œuvre

3.1. Un engagement des établissements en faveur des jobs étudiants qui se traduit par une diversité de situations

Chaque établissement est sensibilisé à la question des jobs étudiants et s'est approprié le sujet de façon propre. Suivant les établissements, le Service de la Vie Etudiante traite les missions rattachées à cette thématique ou bien il n'y a pas de service dédié. Certains ont noué des relations privilégiées avec des partenaires (CRIJ, Crous, etc.) et renvoient leurs étudiantes et leurs étudiants ainsi que les pourvoyeurs d'offres vers eux. La majeure partie des offres d'emploi est reçue par mail. La diffusion des offres se fait de plus en plus via une plateforme en ligne spécifique à chaque établissement, mais parfois il s'agit d'une mise à disposition dans un catalogue papier. La priorité est donnée de façon équilibrée aux offres de stage, d'alternance et d'emplois à visée d'insertion professionnelle. En parallèle, les Services Universitaires d'Orientation et d'Insertion Professionnelle proposent tout au long

[91] Olivier, J., & All. (2008). *Génération 2004, des jeunes pénalisés par la conjoncture*. Céreq Bref, n° 248.

de l'année des ateliers aux étudiantes et aux étudiants sur la recherche d'emploi, les outils et la valorisation des expériences au sens large. Des temps d'échange individuels peuvent être proposés à la demande des étudiantes et des étudiants qui recherchent un job en parallèle de leurs études. Autre exemple, l'INUC a mis en place des conventions à destination de ces étudiantes et de ces étudiants avec des partenaires spécialisés dans l'accompagnement professionnel (simulation d'entretien d'embauche, etc.) : l'association NQT, Pôle Emploi et l'association ECTI.

Les syndicats, réseaux et associations d'étudiants sont très actifs dans la diffusion de l'information mais ne proposent pas d'accompagnement en tant que tel. De nombreuses étudiantes et de nombreux étudiants font appel à ces interlocuteurs dans leur recherche de stage ou d'alternance. Depuis la crise sanitaire du COVID19, la recherche d'emploi à domicile s'est accrue massivement au sein de la communauté étudiante.

L'Université Toulouse II - Jean Jaurès développe en sus l'offre d'emplois étudiants au sein de ces campus. La politique en place vise à ouvrir un maximum de postes de vacataires tout au long de l'année dans l'ensemble des services (accueil, tutorat, bibliothèque, etc.). C'est également le cas de l'INUC (vacataire pour inscription étudiants, agent au Restaurant universitaire, etc.). Selon l'OVE, les jobs proposés au sein des campus sont en grande partie liés aux études de la majorité des publics concernés. Cela permet également à l'étudiante ou à l'étudiant de réduire ses temps de trajet pour assurer ses différentes activités. Selon le rapport de l'Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche[92], l'emploi étudiant au sein des établissements d'enseignement supérieur représente 1,4 % de la population étudiante. Encourager la démarche « labellisant » les contrats de travail adaptés, dans le cadre du Plan d'action du Projet d'amélioration de la vie étudiante 2016-2020, s'inscrit dans cette optique[93].
Si l'étudiant exerce une activité salariée plus de 60 heures par mois ou 120 heures par trimestre, sur l'ensemble de l'année universitaire, il peut demander le statut d'étudiant salarié auprès de sa structure d'études. Cela lui ouvre droit à des aménagements d'études en fonction des établissements : dispense d'assiduité aux cours obligatoires, rallongement de la durée des études, remplacement du contrôle terminal par le contrôle continu, enseignement à distance, etc.

3.2. De nombreux services mis en place par des partenaires mais pas de circuit partenarial formalisé à l'échelle du territoire

D'une part, le Crous encadre des étudiantes et des étudiants qui travaillent sur les campus en restauration, hébergement (ménage, administratif) et animation. En 2020, il y a eu 354 recrutement d'étudiantes et d'étudiants sur l'académie de Toulouse. D'autre part, une plateforme numérique d'annonces de jobs étudiants, « Jobaviz », compatibles avec des études est mise à disposition du grand public.
Le CRIJ Occitanie a pour mission d'accueillir et d'informer les jeunes notamment sur les jobs. Une plateforme numérique de jobs (CDD, CDI, apprentissage) et petites annonces, alimentée par les entreprises, est mise à disposition du grand public. Des guides consacrés à la recherche d'emploi sont régulièrement édités. Un forum dédié aux jobs d'été est organisé annuellement. Son format a été revu pour l'édition 2020 suite à la crise sanitaire

[92] Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche pour le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (Sept. 2019). Rapport n°2019-075 « L'emploi étudiant ».
[93] M'biguino, L-A. (2018). Etude : emploi étudiant. Bureau DFVE – Service vie étudiante – UFTMP.

du COVID19. Une version en ligne a été proposée, « Jobs d'été en live avec le CRIJ Occitanie », et l'événement a rencontré un vif succès : 250 annonces ont été postées sur le site pour 2500 postes. Des ateliers collectifs et/ou individuels d'aide à la candidature peuvent être proposés dans les quartiers prioritaires.
La Mairie de Toulouse ouvre des emplois saisonniers chaque année dans ses différents services et partage largement l'information avec les établissements de l'UFTMP.

Par contre, il n'existe pas aujourd'hui de circuit partenarial formalisé pour cette thématique à l'échelle de notre périmètre territorial.

HARCELEMENT/BIZUTAGE/DISCRIMINATION

Discriminer c'est pratiquer une différence de traitement vis-à-vis d'une personne ou d'un groupe de personnes dans une situation comparable. En droit, il y a discrimination lorsque cette différence de traitement est fondée sur des critères illégaux dans des domaines couverts par la loi. La loi interdit toute distinction ou traitement inégal en raison de 25 critères (dans le code du travail[94] et le code pénal[95]). Il existe 4 formes de discriminations (directe, indirecte, justifiée, légale) :

- Une discrimination directe se produit lorsque, une personne est traitée de manière moins favorable qu'une autre dans une situation comparable ;
- Une discrimination indirecte se produit lorsqu'une disposition, un critère ou une pratique apparemment neutre est susceptible d'entraîner un désavantage particulier pour les personnes.
- Chaque fois que pour un poste précis, un critère prohibé est « nécessaire » et « indispensable » pour ce poste, on parle de discrimination « justifiée ».
- Quand un texte juridique précis impose des critères comme la nationalité, l'âge, le sexe, etc. Pour accéder à un poste, on parle discrimination légale.

Dans l'enseignement supérieur et de recherche, un réseau de référents « racisme-antisémitisme » au sein des établissements a été mis en place dans le cadre du plan « Grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République » de 2015 et renforcé par le plan national de lutte contre le racisme et l'antisémitisme 2018-2020.
En 2019, Frédérique Vidal a annoncé la création d'une journée dédiée à la lutte contre le racisme et l'antisémitisme dans l'enseignement supérieur, le 21 mars, pour donner plus de visibilités aux initiatives des acteurs, afin de marquer les esprits au sceau de la tolérance, du civisme, du respect d'autrui et de la vérité scientifique.

Le harcèlement désigne un ensemble d'actes, de comportements, d'écrits ou de propos qui, par leur répétition et leur caractère dégradant, contribuent à nuire psychologiquement ou physiquement à la personne qui en est victime. Il s'agit d'une forme de maltraitance qui peut être le fait d'un ou de plusieurs individus. Le harcèlement a pour objectif et parfois pour conséquence l'affaiblissement ou la destruction de la victime.
Le harcèlement vise à porter délibérément atteinte à l'intégrité physique ou psychologique d'une personne. Le harcèlement peut prendre des formes très différentes. Il peut être moral, sexuel, scolaire, numérique, téléphonique, etc.
Les critères de la répétition et de la durée sont essentiels pour caractériser le harcèlement. Le harcèlement, en droit français, est considéré comme un délit passible de peines de prison.

Le bizutage est défini par la loi[96] comme le fait pour une personne d'amener autrui, contre son gré ou non, à subir ou à commettre des actes humiliants ou dégradants ou à consommer de l'alcool de manière excessive, lors de manifestations ou de réunions liées aux milieux scolaire et socio-éducatif. Le bizutage est interdit depuis 1998[97].

[94] Articles L. 1237-5, L. 1132-1 et L. 1132-4 du code du travail, et l'article 6, paragraphe 1, de la directive 2000/78/CE du 27 novembre 2000, portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail.
[95] Article 225-1 du Code pénal.
[96] Article 225-16-1 du Code pénal.
[97] Article 14 de la loi du 17 juin 1998.

Le harcèlement, les discriminations et le bizutage sont de nouvelles thématiques dans le schéma d'amélioration de la vie étudiante 2021-2026.

1. Les discriminations touchent particulièrement les femmes, mais ne doivent pas occulter une part importante de discrimination ethnique, souvent orchestrées par les membres de la communauté étudiante eux-mêmes sur les campus et en dehors

10,6% des étudiantes et des étudiants ont déclaré avoir été ou être victime de discrimination au sein de leur établissement dans l'enquête sur les conditions de vie étudiante[98].Un chiffre à appréhender comme un minima dans la mesure où les étudiantes et les étudiants ne mesurent pas toujours que les comportements qu'elles et ils subissent sont apparentés à des discriminations.

1.1. Un panel de discriminations varié sur les campus avec une dominante liée au genre et à l'appartenance ethnique

Les étudiantes sont les premières cibles des discriminations sur les campus universitaires. Sur les 10,6% des étudiants ayant déclaré avoir subi ou subir des discriminations, une large majorité sont des femmes (58,1%). Par ailleurs, la première discrimination qui apparait dans l'enquête est celle liée au genre (46%).

Raisons des discriminations

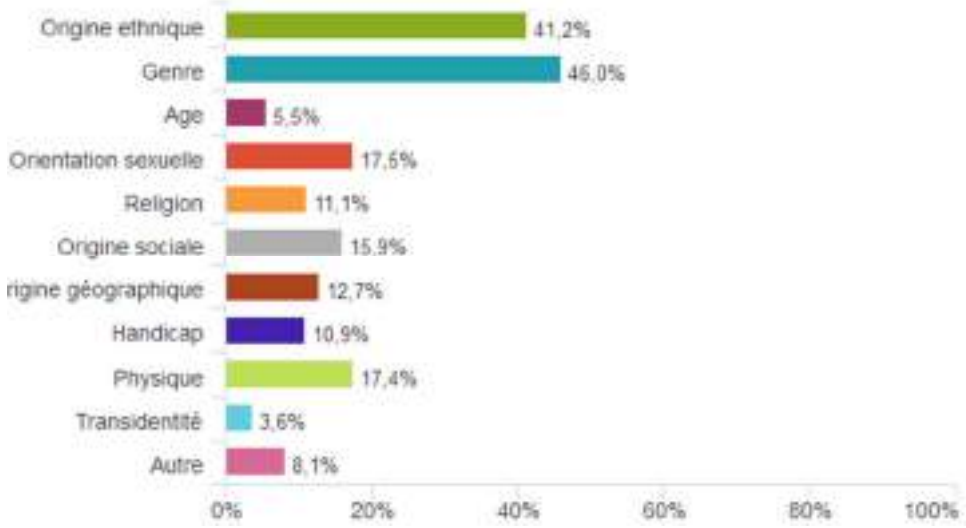

Source : Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante

En miroir à la société civile, les discriminations liées au genre et à l'origine ethnique sont les deux types de discriminations les plus répandues sur les campus, largement devant les autres types de discriminations. 41,2% des membres du corps estudiantin déclarent être discriminés à cause de leur origine ethnique, soit la deuxième cause de discrimination sur les campus universitaires. De plus, les discriminations sont cumulatives, ce qui peut accentuer les discriminations à l'encontre de certains publics. Les profils de certaines étudiantes et de certains étudiants sont plus discriminants que d'autres. Ainsi, certaines et

[98] Observatoire de l'UFTMP (Fev. 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.

certains ont évoqué qu'ils étaient discriminés du fait de leur identité même. Elles et ils sont 7% à avoir été discriminées ou discriminés à cause de leur origine ethnique, leur genre et leur orientation sexuelle.

Cela explique également les formes de discriminations variées qui sont non négligeables sur l'ensemble des campus. Les étudiantes et les étudiants font part à hauteur de 17,5% de discriminations liées à leur orientation sexuelle, suivi de près (17,4%) des discriminations liées à leur physique, et près de 16% sur leur origine sociale. Ensuite, ce sont les discriminations liées à leur origine géographique (12,7%), leur religion (11,1%), et leur handicap (10,9%) puis à ne pas négliger, 8% évoquent d'autres types de discriminations non recensées.

1.2. Des discriminations qui interviennent principalement entre pairs, qui ne doivent pas minimiser l'impact des différents auteurs de ces discriminations sur les campus d'où la nécessité de poursuivre l'information et la sensibilisation

La violence des discriminations est principalement menée entre pairs. Dans 60% des cas les discriminations évoquées dans l'enquête, ont pour auteures ou auteurs, des étudiantes ou des étudiants. Des marges de progrès sont à identifier sur l'information et la sensibilisation auprès de la communauté étudiante. Cela n'occulte pas les discriminations portées par les membres des établissements puisque 46,3% des discriminations sont réalisées par les enseignants et 14,3% par les personnels administratifs et techniques des établissements[99].

Ces statistiques sont à nuancer car près de 11% des étudiantes et étudiants victimes de discriminations, n'ont pas souhaité répondre sur les auteures et les auteurs de ces discriminations ; ce qui abonde dans le sens d'une meilleure sensibilisation et information qui est à développer dans les établissements. Certains établissements ayant mis en œuvre des cellules d'écoute et/ou des campagnes de sensibilisation.

Malgré ces initiatives portées de plus en plus par les établissements, demander de l'aide n'est toujours pas une évidence pour les victimes de discriminations. Une large majorité des victimes (57,6%) n'ont pas demandé d'aide en estimant qu'elles n'en avaient pas besoin. Malheureusement, elles sont 15,6% à ne pas demander d'aide alors qu'elles en avaient besoin. L'entourage amical est le premier rempart pour se faire aider (10,5%). Moins de 10% (8,8%) demandent de l'aide aux membres des établissements (enseignants, personnels…).[100]

1.3. Des discriminations au cours de la vie étudiante variées qui semblent similaire aux discriminations vécues sur les campus

Si les discriminations ont lieu sur les campus et pendant les cours, les discriminations se traduisent aussi dans la vie étudiante en dehors des campus universitaires. Des discriminations sont constatées dans l'accès au logement et à l'emploi.

Ainsi, selon une enquête[101] de SOS Racisme diligentée en 2019, un étudiant d'origine maghrébine a 20% de chance en moins qu'un étudiant d'origine française, d'obtenir un

[99] Observatoire de l'UFTMP (Fev. 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[100] Ibid.
[101] SOS Racisme (Mai 2019). Enquête « Discriminations raciales au logement, ça suffit ! ».

logement. De la même manière, dans une étude[102] commandée pour le Défenseur des droits pour le Ministère du Travail en 2017, l'emploi est également source de discrimination, notamment ethnique. En effet, les candidatures "maghrébines" n'intéressent que 28 % des entreprises testées qui leur préfèrent les candidatures "hexagonales" (43 %).
Le même constat est dressé dans le cadre des activités sportives et culturelles menées en dehors du cadre universitaire puisque 47%[103] des 18/29 ans jugent les inégalités culturelles fortes.

2. Le harcèlement, un fléau principalement subi par les femmes, principalement psychologique et mené entre pairs, appelle à des actions d'information de la part des établissements

5,4% des étudiantes et des étudiants ont déclaré avoir subi du harcèlement au sein de leur établissement[104].

2.1. Des formes de harcèlement variées touchant principalement les étudiantes

Comme les discriminations, ce sont les étudiantes principalement touchées et ce dans une très large majorité. En effet, 80% du corps estudiantin ayant déclaré avoir subi du harcèlement sont des femmes. Dans 40% des cas c'est au sein même des établissements.

Le harcèlement psychologie est majoritaire mais il ne doit pas masquer les autres formes de harcèlement présentes sur les campus. Plus de la moitié dénoncent un harcèlement verbal (63,3%) ou moral (58,7%). On retrouve ces proportions dans le cadre de la récente étude[105] de l'Observatoire étudiant des violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur (Observatoire étudiant des VSS) où 58% des étudiantes ont subi des violences verbales.

Encore une fois, comme pour les discriminations, une étudiante ou un étudiant est souvent victimes de plusieurs formes de harcèlement. Ainsi 1 étudiante sur 5 est harcelée, ou 1 étudiant sur 5 est harcelé, de manière multiple (moral, verbal, en groupe…).

Elles et ils sont 26% à dénoncer un harcèlement sexuel. Dans l'étude de l'Observatoire étudiant des VSS, 1 personne sur 3 est victime de violences sexuelles. 1 étudiante sur 20 a été victime de viol et 1 étudiante sur 10 a été victime de violence sexuelle.

Elles et ils sont aux alentours de 20% à évoquer un harcèlement physique ou un harcèlement de groupe. Le cyber harcèlement représente moins de 10% des cas (8,8%).

Attention néanmoins, 2,2% des répondants à l'enquête n'ont pas souhaité s'exprimer sur la forme de leur harcèlement subi.

---

[102] Défenseur des droits pour le Ministère du Travail (Nov. 2017). Appel à témoignages « Accès à l'emploi et discriminations liées aux origines »
[103] Donnat, O. (2015). Les inégalités culturelles. Qu'en pensent les Français ?. Culture études, (4), 1-24.
[104] Observatoire de l'UFTMP (Fev. 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante
[105] Observatoire étudiant des violences sexuelles et sexistes dans l'enseignement supérieur (Sept 2020). Rapport « Paroles étudiantes sur les violences sexuelles et sexistes »

2.2. Un harcèlement qui s'exprime entre les étudiantes et les étudiants au sein des établissements : la responsabilité de l'institution doit être posée

Le harcèlement est pratiqué par au sien de la communauté étudiante. Dans plus de 70% des cas, ce sont les pairs qui harcèlent leurs pairs. Dans 30% des cas, ce sont les enseignants.[106]

Cela pose la question de l'accompagnement des institutions qui doit être renforcé, car les établissements sont de plus en plus nombreux à mettre en œuvre des procédures afin de recueillir ses signalements. Une communication est réalisée par plusieurs canaux (associations étudiantes, élues étudiantes, élus étudiants, campagne d'affichage dans l'établissement) afin de faciliter la détection de ces agissements. De nombreuses initiatives sont menées dans les établissements pour sensibiliser et accompagner les victimes. Pour autant, un quart des étudiantes et des étudiants qui avaient besoin d'aide, n'en ont pas demandé. 4,3% seulement ont demandé de l'aide à un professionnel de santé ou ont porté plainte.

Pour aller plus loin, la récente étude de l'Observatoire étudiant des VSS met en exergue qu'1 étudiante ou étudiant sur 5 ne connait pas la distinction entre une agression sexuelle et un harcèlement sexuel et la distinction entre agression sexuelle et viol. Cela questionne sur l'information qui est transmise auprès du public étudiant. Cette difficulté d'information est renforcée par des différences culturelles au sein même des campus qui fait cohabiter des degrés d'acceptabilité différents. Cette connaissance est également mise en lumière dans l'étude en fonction du niveau d'études. Si 55% des étudiantes de première année perçoivent des traditions d'établissements sexistes, elles sont 79% en cinquième année.

Par ailleurs, l'étude s'interroge sur la responsabilité des établissements puisque qu'un quart des victimes et témoins de violences ne savent pas s'il existe dans leur établissement, des structures prenant en charge ce type de situation. 18% considèrent qu'il n'existe aucune structure. Seulement 11% indiquent avoir informé leur établissement des faits subis ou constatés.

Enfin, le cas spécifique du bizutage qui tend à être marginal, notamment car il est proscrit par la loi depuis 1998, et plutôt ciblé sur les écoles, puisqu'ils sont 4,6% des étudiantes et des étudiants à avoir été bizutés ; dans 93,5% des cas, lors de leur intégration et 23% lors de soirées étudiantes.[107] Des prises de position régulières de la part des établissements viennent condamner les bizutages. Certains établissements sensibles à cette question sensibilisent le corps estudiantin aux agissements qui peuvent être perpétrés dans le cadre des intégrations et soirées étudiantes, et rappellent le délit pénal qu'il représente.

Toujours dans cette étude de l'Observatoire des VSS, 4 causes des violences sexuelles et sexistes ont été mises en avant par les répondants dont 20% évoquent l'effet de groupe et la pression pour être bien intégrée et 18% l'alcool qui conduit les gens à agir différemment. Ainsi le bizutage fait partie des facteurs de risques aggravants dans le harcèlement, même s'il est marginal, il ne doit pas être négligé.

[106] Observatoire de l'UFTMP (Fev. 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante
[107] Observatoire de l'UFTMP (Fev. 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante

TRANSPORTS ET MOBILITES

L'article 55 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009[108] de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite "Grenelle 1", impose à tous les établissements d'enseignement supérieur la mise en place d'une démarche de développement durable […].

Dans ce cadre, les établissements sont invités à mettre en place une gestion des déplacements de leurs équipes et leurs étudiantes et leurs étudiants, dont une politique incitative de déplacements doux.

La loi d'orientation des mobilités (LOM), publiée au Journal officiel le 26 décembre 2019[109], transforme en profondeur la politique des mobilités, avec un objectif simple : des transports du quotidien à la fois plus faciles, moins coûteux et plus propres. A titre d'exemple, un plan vélo inédit pour tripler sa part dans les déplacements.

Dans le précédent schéma d'amélioration de la vie étudiante 2016-2020, les actions sur les enjeux de déplacements renvoyaient à une meilleure adéquation de l'offre de transports avec la vie étudiante. Le déploiement d'une offre de transports diversifiée avec la promotion des déplacements doux ; une vigilance toute particulière était apportée sur les tarifs et les besoins satisfaits en offre de transports.

1. Une adéquation de l'offre de transports satisfaisante pour accéder aux campus universitaires, mais des nuances à apporter pour vivre pleinement une vie étudiante en dehors de heures pendulaires

L'enquête sur les conditions de vie étudiante[110] révèle que les étudiantes et les étudiants sont relativement satisfait de leurs déplacements. Les ¾ des étudiantes et des étudiants mettent moins d'une demi-heure pour rejoindre leur campus depuis leur domicile ; 30 min de transport est un temps charnière pour basculer sur un autre mode de transport plus rapide. De plus, les ¾ n'utilisent qu'un seul mode de transport. Ils sont près de 60% (59.3%) à n'éprouver aucune difficulté dans leurs déplacements au cours de la semaine, dans le cadre des cours. Cette dernière précision est un point d'attention important car en dehors des heures pendulaires, les déplacements sont moins aisés.

1.1. Une facilité d'accès aux campus universitaires avec une offre de transport diversifiée

Les membres de la communauté étudiante toulousaine ont plébiscité des transports en commun urbains performants. Plus d'une étudiante et d'un étudiant sur deux (51.4%) empruntent quotidiennement le métro/tramway, et 32.7% utilisent le bus ou l'autocar[111].

[108] Grenelle, L. 1, LOI n 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Légifrance
[109] LOI n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (1) - Légifrance
[110] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante
[111] Ibid.

Une minorité a recours à la multimodalité, l'utilisation de plusieurs modes de transport pour un même déplacement, puisque seuls 21% des étudiantes et des étudiants sont concernés par 2 modes de transport successifs pour accéder au campus.

De plus, les étudiantes et les étudiants ont recours majoritairement à la marche à pied pour rejoindre leur campus (72%)[112]. On peut penser que les membres du corps estudiantin ayant recours à la multimodalité combinent la marche à pied avec un transport en commun, par exemple.

La facilité d'accès est corroborée à un temps de transport raisonnable puisque 65.1% mettent moins de 30 min pour accéder au campus en utilisant les transports en commun. Et 93% à mettre moins de 20 minutes pour se rendre dans leur établissement en n'utilisant qu'un seul mode de transport[113]. Les étudiantes et les étudiants empruntant des modes actifs (marche à pied et vélo) sont celles et ceux qui mettent également le moins de temps (moins de 20 min).

1.2. Des déplacements parfois entravés dans le cadre de la vie étudiante

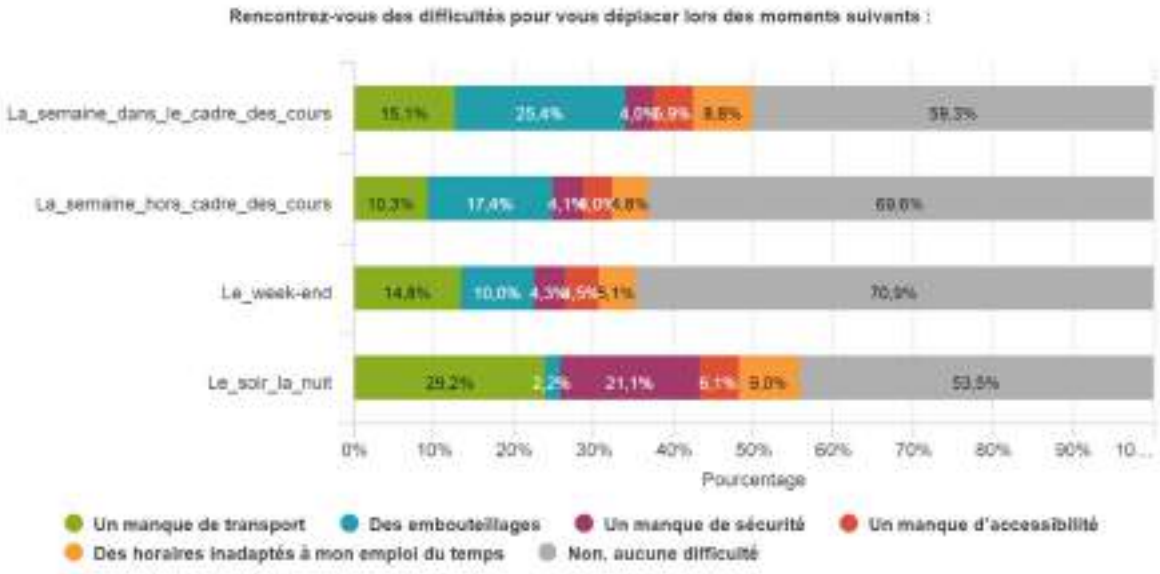

Source : Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante

La vie noctambule de la communauté étudiante est freinée dans leurs usages des transports collectifs. 29.2%[114] estiment manquer de transports en soirée et la nuit, et ce, malgré la mise en place de ligne spécifique Tisséo (Noctambus, Linéo) en métropole toulousaine. Même constat dans le classement des villes étudiantes françaises réalisé par l'Etudiant[115] qui a noté 1 sur 10 la qualité des transports le soir à Toulouse, mesurant la qualité des transports de Minuit à 4 heures du matin.

Ce constat est renforcé sur les villes universitaires d'équilibre qui déplorent toutes des difficultés de déplacements en dehors des heures pendulaires. Dès lors, on observe un usage plus régulier de la voiture individuelle dans le cadre des déplacements personnels

[112] Ibid.
[113] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[114] Ibid.
[115] L'Etudiant (Sept 2020). Classement général des villes étudiantes 2020-2021

des étudiantes et des étudiants. Environ 1/3 en semaine pour aller en cours y a recours, alors que plus de 40% le week-end[116].

Au-delà du manque de transport collectif qui est un frein au déplacement, d'autres problématiques ne sont pas à négliger. En effet, 21%[117] s'estiment en insécurité le soir et la nuit, dans les transports collectif, proportion largement féminine. Ce constat est également lié à la métropole toulousaine, peu ont déclaré rencontrer une problématique de sécurité dans les villes universitaires d'équilibre dans les transports en soirée.

Enfin, parmi les entraves au déplacement, la question du coût du déplacement n'est pas à négliger. Si Toulouse fait partie des métropoles françaises où le coût des transports est parmi les plus attractifs, dans son dernier palmarès des villes étudiantes françaises, l'Etudiant[119] a noté 10 sur 10 Toulouse incluant dans sa notation le prix de l'abonnement de transport en commun. Il n'en reste pas moins que l'ensemble du corps estudiantin ne bénéficie pas de ces tarifs attractifs, notamment les doctorants de + 25 ans.

Le recours à la voiture pour près de 24% des étudiantes et des étudiants, a un impact sur leur budget. L'écart se creuse dans les villes universitaires d'équilibre, où plus de 60% des membres de la communauté étudiante de Castres et Figeac empruntent leur véhicule quotidiennement. Peu de villes universitaires d'équilibre ont moins de 30% de leurs effectifs qui empruntent leur véhicule seul[118].

2. Un parcours de déplacement assez continu et fluide, avec quelques résistances liées au choix du logement ou du mode de transport

Plus d'une étudiante et d'un étudiant sur deux (54.5%)[119] mettent moins de 20 min pour effectuer le trajet domicile-campus. Cette statistique est à nuancer entre celles et ceux profitant de la diversité des modes de déplacement à leur disposition dans la métropole toulousaine et celles et ceux rejoignant des sites universitaires périphériques ou au sein des villes universitaires d'équilibre.

2.1. Multimodalité et Intermodalité : un mixte dans les pratiques de mobilité particulièrement réussi chez les étudiantes et les étudiants en zone urbaine, plus nuancé dans le périurbain

Les pratiques de mobilité en zone urbaine dense sont variées, dues essentiellement à la diversité qui y est proposée. Les différents modes de transports sont alors en concurrence les uns avec les autres, et les choix réalisés par les étudiantes et les étudaints sont délibérés. Ainsi, 73.3% du corps estudiantin utilisent la marche à pied, conjuguée à d'autres modes de transport tels que le métro à Toulouse. La pratique du vélo à Toulouse est proche de 17% et reste en deçà des moyennes nationales observées.[120]

L'intermodalité, la capacité à utiliser différents modes de transport indifféremment sur un même trajet, est plus complexe sur le territoire régional. Bien que la Région Occitanie ait

[116] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[117] Ibid.
[118] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante
[119] Ibid.
[120] Ibid.

intensifié le réseau de TER et engagé des travaux importants sur certaines lignes, des difficultés liées au cadencement et à l'amplitude horaire persistent sur plusieurs sites universitaires. Concrètement, l'arrivée ou le départ des trains régionaux est en décalage avec le démarrage ou la fin des cours.

Par exemple, à Cahors, les trains arrivent souvent après l'heure de début des cours et les horaires des transports urbains peuvent être en décalage également. Dès lors, les étudiantes et les étudiants sont moins de 5% à emprunter ce mode de transport. Les membres de la communauté étudiante des villes universitaires d'équilibre bénéficient de moins de possibilités multimodales ou alternatives. Dans plusieurs villes dont Castres, Figeac, Foix et Tarbes, plus de 80% des étudiants utilisent un seul mode de transport.[121]

2.2. Le logement, catalyseur des inégalités face aux transports

Un lien ténu existe entre le logement et le choix du mode de déplacement. La possibilité de se loger à proximité de son lieu d'études n'est pas nécessairement aisé pour chacun et chacun, or en vivant à proximité du campus, on multiplie les possibilités de modes de transports.

Les étudiantes décohabitantes et les étudiants décohabitants ont dès lors des temps de parcours moins importants. Pour 61%[122] de celles et ceux habitant chez leurs parents, le temps de transport entre logement et lieu d'études est supérieur à 30 min. La question du logement et du choix du mode de déplacement se retrouve à fortiori auprès du public des alternants.

2.3. La place de la voiture dans la vie étudiante

Si à Toulouse, la voiture n'est pas le premier mode de transport utilisé, puisqu'environ 1 étudiante ou étudiant sur 5 y a recours, 20.8% des membres de la communauté étudiante de Toulouse utilisent leur voiture seule au quotidien.
Ce n'est pas le cas dans les villes universitaires d'équilibre.
La voiture arrive en tête malgré de bons réseaux de bus en journée. A Castres, les transports en commun gratuit ne suffisent pas à compenser, 65.8% des étudiantes et des étudiants utilisent leur véhicule personnel.[123]
La facilité à stationner fait partie du choix de ce mode de transports. Malgré les embouteillages, plus d'un quart du corps estudiantin identifient cette difficulté quotidienne.

[121] Ibid.
[122] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante
[123] Ibid.

3. Des mobilités douces qui évoluent vers davantage de prise en compte de l'impact environnemental, mais des marges de progression encore importantes

Les transports en commun et la marche à pied sont désormais la norme pour la communauté étudiante. Respectivement, 51.4% utilisent le métro/tramway et 72% la marche à pied dans leur déplacement quotidien vers les campus.

3.1. Le vélo, un mode de déplacement appelé à se développer

Seuls 16.8% des étudiantes et étudiants utilisent ce mode de déplacement quotidiennement pour aller sur les campus. Ce taux atteint la moyenne nationale autour des 20% pour les déplacements personnels et le week-end. A Tarbes et Albi, plus de 20% utilisent ce mode de transport au quotidien pour rejoindre leur campus. Ce taux atteint 40%à Auzeville-Tolosane.[124]

Cette conclusion apporte certainement des éléments sur les aménagements présents sur les sites universitaires qui sont à développer et améliorer.

Le réseau express vélo imaginé par Toulouse Métropole devrait contribuer à rejoindre les campus universitaires en vélo. De plus, les aménagements tels que les stationnements sécurités pour les vélos favorisent également l'usage de ce type de déplacement.

3.2. Le covoiturage, de larges marges de progression

Le covoiturage comme passager ou conducteur oscille autour des 5% pour les déplacements quotidiens sur le campus. Alors que les étudiantes et les étudiants plébiscitent leur voiture individuelle à hauteur de 23.8%. Pour autant, le covoiturage tend à prendre place dans les pratiques, notamment le week-end où 26.5% des étudiantes et des étudiants déclarent le pratiquer en tant que passager.[125]

[124] Ibid.
[125] Ibid.

CULTURE

Cadre national

La politique culturelle universitaire s'inscrit dans les missions assignées par la loi aux universités[126].

2009 : volonté du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche de placer la culture au cœur de l'université. Publication d'un rapport de la Commission Culture et Université qui fixe le cadre général de la mission dévolue aux universités en matière de culture, organisé autour de 128 mesures[127].

2013 : signature par les ministres de la Culture et de l'Enseignement Supérieur de la convention-cadre « Université Lieu de Culture »[128]. Objectifs :

- Replacer les universités au cœur de la politique de développement culturel territorial mise en œuvre par le ministère de la Culture en partenariat avec les collectivités territoriales.
- Réaffirmer le rôle de la culture à la réduction des inégalités
- Rappeler qu'elle contribue de manière essentielle à la formation générale et à l'épanouissement des étudiants

Éléments généraux

La thématique « Culture » doit être appréhendée sous deux angles :

- Comme un service rendu dans la cité et sur les campus,
- Comme une activité complémentaire aux autres activités pédagogiques, permettant l'acquisition de compétences spécifiques et d'une ouverture d'esprit critique susceptibles d'améliorer la réussite et l'insertion professionnelle.

Politique culturelle

La convention de 2013 précise que « la définition et la mise en œuvre de la politique culturelle au sein des établissements sont optimisées par la présence d'un service culturel et la désignation d'un vice-président en charge de la culture »[129].

Comme mentionné dans le décret du 13 septembre 2018, « l'université peut créer, par décision du conseil d'administration après avis du conseil académique, un service universitaire chargé de l'action culturelle et artistique »[130]. Le même service peut assurer les missions liées à l'action culturelle et artistique et à la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle[131], pour autant ces missions sont clairement différenciées.

Pour le site académique toulousain :

- 1 vice-présidence déléguée à la culture (Université Toulouse Jean Jaurès - UT2J), 1 vice-présidence déléguée à la culture et à la communication (UT3 Paul Sabatier)
- 4 services culturels selon la définition de l'article cité (universités, École Nationale d'Aviation Civile - ENAC), 2 missions culture (INU Champollion et INSPE), plus un service culturel au Crous Occitanie et un Pôle Culture à l'Université Fédérale Toulouse Midi-Pyrénées - UFTMP.

[126] Code de l'éducation, article L.123-6.

[127] Ethis, E. (2010). De la culture à l'Université: 128 propositions: rapport remis à Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Armand Colin.

[128] Université, lieu de culture, convention-cadre entre le ministère de la Culture et de la Communication, le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et la Conférence des présidents d'université, 12 juillet 2013.

[129] Ibid., II, article 3.

[130] Décret n° 2018-792 du 13 septembre 2018 relatif aux services communs universitaires portant sur l'organisation des activités physiques et sportives, de l'action culturelle et artistique et de la diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle : section X, Art. D. 714-93. Les missions du service universitaire chargé de l'action culturelle et artistique sont détaillées dans l'article D. 714-94.

[131] Ibid., Art. D. 714-97. Les missions confiées au service dans ce cas de figure sont celles définies aux articles D. 714-94 et D. 714-96.

Évolutions récentes et à venir :

- 2018 : la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants instaure la mise en place de la Contribution de Vie Etudiante et de Campus (CVEC) et identifie l'action artistique et culturelle comme vecteur d'amélioration de la vie étudiante[132].
- Entre 2018 et 2020, 2 établissements du site académique (UT2J, Université Toulouse Capitole - UT1) ont voté un budget Culture sur des fonds CVEC. Pas de budget spécifié "culture" à l'ENAC ni à l'UT3 où le pôle Culture a ponctuellement disposé de fonds en 2019 via un appel à projet (l'étude ne dispose pas d'une visibilité globale sur l'usage de la CVEC à l'échelle du site).
- Année universitaire 2020-21 : extension à l'Occitanie du Pass Culture, dispositif gouvernemental qui vise à diversifier les pratiques culturelles des jeunes de 18 ans.

Aucune distinction ne sera établie dans le présent diagnostic entre Toulouse et les villes universitaires d'équilibre (VUE), aucun besoin spécifique à celles-ci n'ayant été exprimé.
Toutefois, le développement de la diffusion culturelle dans le territoire, qui avait été identifié lors de la précédente étude[133] demeure une priorité pour l'UT2J qui, au cours de l'année 2019-2020, a dédié un budget CVEC à ce volet.
Pour les structures culturelles des VUE, la mise en place de partenariat avec ces sites universitaires qui ne disposent pas de mission dédiée est conditionnée par l'existence, au sein de l'établissement, d'une personne référente disponible et pérenne pour la culture.

1. La culture dans la vie des étudiants : une pratique périphérique dans un temps de plus en plus resserré

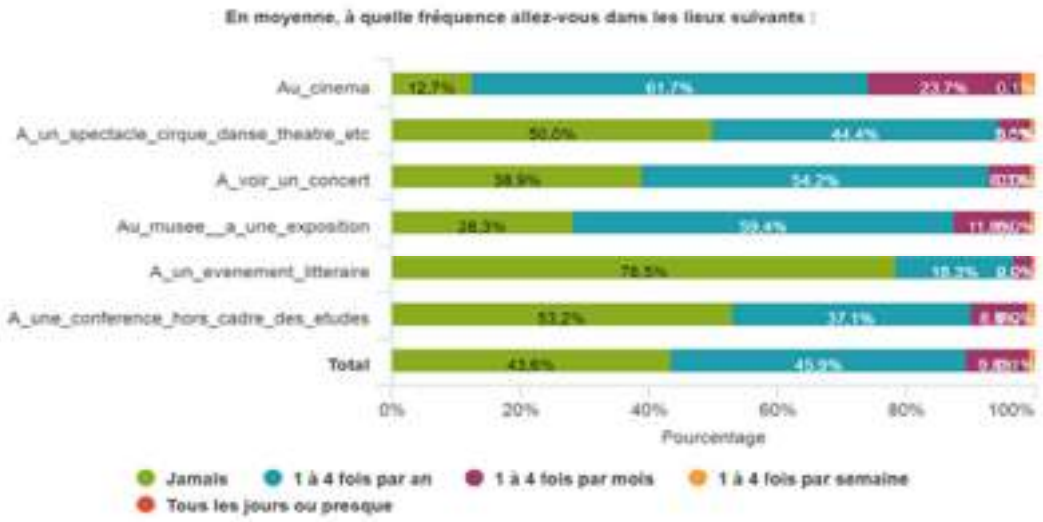

Source : Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante

[132] Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018. Circulaire sur la contribution à la vie étudiante et de campus / 21 mars 2019.
La loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants a inséré dans le Code de l'éducation un nouvel article L. 841-5 qui crée « une contribution destinée à favoriser l'accueil et l'accompagnement social, sanitaire, culturel et sportif des étudiants et à conforter les actions de prévention et d'éducation à la santé réalisée à leur intention ».
[133] Projet d'Amélioration de la Vie Étudiante site Toulouse Midi-Pyrénées, Diagnostic & plan d'action 2016-2020, 3.4, p. 27.

Principaux résultats de l'enquête de 2020 sur les conditions de vie étudiante :

- 1 personne interrogée sur 10 a des sorties culturelles régulières (1 à 4 fois par mois et plus) : cinéma, exposition, concert, spectacle vivant, conférence.
- Le cinéma est le domaine où les pratiques sont les plus ancrées (24% des interrogé.e.s y vont au moins une fois par mois), le spectacle vivant celui où elles le sont le moins (5,6%).
- 24,6% des interrogé.e.s qui vont à un événement culturel le font dans leur établissement, avec un taux de satisfaction de 76,5%.

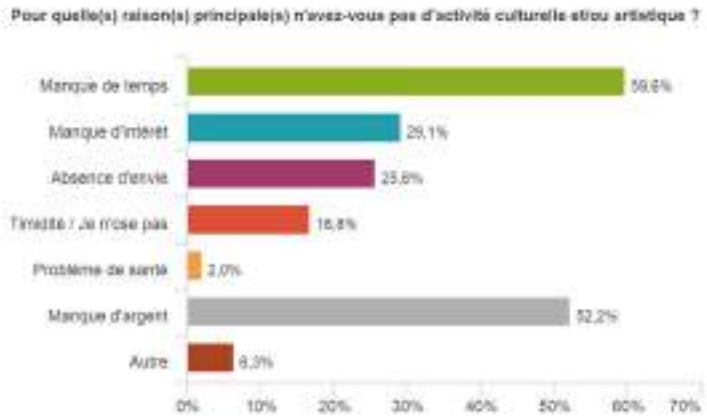

Parmi les personnes qui ne vont jamais à des évènements culturels :

- 59,6% manquent de temps pour y aller.
- 52,2% manquent d'argent.
- 29% manquent d'intérêt.
- 16,8% n'osent pas y aller ou s'estiment trop timides.

Source : Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.

1.1. La diversité des perceptions et définitions de la « culture »

1.1.1. Freins matériels, personnels, symboliques

L'enquête de 2020 identifie deux types de freins :

- Matériels : coût de l'accès à l'offre, manque de temps,
- Personnels : manque intérêt, d'envie, timidité.

Parmi les freins personnels, il convient de bien prendre en compte l'obstacle symbolique de l'objet artistique et des institutions culturelles. L'envie de culture est souvent le propre d'une personne déjà cultivée et inversement, la conscience de n'avoir pas ou peu de culture génère un sentiment de timidité face aux œuvres.

Comme le démontre S. Michon dans son étude sur les usages de la Carte Culture[134], les raisons de l'absence de loisirs diffèrent selon la catégorie socioprofessionnelle des parents. Le manque de moyens et d'intérêt est plus avancé par les enfants d'ouvriers, le manque de temps étant davantage mis en cause par enfants de cadres[135].

1.1.2. La culture au croisement des loisirs, des sorties, de la vie sociale

Quand l'étudiante, l'étudiant affirme, dans le cadre d'une enquête menée par l'université, ne pas avoir de temps pour la culture, la réponse peut sous-entendre la culture dite « légitime » par opposition à une approche plus personnelle. A Toulouse par exemple, la fréquentation de lieux alternatifs comme Myx'Art Myrys et la Chapelle ne sera pas toujours mentionnée comme « culturelle ». A Foix, où une étude de L. Barthe et M. Sibertin-Blanc

[134] Michon, S. (2015). La culture pour tous les étudiants ? Les usages sociaux et scolaires d'un instrument de démocratisation culturelle. Revue française de pédagogie. Recherches en éducation, (190), 89-102.

[135] *Santé et condition de vie des étudiants, enquête nationale et synthèses régionales, 2011-2012,* p.128.

est en cours sur les pratiques culturelles des jeunes de 15 à 25 ans, les enquêtes font ressortir l'absence de lieu de concert, de bar de nuit et de discothèque, l'existence d'un seul café « satisfaisant » mais aussi l'importance de la culture de la montagne, des activités de pleine nature[136]. Selon le contexte où se pose la question de la culture, le sens s'élargit ou se rétrécit, de l'expression d'une attente de l'institution à celle d'un besoin réel de la communauté étudiante qui recouvre des envies de s'épanouir, de se socialiser et de découvrir son environnement.

1.2. Consensus sur le caractère secondaire du problème de l'argent

1.2.1. Une offre gratuite dans les campus et accessible en dehors

Un constat : les programmations dans les établissements qui sont toutes gratuites et d'une grande variété ne remportent pas toujours le succès de fréquentation escompté. Par ailleurs, les dispositifs tarifaires très avantageux dans les structures culturelles de la ville ne suscitent pas toujours de la demande. « Quand on propose une place à 5 euros au Théâtre du Grand Rond, au Ring ou à l'Espace Job, nous disent les membres de l'association Amphi-théâtre (UT1), personne ne nous dit que c'est trop cher. » Il en ressort que le rapport à la culture est filtré par autre chose que par l'argent.

1.2.2. Faut-il agir là où la culture demeure coûteuse ?

Pour autant, on ne peut nier que certains domaines de la culture qui demeurent économiquement peu accessibles (dans le secteur commercial cinéma ou musique) sont précisément ceux qui intéressent la plus grande partie du corps estudiantin : on n'achète pas la place de théâtre à 9 € mais on accepte de débourser 70 € pour un concert au Zénith. Le rôle de l'université n'est pas de réduire le coût de cette offre plus coûteuse mais bien de provoquer la curiosité pour des domaines moins familiers, par le biais notamment de partenariats.
En ce sens, il ressort clairement que le rôle de la culture à l'université n'est pas de répondre à une demande mais au contraire de faire naître de nouvelles habitudes. Sur les campus, l'accès gratuit aux manifestations, permis par un engagement fort des établissements, a souvent pour contrepartie un effort de spectateur. Tout dépend du positionnement qui est pris sur l'art et la culture : à l'Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse - INSA le choix consiste à pousser l'élève vers l'inconnu, en pariant que l'implication des pairs, déjà sensibilisés, suscitera un effet d'entraînement.

1.3. Débat sur la priorité : créer du temps ou donner envie ?

1.3.1. Incompatibilité du temps étudiant avec une pratique culturelle régulière

Tout le monde s'accorde à dire, y compris dans les écoles, que le temps des étudiantes et des étudiants est de plus en plus concentré : dans l'année, dans la semaine (à UT1 des cours ont lieu le samedi) et dans la journée (fin de cours à 20h, pause méridienne très courte). Si l'on y ajoute jobs, stages, projets tutorés, il reste très peu de temps pour le loisir. Le temps extra-scolaire et extra-professionnel est de plus en plus réduit et contraint.

[136] L. Barthe et M. Sibertin-Blanc (étude en cours). Action culturelle et bien vivre : la place de la jeunesse dans la petite ville de Foix. LISST-CNRS, Université Toulouse Jean Jaurès.

Comme le relevait déjà le Forum de la Vie Étudiante 2018, étudiantes et étudiants n'anticipent pas, ont une pratique culturelle « de l'instant »[137]. Or la sortie culturelle, au moins dans son versant nocturne (spectacles, concerts) exige de l'anticipation (réservation, abonnement).

1.3.2. Lever les freins symboliques pour lever les freins matériels ?

La notion de « temps libre » est ambivalente : le public étudiant en dispose mais aussi le crée. « Les loisirs disent ce que les individus font, non pas seulement quand ils ont du temps mais ce pour quoi ils libèrent du temps. »[138]
L'individu se donne des priorités, le problème du temps est relatif à l'intérêt et à l'envie. On peut faire l'hypothèse que l'élan vers la culture sera facilité par un meilleur accompagnement, une action profonde sur les freins symboliques qui contraignent leur relation aux œuvres. La question : comment accompagner ?

2. Travailler sur les freins aux pratiques culturelles : quelles priorités ?

2.1. L'obstacle de l'argent : plus un problème d'information que de coût

Le plan d'action 2016 identifiait la nécessité d'une meilleure connaissance par la communauté étudiante des outils de type Pass Culture[139]. Les avis convergent dans l'idée que ces dispositifs ont un impact limité parce qu'ils réduisent le problème de l'accès à la culture à son aspect économique. La tendance est plutôt au développement de synergies avec les acteurs institutionnels et associatifs du territoire[140].

2.1.1. Coordonner l'information

Les établissements se font le relais d'offres spécifiques destinées aux publics étudiants mais celles-ci restent méconnues : il faut davantage et mieux les faire connaître.
Le caractère pléthorique de l'offre, la grande hétérogénéité des tarifications étudiantes, particulièrement sensibles à Toulouse, créent un véritable dédale où se noient les opportunités. L'effet est accru par la méconnaissance des institutions culturelles, du territoire pour les primo-arrivants, la barrière de la langue.
A UT2J, la diversité d'acteurs de la culture en interne de l'établissement (service culturel, bibliothécaires, libraire, associations...), qui peut susciter une forme d'éparpillement, nécessite une coordination de l'information.

2.1.2. Donner à l'étudiant des repères

Informer ne suffit pas : il faut orienter les choix. L'autonomie dans ses pratiques culturelles individuelles passe, pour l'usager, par sa capacité à faire lui-même le « tri ».

[137] Forum de la Vie Etudiante, Bilan de la deuxième édition du 29 mars 2018, p.7.
[138] Roselli, M., Chauvac, N., & Jmel, S. (2016). Le temps libre des étudiants. J.-F. Giret, C. Van de Velde, & É. Verley, Les vies étudiantes: tendances et inégalités, 101-116.
[139] Projet d'Amélioration de la Vie Étudiante du site Toulouse Midi-Pyrénées, Diagnostic & plan d'action 2016-2020, 3.4, p. 27.
[140] Ibid., 3.3, p. 27.

Les partenariats des établissements, du Crous avec les lieux culturels et les festivals de la ville sont autant de repères, avec des retombées diverses. A UT2J la création d'un tarif très avantageux au théâtre Garonne et à la Cinémathèque, faute de s'appuyer sur un accompagnement adapté, rencontre un résultat mitigé.
L'Espace Culturel d'UT1 différencie entre le « bon plan » (tarif négocié pour toute l'année) et la « billetterie à tarif réduit » : chaque année une douzaine de spectacles choisis pour leur pertinence artistique et pédagogique sont inclus à la programmation de l'Université.
Le Musée des Augustins et l'Alliance française identifient aussi des « moments » dans l'année, qui balisent un parcours.
Le succès du concert annuel de l'Orchestre National du Capitole offert par la Ville de Toulouse tient à sa gratuité mais aussi à son caractère d'événement unique.

2.2. Face à l'obstacle du temps : intégrer la culture aux enseignements ?

En dehors des filières artistiques, la culture est une activité extracurriculaire, libre et désintéressée. De ce fait, elle peut être marginalisée dans le parcours étudiant. Comment intégrer dans les emplois du temps des plages ''obligatoires'' pour la culture ?

2.2.1. Aménager le temps, valoriser

Plusieurs dispositifs existent au sein des établissements :

- Filière d'enseignement artistique. Ex. section Etudes-Musique à l'INSA de Toulouse
- UE de pratique culturelle ou artistique ex. UT2J, Institut National Universitaire Champollion - INUC (à UT1 valorisation dans le cadre d'une association ex. OSET)
- Articulation de sorties culturelles avec les cours, dans un but d'apprentissage du français
- Temps banalisé sport-culture ex. IUT de Rodez (UT1)
- Valorisation de parcours extra-universitaire par un supplément au diplôme Ex. l'école Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse - ENSAT.

Dans les écoles, le "sanctuaire" du jeudi après-midi dédié en principe à des activités libres se révèle peu propice aux activités culturelles. A l'ENAC ce créneau est régulièrement utilisé par la pédagogie pour reporter des cours.

2.2.2. Différence d'approche entre culture scientifique et culture artistique

La culture scientifique mise beaucoup sur les UE et les projets tutorés pour susciter l'engagement dans des actions de médiation. Le principe : inventer des modes d'intervention non-académiques pour transmettre des savoirs. La participation à ce genre de projet, valorisée par l'Agence Nationale de la Recherche (ANR), nourrit le curricumum-vitae et peut permettre de gagner des crédits sur une thèse.
Dans le projet ASTEP, coordonné par l'UFTMP et directement inscrit dans le cursus, l'étudiant monte un projet pédagogique autour d'un sujet en direction des publics d'école primaire. L'objectif est double : initier l'enseignant au processus de recherche et permettre à l'étudiant d'expérimenter au contact des scolaires. A l'École des Docteurs, des ateliers de médiation forment les doctorants aux enjeux de la transmission auprès des publics (grand public, scolaires, publics "empêchés") ; cette dimension périphérique à la recherche repose essentiellement sur un volontarisme, l'envie de communiquer une passion.

Ce qui semble aller de soi pour la diffusion des savoirs, parce que relevant d'un partage autour d'une discipline scientifique, n'est pas aussi évident pour l'expression artistique : on n'évalue pas dans un atelier théâtre comme on le fait pour une médiation scientifique.

2.2.3. Alternative à la notation et rôle de l'intervenant

L'écueil serait de provoquer un intérêt "comptable" de bonification. Quand cette opportunité s'est offerte à Amphi-théâtre, l'association n'a finalement pas souhaité aller au bout de sa demande, redoutant qu'un effet de comparaison voire de compétition entre les adhérents ainsi évalués ne nuise à la vie du collectif.
Pour autant, il ne faut pas opposer comme deux blocs la culture scientifique qui entrerait intégralement dans le domaine évalué et les arts qui seraient du côté de la pratique libre individuelle : il n'y a pas une solution unique pour chaque domaine.
Des alternatives existent à l'évaluation par note. L'INSA de Toulouse et l'ENAC ne notent pas : dans un cas on raisonne en « acquisition de compétences », dans l'autre on prend pour critères assiduité, participation et implication (de fait, l'assiduité est le critère décisif).
La nécessité de l'accompagnement dans une logique d'accès à la culture peut déterminer une demande spécifique dans le cadre d'une UE. A l'ENAC, il est demandé aux intervenants de provoquer des sorties dans le but de découvrir des lieux collectivement.

2.3. Face au manque d'intérêt : médiation, programmation, communication

2.3.1. Faut-il développer la médiation ?

Parce que poser une programmation, aussi pertinente soit-elle, et attendre que le public vienne, est très aléatoire, le curseur doit être placé du côté de la médiation. L'objectif, sous des modalités très variables, est de préparer le spectateur, la spectatrice dans sa rencontre avec l'œuvre en faisant intervenir, entre l'un et l'autre, une tierce personne ou une tierce structure.
On pourrait se dire qu'idéalement, il faudrait de la médiation pour toute programmation, afin de « resituer » l'œuvre. La médiation n'est pas à prendre comme une communication améliorée mais comme un dispositif en soi, qui appelle des compétences spécifiques, donc des ressources supplémentaires.
Les partenariats que le Pôle Culture de l'Université Paul Sabatier - UT3 et la Mission Culture des bibliothèques de l'UT1 ont établis avec le théâtre du Capitole vont dans le sens d'une médiation, composée d'une présentation de l'œuvre et d'une répétition générale.
La convention de 2013 identifie déjà l'enjeu de la médiation d'étudiant à étudiant[141]. Au Musée des Augustins, tous les mercredis, un étudiant en histoire de l'art de l'UT2J, stagiaire au Musée, présente à un public étudiant quelques œuvres choisies en fonction d'une thématique esthétique (par ex. la représentation du monstrueux dans l'art).
A UT2J, un chantier de réflexion sur la médiation cherche à s'inspirer de ce qui se fait déjà dans la culture scientifique pour le décliner dans le domaine artistique.

[141] Convention Université, lieu de culture, I, article 1.

2.3.2. La médiation dans les choix de programmation

La difficulté est que le cadre dans lequel se fait le travail de médiation jusqu'à la fin du lycée (1 groupe classe qui ne change pas, 1 enseignant référent) n'existe plus dans l'enseignement supérieur : comment faire de la médiation avec les effectifs de l'université ?
Par ailleurs le rôle de la médiation est relatif : une programmation liée aux sujets de l'enseignement et de la recherche a moins besoin d'être accompagnée parce qu'elle entre en résonance avec les cursus. A UT1, l'Espace culturel privilégie une programmation « ancrée », c'est-à-dire contextualisée par les enseignements.
Problème : tous les services culturels n'ont pas la possibilité de travailler étroitement avec les enseignants. Cette collaboration peut prendre beaucoup de temps.

2.3.3. Casser les routines pour provoquer la curiosité ?

Autre élément de réponse au manque d'envie et de curiosité : interroger la forme même de l'évènement culturel, afin de bousculer les habitudes.
1/ Changer ses modalités d'action contribue à rendre attractive une pratique culturelle.
Exemple du cinéma à l'UT2J : une programmation événementielle (Nuit du Cinéma) avec un aspect festif redynamise une programmation cinéma en perte de vitesse, malgré l'attirance des jeunes pour ce domaine (voir page 2).
Au Musée des Augustins il est prévu que les "visites-conversations" donnent lieu, à terme, à un évènement mensuel en mode « Afterwork », plus conséquent et plus festif.
Pour la culture scientifique, des évènements nationaux annuels comme la Nuit Européenne des Chercheurs et la Fête de la Science, qui drainent un public large au-delà de l'université, donnent une franche visibilité à la recherche.
2/ Décloisonner les arts d'une part, les arts et les sciences d'autre part, contribue au renouveau. Exemples : à UT1 les « ciné-débats », à UT3 le cycle des « Ouvertures » sont des formules, au croisement des savoirs et des œuvres, qui marchent bien.
3/ Enfin, investir les espaces publics (extérieurs, cafétérias...) pour donner à l'action culturelle un maximum de visibilité et déplacer les arts, au plus près de la communauté étudiante.

2.3.4. Concevoir de nouveaux modes de communication ?

Le plan d'action 2016 identifiait la nécessité d'améliorer la communication sur l'offre culturelle [142]. Bien que des efforts conséquents aient été engagés (magazine U'Zoom, site internet Welcome Desk, à UT1 évolution de l'identité graphique et renforcement de la diffusion grâce aux fonds CVEC), cette priorité est toujours d'actualité.
Des innovations s'imposent pour rendre la communication culturelle plus parlante et plus attractive. Les modalités de la communication culturelle sont à interroger sous ses différents médias : radio, vidéo, papier, web. Associer à certaines programmations des formes numériques (interviews, captations, reportages…) permettrait d'expérimenter de nouvelles formes de relation avec les publics.
A UT1, la CVEC a permis à l'Espace Culturel de renforcer sa communication. A UT2J un projet de web-média dédié à l'action culturelle et à la culture scientifique fait l'objet d'une réflexion croisée entre les deux vice-présidences déléguées sur ces domaines.

[142] Projet d'Amélioration de la Vie Étudiante, site Toulouse Midi-Pyrénées, Diagnostic & plan d'action 2016-2020, 3.4, p. 27.

Enfin, de même que pour la médiation, la transmission de pair à pair est au cœur des enjeux : comment capitaliser le relai étudiant dans l'information, mais aussi dans la communication des envies ?

2.3.5. Valoriser certaines initiatives étudiantes ?

L'importance de la communication de pair à pair rend d'autant plus précieuses les initiatives menées par les associations étudiantes dans le domaine culturel.
A UT Capitole l'association Amphi-théâtre amène ses membres vers les lieux de spectacle, à raison de 3 dans l'année. A l'Ecole Nationale Supérieure de Formation de l'Enseignement Agricole - ENSFEA, le Club-ciné intégré au BDA de l'école incite à la sortie en co-organisant des évènements avec le cinéma d'Auzeville. Pour ses animateurs, créer du lien avec le tissu culturel local, ouvrir la communauté étudiante au territoire est revendiqué comme un rôle.
Les jeunes s'approprient plus spontanément une offre culturelle qu'ils n'identifient pas comme institutionnelle. En ce sens le festival inter-universitaire Le Printemps étudiant organisé par l'Agitée, est souvent perçu comme un levier pour l'accès à la culture, complémentaire de l'action des services avec lesquels cette association collabore régulièrement.

2.4. Développer les pratiques artistiques pour améliorer l'accès à la culture ?

Par "pratique artistique", il faut entendre la pratique individuelle libre et la pratique collective, instituée (UE, atelier, stage, work-shop...) ou dans un cadre autonome, associatif ou informel. Les cadres, niveaux et temporalités de ces activités sont multiples.

2.4.1. Les enjeux multiples de la pratique artistique

Le besoin de pratiquer répond à des enjeux divers :

- L'apprentissage (acquérir des compétences complémentaires aux enseignements).
- L'épanouissement personnel (par l'expression de soi, la création)
- La socialisation : cet enjeu est très identifié par les étudiantes et étudiants internationaux.

La demande étant forte, l'offre de service des établissements et du Crous est souvent saturée : UT1 enregistre 110% de remplissage pour ses ateliers ! A UT2J où la pratique artistique est souvent intégrée aux enseignements artistiques (art, musique, théâtre...), l'offre d'ateliers accessible au tout-venant est trop rare : un développement significatif s'impose afin que soit touché un public plus large.
Les participants aux ateliers ne deviennent pas nécessairement « spectateurs » mais ils acquièrent des codes de compréhension qui les préparent à rencontrer les œuvres : l'atelier quel que soit sa forme est un cadre propice pour agir sur les freins symboliques. En ce sens, la pratique artistique est un levier essentiel au développement de l'accès à la culture.

2.4.2. Les freins au développement de la pratique artistique

La CVEC, qui a permis de financer des ateliers à UT1 et au Crous, et pourrait en financer à UT2J, apporte des solutions économiques. Mais le développement des pratiques artistiques au sein d'un campus se heurte à des problèmes matériels et logistiques autant que financiers : il manque des espaces dédiés et des créneaux horaires adaptés.

A UT1, le manque de salle empêche de multiplier les ateliers (refus de 50 personnes par an pour la Musique assistée par Ordinateur - MAO). Même dans un établissement comme l'UT2J, disposant d'un bâtiment culturel, l'utilisation d'espaces annexes est à l'étude pour pallier la saturation des salles.
Face au problème d'espace, la recherche de partenaires en ville, des mutualisations avec d'autres établissements du site, peuvent offrir des solutions durables.
Quant au problème du temps déjà évoqué plus haut comme un élément crucial, à la base de toutes les actions menées, il nécessite bien plus que des aménagements ; il appelle, de la part des instances de décision, des choix politiques qui (re)mettent la culture au centre de la vie de campus.

SPORT

Sur la base de la définition donnée par l'article 2 de la charte européenne du sport, le sport se définit comme « toutes formes d'activités physiques qui, à travers une participation organisée ou non, ont pour objectif l'expression ou l'amélioration de la condition physique et psychique, le développement des relations sociales ou l'obtention de résultats en compétition de tous niveaux ».
Le sport et l'activité physique sont donc reconnus comme des déterminants de santé facteurs de bien-être physique et moral, d'épanouissement, d'hygiène de vie et de perception de soi, en plus d'être également des vecteurs importants de lien social[143].

Au-delà des bénéfices sur le plan de la santé, la pratique sportive est un élément essentiel et incontournable pour fédérer et construire la communauté universitaire de demain, elle revêt ainsi une forte dimension sociale en étant un facteur essentiel d'intégration[144].

Au sein de l'Enseignement Supérieur, l'article L841-1 du Code de l'Éducation prévoit que les établissements organisent et développent la pratique des activités physiques et sportives des étudiants.
Le décret n°2018-792 du 1er septembre 2018 précise que chaque université élabore et met en œuvre, par le biais d'un service commun universitaire, une offre de formation et de pratique pour les étudiantes et les étudiants dans le domaine des activités physiques et sportives. Les missions de ce service universitaire touchent à l'accueil et l'intégration, à la formation, au bien-être, au sport de haut niveau, au handicap, à l'art ainsi qu'aux équipements sportifs.

La récente loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants a d'ailleurs consolidé la place du sport dans l'Enseignement Supérieur en ayant identifié l'accompagnement sportif comme vecteur d'amélioration de la vie étudiante et en lui laissant la possibilité d'être soutenu par la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC)[145].

1. De manière générale, la pratique sportive occupe une place importante chez les étudiantes et les étudiants de l'académie de Toulouse, notamment sur le plan de la santé, même si celle-ci rencontre des freins

1.1. Une pratique sportive majoritairement régulière chez les étudiantes et les étudiants

L'activité physique ou sportive est relativement bien ancrée dans la vie de la communauté étudiante des établissements du périmètre de l'Université Fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées (UFTMP) puisque 87% d'entre elles et eux déclarent en avoir pratiqué une sur l'année écoulée et 60% de manière régulière, c'est-à-dire une ou plusieurs fois par semaine[146]. C'est comparable à la moyenne nationale puisqu'à cette échelle 89% déclarent pratiquer une activité sportive[147]. En revanche, la fréquence de pratique est toutefois différente entre les étudiantes et les étudiants comme le montre le graphique suivant.

[143] LMDE, I. (2012). Santé et conditions de vie des étudiants. *L'ouvrage pour tout savoir sur la santé des jeunes. coédité par la Mutualité Française et Rue des écoles*.
[144] Conférence des Présidents d'Université, Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Groupement National des Directeurs de SUAPS (2016). Charte pour le développement du sport à l'université.
[145] Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants.
[146] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[147] Croutte, P., & Müller, J. (2019). Baromètre national des pratiques sportives 2018.

D'ailleurs, parmi les 13% d'étudiantes et d'étudiants qui ne pratiquent jamais d'activité, 68% sont des femmes[148].

La pratique d'activité(s) physique(s) ou sportive(s) par genre

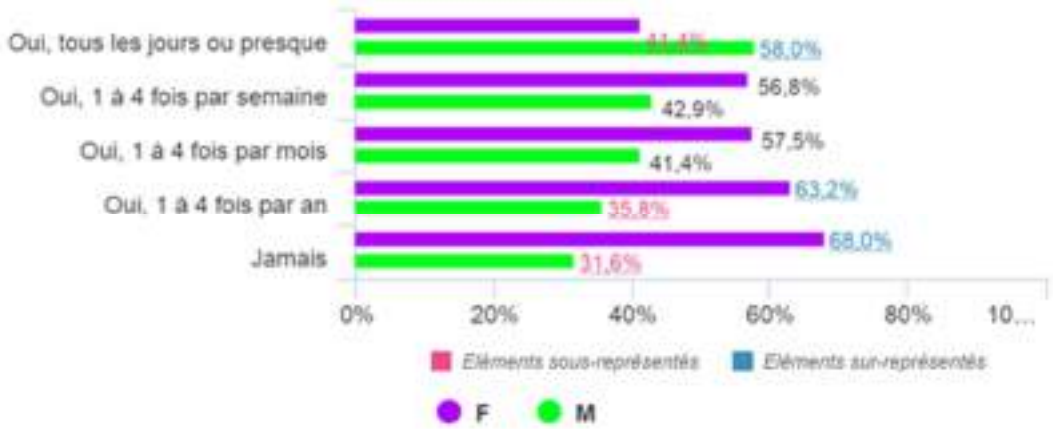

Source : Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.

1.2. Le bien-être comme première motivation à la pratique chez les étudiantes et les étudiants

Bien qu'il existe divers motifs de pratique sportive (le dépassement de soi, la compétition, faire des rencontres, la proximité avec la nature...), la principale motivation identifiée tourne autour des thématiques du bien-être, de la santé et de la détente[149] [150].
La régularité de la pratique vue précédemment est d'autant plus importante lorsque l'on connaît son effet sur la santé. D'une part, les étudiantes sportives et les étudiants sportifs déclarent généralement un meilleur état de santé physique et psychologique[151]**.** D'autre part, il a été prouvé que l'exercice physique développe les capacités de mémorisation, d'apprentissage et de planification chez les jeunes[152]**.**

Par ailleurs, certaines pratiques corporelles spécifiques contribuent particulièrement au bien-être du public étudiant. La mise en place d'une offre bien-être complémentaire à l'offre sportive (relaxation, yoga, méditation, sophrologie...) est par exemple soutenue par les fonds CVEC attribués aux établissements. Pour citer un exemple, l'Université Capitole met en place des ateliers de réduction du stress en période d'examens ainsi qu'un accompagnement d'aide à la perte de poids pour ses étudiantes et ses étudiants.

[148] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[149] Master 1 Sociologie des organisations et de l'action publique - Université Jean Jaurès, Promotion 2017-2018 (2018). Vies sportives et culturelles des étudiants de Jean Jaurès et de Paul Sabatier.
[150] Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Occitanie (2018). Stratégie régionale de développement du sport.
[151] LMDE, I. (2012). Santé et conditions de vie des étudiants. *L'ouvrage pour tout savoir sur la santé des jeunes. Coédité par la Mutualité Française et Rue des écoles*.
[152] Aberg, M. A., Pedersen, N. L., Torén, K., Svartengren, M., Bäckstrand, B., Johnsson, T., Cooper-Kuhn, C. M., Aberg, N. D., Nilsson, M., & Kuhn, H. G. (2009). Cardiovascular fitness is associated with cognition in young adulthood. *Proceedings of the National Academy of Sciences of the United States of America*, *106*(49), 20906–20911. https://doi.org/10.1073/pnas.0905307106

1.3. Le manque de temps, d'envie et d'argent sont les principaux freins à la pratique sportive des étudiants et des étudiants

Le manque de temps (56%), le manque d'envie (42%) et le manque d'argent (36%) sont les trois principales raisons de l'absence de pratique[153].

Pour la première, deux freins sous-jacents sont identifiés : l'organisation des emplois du temps des divers enseignements de l'université, dont certains sont placés entre midi et 14h ou en fin de journée après 18h et qui rentrent en concurrence avec l'offre sportive de l'établissement également déployée sur ces créneaux horaires, ainsi que l'éloignement du lieu de pratique par rapport au lieu d'étude, de vie voire de travail de l'étudiante et de l'étudiant.

2. La pratique sportive des étudiantes et des étudiants sur le territoire : une pratique qui reflète des attentes multiformes

Les possibilités de pratique qu'offre le territoire se différencient de l'offre sportive des établissements selon de nombreux critères. Les acteurs, l'encadrement, les lieux, les horaires et les modalités de pratique sont différents. La pratique sportive sur le territoire, qui concerne une large majorité des publics étudiants, prend ainsi plusieurs formes.

2.1. Une grande ampleur de la pratique sportive de manière autonome chez les étudiantes et les étudiants

La pratique autonome, c'est-à-dire sans cadre institutionnel et sans encadrement, concerne 72% du corps estudiantin ayant une activité physique ou sportive[11]. A l'échelle de l'Occitanie, le vélo, la randonnée, la natation, le fitness et la course à pied, qui sont des disciplines facilement praticables de façon autonome, sont les activités les plus adoptées par la population[154].

Les installations sportives non normées avec des accès simplifiés et des modalités de pratique souples représentent une opportunité pour répondre à ces attentes : le city stade à l'Université Jean Jaurès et les modules de fitness à l'université Paul Sabatier en sont des exemples.

2.2. Une sollicitation non négligeable de structures payantes

La deuxième forme de pratique des étudiantes et des étudiants sur le territoire, à hauteur de 27% de celles et ceux déclarant faire du sport, est celle via une structure payante[11] telles que les piscines, les salles de sport, les salles de danse ou les salles d'escalade.
Certaines associations étudiantes réalisent d'ailleurs des partenariats avec des structures privées afin de bénéficier de tarifs préférentiels comme la Toulouse Business School (TBS) et Sciences Po ont pu le faire avec des salles de fitness.

Le manque d'argent identifié précédemment comme frein à la pratique prend ici beaucoup plus de sens que pour les autres formes de pratique. L'ICAM effectue par exemple le

[153] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[154] Union Sport & Cycle / BVA (2017). L'Occitanie, une terre de sport ?

remboursement des tickets d'entrée et des abonnements de ses étudiantes et étudiants pour les piscines.
En réponse à cette contrainte, les fonds CVEC peuvent être prévus pour mettre en place des pass-sport permettant d'accéder à moindre coût à des installations sportives locales situées en dehors des campus[155].

2.3. Une faible proportion de la communauté étudiante pratique au sein d'une association sportive

Enfin, l'enquête sur les conditions de vie des étudiants à montrer que 12% des étudiantes et des étudiants qui pratiquent un sport le font via une association du territoire[156]. Et même si la pratique en club ne revêt pas les mêmes attentes que la pratique dans le cadre de l'établissement, les deux offres restent compatibles et ne doivent pas être mises en concurrence.

A Toulouse, certains bureaux des sports ont fait des partenariats avec des clubs locaux pour que les membres de la communauté étudiante aient accès à leurs créneaux de pratique comme TBS l'a fait avec des clubs de natation, de badminton et de boxe.

Mais le décalage entre le calendrier des étudiantes et des étudiants, pour lesquels la rentrée s'effectue à partir de septembre, et le calendrier des clubs, dans lesquels les inscriptions débutent dès le mois d'août, est une limite identifiée. A Cahors par exemple, le forum des sports, organisé par l'agglomération et qui sert à présenter l'offre des clubs, a lieu fin août mais les membres du corps estudiantin ne sont pour la plupart pas encore installés. La solution trouvée est de répéter ce forum, dans une moindre mesure, directement au sein du campus et lors des temps dédiés à l'accueil et l'intégration au cours de la rentrée universitaire. D'autre part, le fait que les étudiantes et les étudiants ne soient pas originaires de leur lieu d'étude et/ou qu'ils n'y restent pas les week-ends, ne les incite pas à s'inscrire dans un club étant donné qu'ils ne pourront pas participer aux compétitions, comme cela a pu être identifié à Figeac.
Enfin, à Cahors, un dispositif porté par la DDCSPP permet aux populations les plus précaires d'avoir des réductions sur les cotisations de certains clubs partenaires. L'idée est d'étendre et d'adapter ce dispositif au public étudiant.

Les relations avec le mouvement sportif ont donc d'autant plus intérêt à être fortes pour favoriser l'accueil des étudiantes et des étudiants au sein des clubs. Certains établissements ont d'ailleurs émis le besoin d'être soutenus dans leurs démarches de partenariats auprès des clubs sportifs. A Foix par exemple, l'idée de constituer une instance qui réunirait une fois par an la communauté universitaire et les instances locales des fédérations sportives est d'ailleurs envisagée.

3. L'offre sportive des établissements : une offre de pratique très appréciée de la communauté étudiante mais qui connaît des limites

En fonction des établissements, la pratique sportive peut être organisée et gérée par un service des sports, une association sportive et/ou un bureau des sports, eux-mêmes

[155] Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (2019). Circulaire relative à la programmation et au suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus.
[156] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.

composés d'enseignants d'Éducation Physique et Sportive (EPS), de personnels administratifs et/ou d'étudiants.

On retrouve dans l'offre de pratique proposée au corps estudiantin une grande diversité : sports collectifs, activités de la forme, danse, sports de combats, activités physiques de pleine nature, sports de raquettes... Le coût de la pratique pour une étudiante ou un étudiant est variable selon l'établissement, la ou les activités choisies ainsi que le type de pratique : cela va de la gratuité à plusieurs dizaines d'euros l'année.
Au final, ce sont en moyenne 28% des étudiantes et des étudiants pratiquant une activité physique ou sportive qui le font dans le cadre de leur établissement[157] mais les proportions diffèrent énormément d'un établissement à l'autre en fonction notamment de l'offre et des types de pratique existants.

3.1. Les activités physiques et sportives au sein de l'établissement se font selon plusieurs types de pratique

L'offre de pratique dans les établissements se décline de manière égale entre les pratiques ouvertes et facultatives qui contribuent à l'épanouissement de l'étudiant et la formation initiale à travers un enseignement, obligatoire ou non.

3.1.1. Une pratique libre

Parmi les étudiantes et les étudiants qui pratiquent dans le cadre de leur établissement, 60% pratiquent de manière libre[158] dans une optique double :

- Dans une optique de loisir selon diverses modalités : avec ou sans encadrement, sur des créneaux de pratique réguliers ou des stages et des sorties ponctuelles, avec un accès libre ou sur réservation...On retrouve par exemple comme activités les plus plébiscitées par la communauté étudiante dans les universités la danse, le fitness, la musculation, le yoga, l'escalade, le badminton mais des activités plus singulières sont aussi proposées comme le kite surf et l'ULM (pilotage d'un planeur Ultra-Léger Motorisé) à l'ISAE-SUPAERO ou le tir sportif et la plongée à l'Université Paul Sabatier.

- Dans une optique de participation aux compétitions universitaires organisées par la Fédération Française du Sport Universitaire (FFSU) qui comprend la participation aux entraînements et aux rencontres sportives pour laquelle l'élève doit présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition en début d'année universitaire. Cette démarche peut d'ailleurs s'avérer contraignante pour les étudiantes et les étudiants n'ayant pas encore leurs marques sur un territoire qu'ils découvrent. Sur ce dernier point, à Figeac les étudiantes et les étudiants ont d'ailleurs la possibilité de rencontrer gratuitement un médecin généraliste pour réaliser une visite médicale. Les médecins du Simpps, étant déjà missionnés sur d'autres priorités par les établissements, ne sont pas en mesure de proposer cette prestation. Depuis 2015, environ 7% des étudiantes et des étudiants ont une licence FFSU[159].

[157] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[158] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[159] Ligue du Sport Universitaire d'Occitanie - Site Toulouse (2019). État hebdomadaire des licences 2018/2019.

Par ailleurs, une association sportive inter-établissement, l'Association Sportive Université de Toulouse (ASUT), a été constituée en 2018 à l'initiative des établissements membres de l'UFTMP pour permettre le regroupement, sous une bannière commune, des meilleures étudiantes et des meilleurs étudiants de chaque établissement volontaire du site afin d'être compétitif au plus haut niveau sportif universitaire dans des disciplines collectives à l'échelle nationale voire internationale. En termes de résultats, les équipes féminines de basket (N1) et de foot à 8 (N2) ont par exemple remporté le titre de championnes de France sur la saison 2018-2019.

3.1.2. Une pratique dans le cadre d'un enseignement

Parmi les étudiantes et les étudiants qui pratiquent une activité physique ou sportive au sein de leur établissement, 56% le font dans le cadre d'une activité qualifiante, obligatoire ou facultative[160].

Les élèves des écoles d'ingénieurs pratiquent généralement dans des proportions plus importantes que les étudiantes et les étudiants des autres établissements du fait du caractère obligatoire donné à la pratique physique et sportive dans le cadre de leur formation.

3.2. Une satisfaction générale des étudiantes et des étudiants quant à l'offre de leur établissement

En moyenne les publics étudiants sont satisfaits ou très satisfaits à 86% de l'offre de pratique sportive au sein de leur établissement[161]. Comme le montre le graphique ci-dessous, la variété des activités et la qualité de l'enseignement sont les critères les plus appréciés. La satisfaction plus modérée pour les horaires de pratique fait écho au manque de temps évoqué précédemment.

[160] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[161] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.

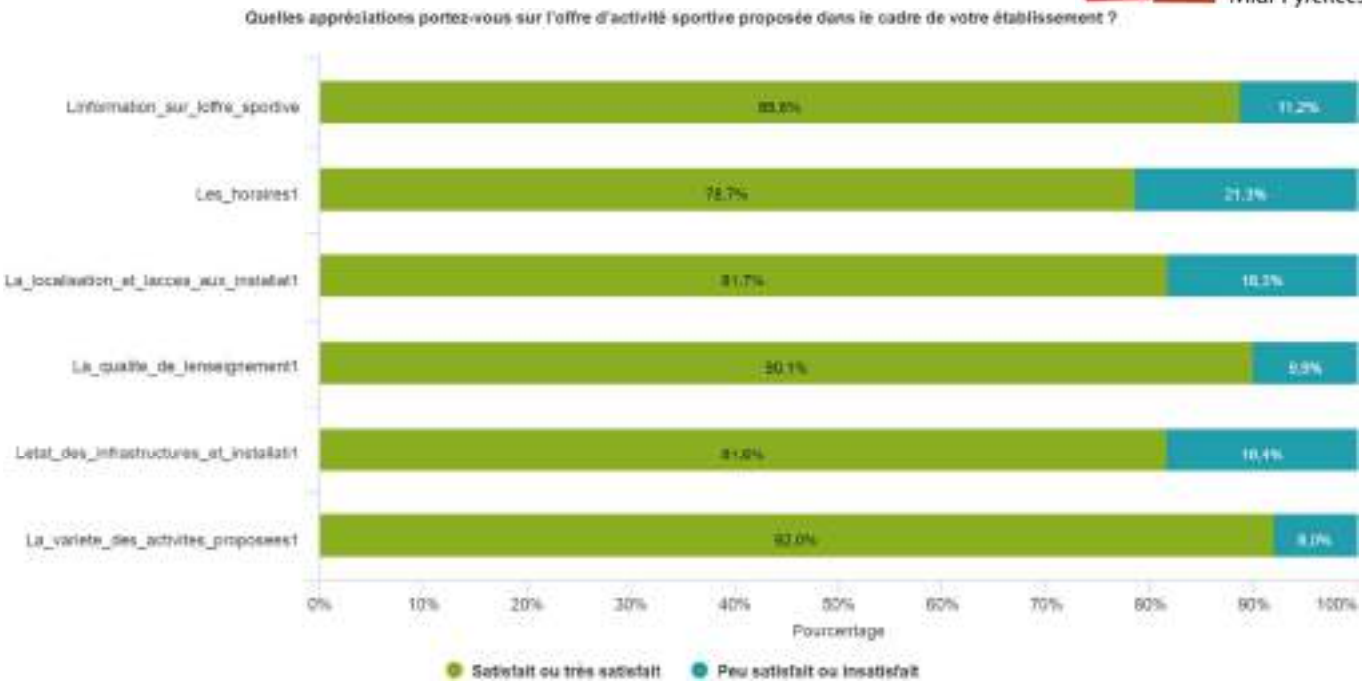

Source : Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.

Des actions à destination de certains publics spécifiques tels que les étudiantes et les étudiants d'origine extracommunautaire et celles et ceux en situation de handicap favorisent également la pratique de ces derniers. On peut citer par exemple la traduction des informations pratiques en anglais sur les sites internet comme l'a fait l'association sportive de l'ISAE qui compte 200 étudiantes et étudiants d'origine extracommunautaire ou la mise en place de créneaux de pratique adaptés à celles et ceux en situation de handicap comme c'est le cas à l'UT2J, notamment pour les étudiantes et les étudiants souffrant d'un trouble moteur dont 53% d'entre eux ne pratiquent jamais de sport[162].

3.3. Des aménagements pour les étudiantes sportives et les étudiants sportifs de haut niveau

Le Code de l'Éducation prévoit que les établissements d'enseignement supérieur permettent, par la mise en place d'aménagements et de modalités pédagogiques spécifiques, l'organisation et le déroulement des études et des examens des étudiantes et des étudiantes et des étudiants ayant une pratique sportive d'excellence ou d'accession au haut niveau. Ces aménagements concernent par exemple l'admission dans l'établissement, l'organisation de l'emploi du temps, la conservation des UE acquises et un accompagnement personnalisé. Mais ces dispositions ne sont pas exclusives et les établissements, en collaboration avec la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) d'Occitanie, le CREPS et le rectorat de l'Académie de Toulouse, peuvent prendre, s'ils et elles le souhaitent, d'autres mesures pour garantir la réussite éducative et la performance sportive[163].

[162] Ibid.

[163] Ministère de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Direction Générale de l'Enseignement Scolaire (2014). Note de service n°2014-071.

De la même manière, les établissements peuvent prendre l'initiative d'élargir les conditions d'accès à ces aménagements comme c'est le cas pour le statut « Bon Niveau National » (BNN) créé pour celles et ceux proches du haut niveau non-inscrites et non-inscrits sur les listes ministérielles mais qui ont tout de même des entraînements quotidiens et de nombreux déplacements sportifs. L'Université Jean Jaurès a par exemple mis en place le statut « Bon Niveau Universitaire » (BNU) pour les étudiantes impliquées et les étudiants impliqués dans ses équipes universitaires. Généralement, une commission dédiée au sport de haut niveau se réunit pour étudier les candidatures de celles et ceux souhaitant se voir accorder le statut d'étudiant sportif de haut niveau.

La proportion d'étudiantes et d'étudiants se déclarant sportifs de haut niveau au sein de l'ensemble des établissements est d'1,3%[164]. L'Université Paul Sabatier, avec plus de 250 étudiantes sportives et étudiants sportifs de haut niveau, est l'établissement qui a le plus grand total. L'INSA a, de son côté, la plus grande proportion d'étudiantes et d'étudiants ayant ce statut avec environ 3% de son corps estudiantin.

3.4. Un développement de l'offre sportive des établissements qui rencontre tout de même des limites

Bien que le sport occupe une place importante dans la plupart des établissements, trois limites inhérentes au développement de l'offre sportive perdurent, aussi bien sur Toulouse que sur les Villes Universitaires d'Équilibre. Sur ces dernières, l'implication des services sportifs universitaires telle qu'indiquée dans le schéma 2016-2020 est à poursuivre. La CVEC permet désormais aux établissements qui ont des antennes délocalisées, très souvent dépourvues de structuration sur le champ du sport, de soutenir des projets sportifs. Le Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) de l'Université Jean Jaurès a par exemple initié des contacts avec ses sites de proximité pour améliorer leur offre de pratique sportive.

3.4.1. Une difficulté de plus en plus marquée pour l'accès à des créneaux de pratiques supplémentaires

La saturation globalement constatée des installations sportives, notamment celles des collectivités territoriales, implique des difficultés pour les acteurs universitaires de disposer de créneaux de pratique qui soient en accord avec le rythme des publics étudiants et les contraintes universitaires. Les créneaux les plus adéquats étant entre 18h et 22h en semaine et hors vacances universitaires, à proximité des campus. A l'échelle de Toulouse Métropole par exemple, les bassins de natation et les terrains de grands jeux sont en moyenne plus fréquentés par les licenciés que la moyenne régionale témoignant d'un sous-équipement relatif[165]. Toujours à Toulouse, la diminution des créneaux de pratique sur le complexe sportif de Daniel Faucher illustre par exemple cette tendance. La pratique sportive des membres de la communauté étudiante peut se voir par conséquent limitée avec des créneaux surchargés, notamment pour les activités de la forme (fitness, musculation, yoga). Certains services des sports doivent par exemple mettre en place des listes d'attente (Université Paul Sabatier et Université Jean Jaurès) ou bien limiter le nombre de choix des étudiantes et des étudiants (Université Capitole).

[164] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[165] Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale Occitanie (2018). Stratégie régionale de développement du sport.

La FFSU est très consommatrice de créneaux de pratique qui ne sont parfois pas utilisés à cause de certains caractères imprévisibles inhérents aux compétitions universitaires comme le forfait d'une équipe.

L'optimisation des créneaux de pratique sur l'ensemble des installations sportives du territoire représente un axe structurant à approfondir en relation avec l'ensemble des acteurs concernés, notamment les collectivités territoriales. La législation prévoit d'ailleurs que les établissements d'enseignement supérieur peuvent coordonner, par convention, des actions en vue notamment de l'accès à leurs installations sportives et d'une meilleure utilisation des équipements sportifs, y compris avec une collectivité territoriale[166].

Sur le territoire toulousain, une instance opérationnelle de coordination relative aux équipements sportifs incluant les acteurs universitaires dont le CREPS, la Ville de Toulouse, la Région Occitanie et le Rectorat est par exemple à l'étude afin de partager les contraintes et les besoins, d'optimiser et mutualiser les installations sportives ainsi que de se projeter sur l'implantation ou la rénovation d'équipements.

3.4.2. Des installations sportives parfois inadaptées

Actuellement, un certain nombre d'installations sportives sont vétustes et ne permettent pas une pratique sportive dans des bonnes conditions. Pire, l'utilisation de certaines d'entre elles peut engendrer des blessures pour les usagers comme c'est le cas du terrain enherbé de l'ENVT ou de la piste d'athlétisme de l'Université Paul Sabatier.

Or, des installations sportives sécurisées et conformes aux normes de fonctionnement sont indispensables. « L'État, les universités, les collectivités territoriales, les organismes privés ont besoin d'unir leurs efforts, de mutualiser et coordonner leurs actions pour planifier la construction et l'utilisation optimale de tous les équipements sportifs de proximité. Les différents plans d'urbanisme, d'aménagement rural, les contrats de projet État / Région doivent inclure les besoins à moyen et long terme pour l'ensemble de la population de la cité et tenir compte également des possibilités offertes par l'environnement naturel »[167]. La poursuite du développement des infrastructures dédiées ou leur mutualisation à Toulouse et dans les sites de proximité reste un axe, déjà identifié dans le précédent schéma, à suivre. Les moyens mobilisés par la CVEC peuvent notamment inclure la construction ou la location d'installations sportives.

[166] Décret n° 2018-792 du 13 septembre 2018 relatif aux services communs universitaires. Article D. 714-44.
[167] Conférence des Présidents d'Université, Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Groupement National des Directeurs de SUAPS (2016). Charte pour le développement du sport à l'université.

Catégorisation des établissements membres de l'UFTMP à Toulouse selon leurs équipements sportifs

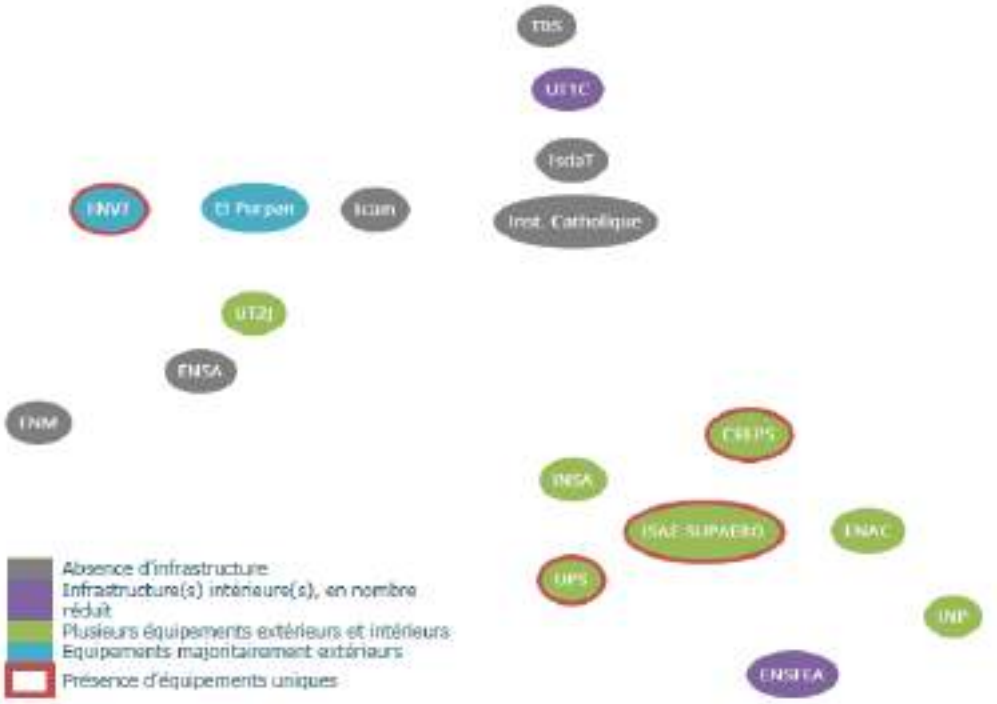

Source : Strasbourg Conseil (2017). État des lieux des équipements sportifs du site Toulouse Midi-Pyrénées.

A Toulouse, le CREPS, l'ISAE et l'ENAC ont d'ailleurs entrepris un projet de mutualisation et de rationalisation de leurs équipements sportifs en cohérence avec la stratégie du site. L'objectif de ce projet est notamment de faire évoluer le modèle d'exploitation de la piscine de l'ISAE et d'aller vers une gouvernance plus partagée de cet équipement dont les coûts d'entretien et de fonctionnement sont importants.
À Tarbes, l'agglomération souhaite par exemple n'avoir qu'un seul référent du côté des acteurs universitaires en relation avec le service des sports de la collectivité pour simplifier la réflexion sur l'insertion de la vie estudiantine dans la politique sportive globale du territoire : le Centre Universitaire Tarbes Pyrénées (CUTP), constitué notamment de l'IUT, de l'ENIT et de l'INSPÉ, pourrait ainsi être cet interlocuteur privilégié.

3.4.3. Un manque de moyens humains dédiés à l'encadrement

L'encadrement des créneaux de pratique, par des enseignants d'EPS, des vacataires ou des professionnels de l'encadrement et de l'animation, contribue à la sécurité des usagers et à leur progression sportive, ce qui favorise par ailleurs l'intérêt et l'assiduité des étudiantes et des étudiants quant à leur pratique d'une activité physique ou sportive.
De manière globale et sur l'échelle du site, les demandes toujours plus nombreuses de la communauté étudiante en matière d'activités physiques et sportives ont souligné les besoins en termes de moyens humains destinés à l'encadrement des créneaux de pratique.

Les fonds CVEC peuvent être mobilisés pour la vacation d'enseignantes et d'enseignants d'EPS, d'encadrantes ou d'encadrants, d'animatrices ou d'animateurs pour des créneaux de pratique existants ou supplémentaires. En complément et dans un double objectif d'incitation par les pairs et de développement de l'emploi étudiant, les universités ont la possibilité de recruter et former des étudiantes et des étudiants des filières Staps (Sciences et techniques des activités physiques et sportives)[168]. A Rodez, certaines étudiantes et certains étudiants Staps encadrent par exemple des créneaux de l'association sportive du site de manière non rémunérée mais avec une valorisation de leur engagement dans leur cursus.

4. La sortie sportive : un intérêt périphérique dans la vie sportive des étudiantes et des étudiants

La sortie sportive, que l'on pourrait définir comme l'action d'assister à un spectacle sportif comme un match de rugby, peut représenter un aspect périphérique dans la vie sportive puisque environ 1/3 du corps estudiantin déclare s'adonner à cette activité sur l'année, en particulier chez celles et ceux qui pratiquent déjà une activité physique ou sportive[169].

Par ailleurs, la sortie sportive s'avère être un facteur de lien social et d'intégration puisque près de 80% des étudiantes et des étudiants qui vont à un spectacle sportif le font au sein d'un groupe (familial, professionnel, amical...). Elle contribue aussi d'une certaine manière à la découverte de la culture sportive locale qui, pour certains sports, possède une renommée internationale.

L'intérêt des étudiantes et des étudiants pour les spectacles sportifs peut fluctuer en fonction de divers paramètres : la pratique sportive, le niveau sportif, les dates et les horaires ainsi que les enjeux sportifs. Le profil des publics étudiants, qui varie, entre autres, d'un établissement à l'autre, reflète également l'attrait pour la sortie sportive.
En somme, cette dernière est donc plutôt une activité spontanée et non-organisée. La demande relative de la part des étudiantes et des étudiants quant à cette activité fait de celle-ci un axe non prioritaire pour les acteurs du sport universitaire qui ont la volonté de se focaliser sur la pratique sportive. Ainsi, il semble plus pertinent de mobiliser les services vie étudiante, culturels, voire les associations étudiantes directement, sur ce sujet.

[168] Ministère de l'Enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (2019). Circulaire relative à la programmation et au suivi des actions financées par la contribution vie étudiante et de campus.
[169] Master 1 Sociologie des organisations et de l'action publique - Université Jean Jaurès, Promotion 2017-2018 (2018). Vies sportives et culturelles des étudiants de Jean Jaurès et de Paul Sabatier.

ENGAGEMENT ETUDIANT / INITIATIVES ETUDIANTES

Cadre national règlementaire :

- Décret n°2017-962 du 10 mai 2017 relatif à la reconnaissance de l'engagement des étudiants dans la vie associative, sociale ou professionnelle
- Charte du 26 mai 2011 pour la dynamisation de la vie associative des universités, le développement et la valorisation de l'engagement étudiant
- Circulaire n°2011-1021 du 3 novembre 2011 relative au développement de la vie associative et des initiatives étudiantes
- Loi n°2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU), Code de l'éducation et Loi d'orientation sur l'éducation (n°89-486 du 10 juillet 1989) pour la consultation et représentativité des étudiants (articles 12 et 13).

Les montants dédiés aux Fonds de Solidarité et de Développement aux Initiatives Étudiantes (FSDIE) projets font maintenant partie de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) (circulaire du 21 mars 2019) et celle-ci donne la possibilité de nouveaux financements pour les initiatives étudiantes.

1. L'engagement étudiant : un engagement important et citoyen, qui participe à l'intégration et la réussite des étudiantes et des étudiants

L'engagement des étudiantes et des étudiants dans des activités associatives, électives ou autres, de manière ponctuelle ou régulière, fait partie de la vie étudiante. L'année 2017 marque un tournant politique avec la publication de la circulaire relative à la reconnaissance de l'engagement. Les établissements sont donc encouragés à reconnaître et valoriser cet engagement dans le cursus : il permet une expérience étudiante qui vient enrichir la formation initiale de l'individu[170].

Un tiers des étudiantes et des étudiants sont engagés dans une activité associative sur le périmètre de l'UFTMP[171]. En 2011, l'enquête des Observatoires de la Vie Etudiante (OVE) des trois universités et de l'IEP notait un engagement associatif entre 25% et 32%, pourcentage équivalent dans les universités lors de l'enquête 2020 où ce pourcentage se situait entre 26,6% et 28%.
Au niveau national, le chiffre sur l'engagement global des jeunes (pas seulement dans une association) est en très légère augmentation : en 2019, 37% de jeunes déclarent donner de leur temps bénévolement contre 35% en 2016[172].

1.1. Les différentes formes d'engagement

L'engagement étudiant revêt des formes variées :

[170] Conférence de l'AMUE avec le R2VE et la CPU sur l'engagement étudiant et sa valorisation – janvier 2018.
[171] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[172] Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2019 de l'INJEP-CREDOC.

- Associatif : sur le campus ou dans la cité, l'étudiante ou l'étudiant s'investit dans une association dont elle ou il partage les valeurs.
- Électif : sur le campus, l'étudiante ou l'étudiant s'investit pour son établissement et représente ses pairs dans les différentes instances CA, CFVU, etc.
- Volontaire en service civique : sur le campus ou dans la cité, les volontaires s'engagent pour une mission d'intérêt général de 24h à 35h par semaine, entre 6 à 12 mois. Ils sont indemnisés tous les mois.
- Bénévole : sur le campus ou dans la cité, les bénévoles non attachés à une association ou un établissement, se portent volontaires et s'engagent de manière ponctuelle pour les causes qu'ils ou elles souhaitent défendre.
- Citoyen : l'étudiante ou l'étudiant s'engage dans une instance de participation citoyenne, pour agir à l'échelle d'un territoire avec une collectivité territoriale.

Le volontariat en service civique s'est fortement développé ces dernières années au profit de projets d'intérêt général portés par les établissements (politique nationale incitative).

L'UFTMP a obtenu l'agrément en 2018 pour fédérer les volontaires (formation commune) et harmoniser les missions. Depuis, une quinzaine de volontaires en service civique œuvrent chaque année pour la communauté étudiante sur diverses missions (développement durable, culture, accueil…). L'Université Toulouse III - Paul Sabatier (UT3) utilise encore à ce jour son agrément propre pour une trentaine de volontaires par an. Le Crous propose des missions pour animer les campus depuis 2015 (40 en 2019).

L'Association de la fondation étudiante pour la ville (Afev) recrute environ 140 services civiques par an dans l'académie de Toulouse dont une partie sur des missions d'animation de campus (convention avec l'Université Toulouse - Jean Jaurès - UT2J, l'Institut National Polytechnique de Toulouse – Toulouse INP, l'Institut National Universitaire de Champollion – INU Champollion), gestion de KAPS (Colocations étudiantes pour porteurs de projets solidaires) et animation du Social Truck (camion de l'engagement).
Animafac, réseau national d'associations étudiantes, recrute 2 services civiques chaque année à Toulouse dont les missions sont de dynamiser la vie associative étudiante en accompagnant et organisant des événements et des formations pour les associations étudiantes.

Les engagements ponctuels et individuels (manifestations, soutien à des causes via internet, inscription à différentes formes d'instances participatives…) se développent. Cette forme d'engagement touche des étudiantes et des étudiants bénévoles, citoyens ou citoyennes, pas forcément membres d'associations ou élus. Cette nouvelle modalité d'engagement s'adapte plus facilement au rythme de vie de chacun, avec moins de contrainte et sur une durée plus limitée. Les instances de démocratie participative peuvent être propices à ce type de motivation d'un individu souhaitant se mettre au service du collectif sans pour autant créer une association ou « monter un projet ».

Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne (CD31) a créé en 2019 un groupe miroir constitué de jeunes et d'acteurs de la vie étudiante, se réunissant régulièrement sur des questions de jeunesse pour créer ensemble des outils (Plan des jeunesses par et pour les jeunes). Cette instance se veut très ouverte et compatible avec le mode de vie des jeunes. Elle permet un engagement à la carte (pas d'obligation de participer à tous les temps de travail). Cet espace de discussion et de concertation a permis de faire naître des actions :

application GO31 pour les jeunes de Haute-Garonne et le fonds Initi'active Jeunesses lancée en 2020.
La Mairie de Toulouse propose aux étudiantes et aux étudiants deux instances où s'engager afin de les impliquer et les rendre acteurs dans leur ville : le Conseil des Jeunes Toulousains (CJT) et le Conseil Toulousain de la Vie Étudiante (CTVE). L'engagement est ici voué à durer sur l'année. Le projet Green-Pack, kit de restauration réutilisable à l'attention du corps estudiantin, a ainsi vu le jour dans le CTVE entre 2018 et 2020.

1.2. Les étudiantes et étudiants qui s'engagent le plus : cycles long et fin d'études

L'engagement étudiant diffère suivant les territoires en fonction des filières présentes, des cycles d'études (un cycle long favorise l'engagement), des moyens mis à disposition pour l'accompagnement. A Rodez, où les formations sont essentiellement des Licences, les associations étudiantes locales ont du mal à recruter chaque année. L'association fédératrice sur le campus est l'association sportive universitaire de Rodez – l'Asur, une formation en STAPS étant dispensée à l'INU Champollion. Au CTVE, les étudiants entre 59% des participants lors du mandat 2019-2020[173] sont inscrits entre la troisième année de licence et la deuxième année de master.

Au plan national et selon l'étude de Claire Thoury, auteure d'une thèse sur les spécificités de l'engagement étudiant et l'étude de l'OVE de 2013, quelques éléments apparaissent :
- Le taux d'engagement est inégal selon les classes sociales des étudiantes et des étudiants : 30,4% proviennent de classes populaires, 32,5% de classes sociales moyennes et 37% de classes sociales supérieures ;
- Le niveau d'étude a un impact sur l'engagement étudiant : plus on est âgé et en fin d'études, plus on a tendance à vouloir s'engager dans une association étudiante ;
- Les postes à responsabilité dans les associations restent majoritairement occupés par des hommes[174].

1.3. Les motivations de l'engagement : pas seulement du loisir

Les résultats de l'enquête sur cette partie relative à l'engagement dans une activité associative sont à modérer en prenant en compte que l'adhésion à une association ne sera pas forcement signe d'engagement. Les étudiantes et les étudiants souhaitant profiter d'avantages amenés par l'association peuvent être membres ou bénévoles d'une association culturelle, sportive, ou autre sans pour autant être dans l'association. Leur motivation se retrouvera dans le simple divertissement. La motivation la plus grande renseignée par la communauté étudiante de l'Académie est de se sentir utile à la société (44,3%)[175]. Au niveau national[176], 1 bénévole sur 2 estime que son engagement a eu comme principal bénéfice de « se sentir utile ».

Que l'engagement soit lié ou pas à leurs études, ces éléments du corps estudiantin sont en quête de sens. Il existe un besoin de créer des liens entre vie personnelle et vie sur le campus. Pour la plus grande part des membres d'associations, ils sont engagés auprès de

[173] Bilan Conseil Toulousain de la Vie Etudiante 2019-2020 - Mairie de Toulouse.
[174] Enquête menée par Animafac en 2013 sur un échantillon de 1162 associations étudiantes, *Les femmes et le pouvoir dans les associations étudiantes.*
[175] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[176] Baromètre DJEPVA sur la jeunesse.

leur association pour se sentir utile (44,3%), valoriser leur temps libre (38%), agir pour une cause ou encore rencontrer des personnes partageant la même passion (39,7%).
Pour autant se sentir utile n'est pas la seule motivation à leur engagement : 42,8% le font aussi pour se divertir ou rejoindre une communauté (20%).

Le bilan du CTVE partage ces constats. Les jeunes s'engagent en premier lieu dans le Conseil pour participer à une démarche citoyenne (37%) et agir pour la ville (30%)[177]. Une enquête sur l'évaluation des instances de participation citoyenne municipales pour les jeunes et membres de la communauté étudiante, complète les motifs de l'engagement : curiosité, découverte (37,5%), attachement à la commune (28%), thématique (19%), se sentir utile (16%)[178].

Qu'il soit en rapport avec les études ou non, on note un engagement croissant sur des thématiques de société, culture scientifique et technique au sens de vulgarisation scientifique, social, humanitaire et particulièrement sur les questions liées à l'écologie.
Cet engagement croissant autour de la thématique environnementale est visible car on la retrouve maintenant dans la plupart des projets : festivals culturels qui deviennent éco festivals (exemple : Complot sur le Campus à l'INU Champollion d'Albi…), incitation à penser autrement les événements (nourriture locale et circuit court, déplacements doux). De grands projets d'envergure voient le jour dans l'Académie : COP étudiante, Fresque du climat… encouragés par une dynamique locale forte avec le réseau Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DDRS) des établissements, le réseau des associations étudiantes autour du DD avec Together For Earth Toulouse et l'Atécopol, atelier d'écologie politique mêlant chercheurs, étudiantes et étudiants sur l'aspect écologique. L'apparition de nombreuses missions de service civique sur le volet écologie (jardins partagés…) renforce également ce constat. Concernant la Mairie de Toulouse, la thématique écologique par le prisme de la gestion des déchets dans les campus universitaires a rassemblé près de 111 volontaires au CTVE entre 2018 et 2020.
Au niveau national, le REFEDD, réseau Français des Étudiants pour le Développement Durable (regroupant une centaine d'associations étudiantes sur le domaine) œuvre à la promotion du développement durable sur les campus. Depuis 2008, le REFEDD lance tous les trois ans une grande consultation nationale étudiante autour des grands enjeux de société : ainsi le développement durable apparaît comme un enjeu de société incontournable et les membres de la communauté étudiante interrogés sont prêts à s'engager pour cette cause[179]. On remarque que 52% sont engagés dans une association et que presque 60% de ces derniers s'investissent dans une association portant des liens avec le développement durable sans pour autant que ce soit la nature de l'association[7].

1.4. Principal frein à l'engagement étudiant : le manque de temps

Deux tiers de la communauté étudiante n'est pas engagée dans une association. Le premier frein à l'engagement étudiant qui se détache de loin est le manque de temps : 67,4% au niveau local[180]. Vient ensuite le manque d'intérêt avec 30,1%, le manque d'informations sur les initiatives existantes pour 27,7% et le manque de propositions autour de soi pour 19,2%.

[177] Bilan Conseil Toulousain de la Vie Etudiante 2019-2020 - Mairie de Toulouse.
[178] Enquête sur l'Évaluation des instances de participation citoyenne municipales, 2020 - Mairie de Toulouse.
[179] Rapport détaillé de la consultation nationale étudiante du REFEDD de 2017.
[180] Observatoire de l'UFTMP (Fév. 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.

Ces données rappellent que l'engagement n'est pas une obligation et qu'une partie des étudiantes et des étudiants ne souhaite pas s'engager ou n'y trouve pas d'intérêt.

1.5. L'engagement : un facteur de réussite dans la vie étudiante

L'engagement pendant les études ne doit pas être considéré comme un frein à la réussite pendant les études. Les études nationales montrent que les étudiants et les étudiantes qui s'engagent (élus ou élues, association étudiante) valident plus largement leur année que l'ensemble des étudiants (82% contre 77% pour l'ensemble des étudiants)[181].
L'engagement est également un facteur d'intégration, intégration qui participe à la réussite des étudiants et des étudiantes.

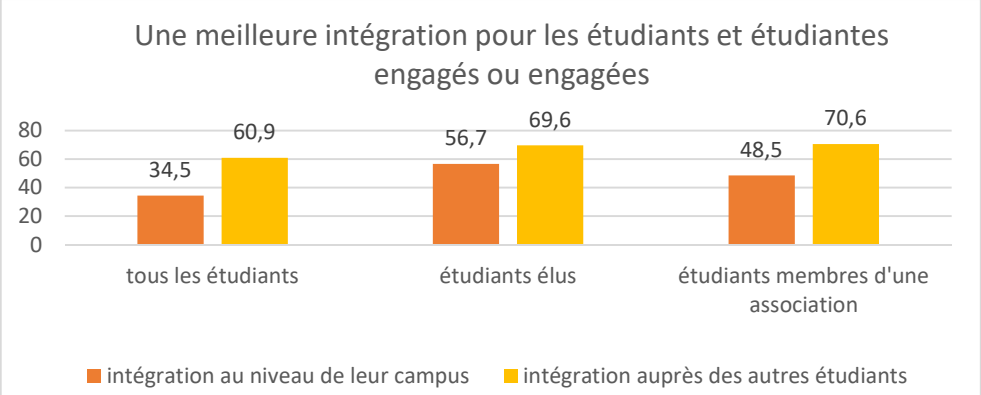

Source : Enquête OVE 2013 : Etes-vous satisfaits de votre intégration au niveau du campus / auprès des autres étudiants ? (Les réponses positives sont celles notées sur le schéma)

L'engagement étudiant permet une ouverture sur le monde, le développement personnel, la création de lien social, le développement de compétences (soft skills) utiles à l'étudiante et à l'étudiante dans leur insertion professionnelle.
Le bilan du CTVE confirme cela : l'engagement dans le conseil a permis aux jeunes de développer des compétences de réseau, mais également une richesse relationnelle. Les interrogés parlent en premier de développer des compétences en travail en équipe et en gestion de projet (17 %), puis se sentir utile (14 %), faire de nouvelles rencontres personnelles (12 %), acquérir de nouvelles compétences et s'exprimer en public (11 %), mieux connaître le fonctionnement d'une Mairie (9 %)[182],etc.

2. Accompagnement et valorisation de l'engagement étudiant : des outils et dispositifs à faire connaître

2.1. Un besoin en information et communication différent selon les établissements

A noter : les besoins entre les écoles et universités sur la question sont différents.
En effet, dans les écoles où la taille de l'établissement est plus petite, les étudiantes et les étudiants savent à qui s'adresser, où s'engager. Ils et elles ont connaissance rapidement des associations de l'école (nombreuses et dans tous les domaines), parfois seulement organisées en club mais toujours rattachées au bureau des élèves (BDE). Le système

[181] Enquête sur les conditions de vie des étudiants de l'OVE 2013.
[182] Bilan Conseil Toulousain de la Vie Étudiante 2019-2020 Mairie de Toulouse.

d'intégration y est très fort : soirée d'intégration organisée par le BDE, marraine/parrain-filleul… (INSA, TBS, INPT, ISAE).

La connaissance rapide de tout le tissu associatif de l'école, amène plus souvent l'étudiant à s'engager. Ainsi on remarque que le pourcentage de celles et ceux qui s'engagent dans des associations est plus important dans les écoles qu'à l'université (schéma page suivante).

Dans les universités, les jeunes qui arrivent en autonomie dans ce nouvel espace, manquent de repères et ne pensent pas à se tourner vers les services vie étudiante. Pour ces étudiantes et ces étudiants un fort besoin en information et communication apparaît sur les aides et dispositifs existants pour aider au développement des associations et des initiatives étudiantes.

Pour les doctorants et les doctorantes, ce besoin de communication est d'autant plus important que leur statut ne leur donne pas toujours les mêmes droits qu'au reste du corps estudiantin (exemple sur le logement Crous). Or, dès lors qu'elles et ils s'acquittent du paiement de la CVEC ils ou elles peuvent demander des financements FSDIE pour leurs projets hors cadre de leur recherche.

L'engagement associatif par établissement

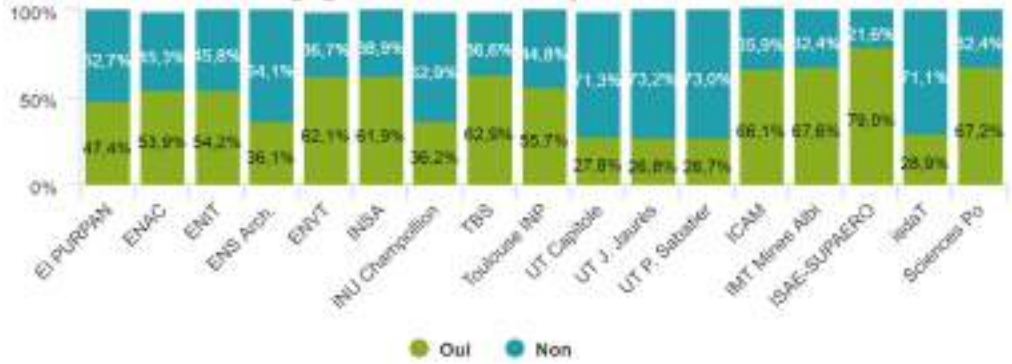

Source : Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante

Au-delà des étudiantes et des étudiants, les acteurs de la vie étudiante (services vie étudiante des établissements, service vie de campus du Crous, service jeunesse de la Mairie, du CD31) souhaiteraient avoir une meilleure connaissance des différents projets de la communauté étudiante. Travailler plus en profondeur et en complémentarité entre acteurs de terrain est un enjeu afin de pouvoir partager sur les initiatives et projets étudiants du site, les accompagner et leur proposer des passerelles et des démarches simplifiées.

2.2. Les outils mis en place à faire connaître

Plusieurs outils ont été mis en place pour aider au développement des associations et des initiatives étudiantes (IE) pendant le précédent schéma : création du guide des associations étudiantes Yapluka ! en 2017 par l'UFTMP ; formations destinées aux associations étudiantes et plateforme "le Quartier" par Animafac ; social Truck de l'Afev, camion de l'engagement étudiant (lancement en 2017), se déplaçant sur les campus pour promouvoir l'engagement et les événements des associations étudiantes et service vie étudiante (convention avec UT2J, UT3 et l'INPT) ; site Welcome Desk de l'UFTMP regroupant tous les contacts vie étudiante des établissements ; développement des

réseaux sociaux : groupe Facebook IE et page Facebook des services vie étudiante des établissements, page Facebook vie étudiante à Cahors, etc.

Les outils mis en place il y a quelques années (guide Yapluka !, pages Facebook) sont utiles aux étudiantes et aux étudiants, aux établissements et autres partenaires qui les utilisent pour les accompagner et les conseiller. Toutefois le guide reste peu facilement trouvable hors des circuits des services de vie étudiante. Il n'est pas disponible dans les établissements municipaux par exemple. Les derniers outils développés, encore récents, sont également à faire connaître.
L'année 2020, avec son contexte particulier de crise sanitaire, a montré l'importance d'une bonne visibilité numérique aux associations étudiantes pour continuer à promouvoir leurs activités. Les événements dédiés aux initiatives étudiantes (forum des associations, semaine d'animation, Semaine de l'Étudiant…) sont essentiels au maintien et à la visibilité des activités des associations.

2.3. Les lieux dédiés : des équipements multifonctionnels favorisant la dynamique interuniversitaire

Depuis 2016, le contexte est au développement de lieux dédiés à l'accompagnement et la valorisation des initiatives étudiantes. Lieux ressources et de rencontres, ils favorisent les initiatives, dynamisent les rencontres et l'interuniversitaire.
A l'UT2J, la reconstruction du campus toulousain au Mirail a permis de développer et de renouveler les espaces dédiés à la vie étudiante : les foyers étudiants, la Maison des Initiatives Étudiantes (MIE), les centres de ressources, la Canopée, le Tri sera Top. La nouvelle MIE, mise en place pour les étudiantes et étudiants depuis 2016, héberge une vingtaine d'associations étudiantes, et dispose d'une grande salle de spectacle programmant des initiatives étudiantes et de salles de réunion à destination des étudiantes et des étudiants. Le local du Tri Sera Top, ressourcerie associative, est un nouveau lieu de vie et de partage (ouvert en 2017), à proximité du campus du Mirail, où les étudiantes et les étudiants peuvent participer à des ateliers de réparation, sensibilisation écologique et se procurer des vêtements ou meubles de seconde main à prix accessibles.
À l'INU Champollion d'Albi un nouveau foyer pour la communauté étudiante et une salle polyvalente ont vu le jour en 2019. En septembre 2019, la nouvelle maison de campus à Castres (INU Champollion et IUT) a été inaugurée ; à Rodez, un nouveau campus commun entre IUT et INU Champollion avec espace vie étudiante dans le RU est prévu pour 2021.
À Toulouse, sont en cours les projets de la Cité Internationale des Chercheurs et de la Maison des étudiants sur le campus de Rangueil, toutes deux avec une ouverture annoncée pour 2022.
Dans les villes universitaires d'équilibre où un nouveau lieu dédié aux initiatives étudiantes est attendu, les attentes sont fortes (exemple à Rodez). En effet, sans lieu il est plus difficile de se rencontrer, d'échanger ; avec, il sera plus simple de fédérer la communauté étudiante.
Ces nouveaux équipements, à l'architecture parfois novatrice (Maison de Campus à Castres), sont pensés comme des lieux plurifonctionnels avec à la fois des espaces de travail et de convivialité, apportant de la modularité pour répondre au mieux aux besoins du corps estudiantin et nourrir une dynamique interuniversitaire souvent difficile à atteindre.

2.4. Des financements disponibles et en augmentation depuis la CVEC

Depuis la mise en place de la CVEC, certains Fonds de Solidarité et de Développement aux Initiatives Étudiantes (FSDIE) ont vu leur enveloppe pour les projets étudiants augmenter (Université Toulouse I – Capitole - UT1, UT2J) ou rester à même hauteur (voir graphique ci-dessous). Mais d'autres possibilités de financements sont apparues (appel à projets CVEC adressé à toute la communauté universitaire à l'UT3, enveloppe pour les projets d'envergure autour du développement durable à l'INPT).

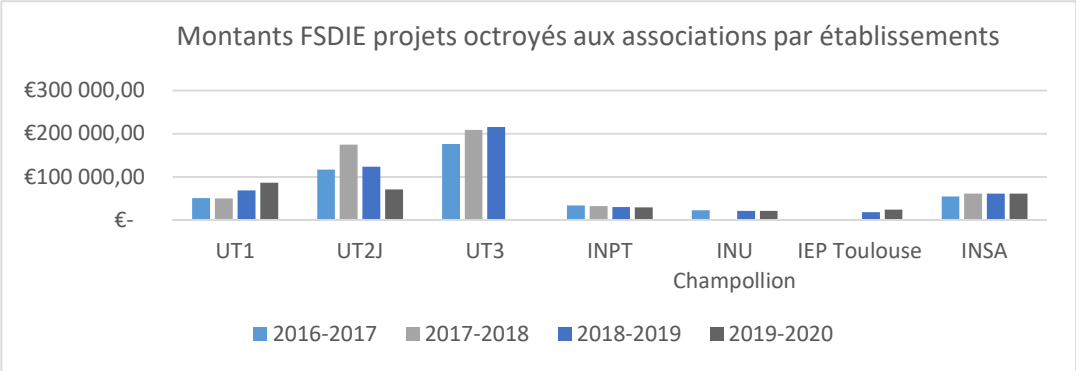

Source : Bilan FSDIE 2016-2017 à 2019-2020

Les financements dédiés aux projets étudiants sont donc globalement en augmentation depuis l'entrée en vigueur de la CVEC. Pour autant, dans le contexte actuel d'une première année de mise en place de la CVEC (2018-2019) puis de crise sanitaire (2020), les montants FSDIE projets octroyés aux associations ne sont pas tous en augmentation, certains sont même moins importants que les années précédentes (UT2J), les projets ayant été annulés ou reportés sur la dernière année (voir graphique ci-dessus).
Le fonds Culture'Actions du Crous se poursuit ; le FSIE de l'UFTMP a disparu.
Les collectivités territoriales peuvent également avoir un budget de subventions pour les associations. La Mairie de Toulouse finance des projets associatifs étudiants et/ou jeunes pour un montant annuel de 165 000 €. Un nouveau fonds Initi'active Jeunesses est lancé par le CD31 en 2020 (fonds destiné à accompagner les jeunes porteurs de projets).

2.5. Les dispositifs de reconnaissance de l'engagement

Les différents dispositifs de reconnaissance de l'engagement et des compétences favorisent l'engagement et permettent de reconnaître les softs skills acquis.
La question de la reconnaissance de l'engagement étudiant peut être identifiée en deux axes distincts : les UE d'ouverture et l'aménagement des études.
Les UE d'ouverture, peuvent être obligatoires ou facultatives, en fonction des établissements et des filières. Elles portent le plus souvent sur des thématiques citoyennes, du tutorat entre camarades du même cursus (exemple : filière santé à UT3) ; entre étudiant ou étudiante en situation de handicap et un autre étudiant ou une autre étudiante (UT2J), etc. Huit établissements ont mis en place ces UE, sous des formes différentes. Les écoles doctorales proposent un dispositif similaire pour les doctorants engagés et les doctorantes engagées dans la vie universitaire (membre du bureau de l'association doctorale, organisation de colloque, médiation scientifique, etc.).
L'aménagement des études est très apprécié des membres engagés de la communauté étudiante qui peuvent alors organiser leur temps plus facilement et en accord avec leur engagement hors cursus. Il va souvent de pair avec un statut spécial délivré à l'étudiant

ou à l'étudiante. A l'INSA, les étudiantes et les étudiants « grand associatif » disposent, entre autre, de dispense de certains modules. A l'INP le statut étudiant « engagement étudiant » permet des aménagements d'emploi du temps, des dispenses de cours… L'ENSA Toulouse propose également un statut "Etudiant avec Aménagement des Etudes" pour les étudiantes élues et étudiants élus, associatifs, en situation de handicap ou encore grand sportif ou grande sportive.
La connaissance de tous ces dispositifs de reconnaissance de l'engagement n'est pas encore optimale et on note une certaine disparité entre les établissements. Dans les écoles où les parcours intègrent des UE d'engagement ou des heures de volontariat (INSA…), le pourcentage d'étudiants engagés et d'étudiantes engagées est plus important. Les aménagements d'emploi du temps pour les étudiants élus et les étudiantes élues ou grands associatifs sont fortement appréciés. Pour les doctorantes et les doctorants, l'engagement électif est valorisé dans le cursus.

Plusieurs outils existent pour aider l'étudiante et à l'étudiant à identifier les compétences acquises au travers de son engagement.
Le Portefeuille d'Expériences et de Compétences (PEC) (UT1, UT2J, UT3, INU Champollion, écoles doctorales) est un outil numérique à l'interface nationale qui propose une analyse des expériences et une déclinaison des compétences spécifiques et transversales associées. Cet outil a été mis en place pour les doctorantes et doctorants en 2019 et à ce jour il n'est pas encore utilisé de manière optimale.
D'autres établissements (ENSA Toulouse, Mines Albi, ICAM) sans utiliser le PEC, accompagnent leurs membres dans la formalisation de leurs compétences acquises dans le cadre de leurs expériences hors cursus. L'INP Toulouse, quant à lui, utilise le portefeuille de compétences bénévolat.
Un document référençant tous les dispositifs de reconnaissance de l'engagement mis en place par les établissements a été réalisé en 2017 et est mis à jour chaque année. La Mairie de Toulouse a également réalisé un référentiel des différentes valorisations de l'engagement étudiant qu'elle met à disposition des membres de ses instances.

ENGAGEMENT ETUDIANT : PARTICIPER AUX DECISIONS

Cadre national règlementaire :

- Loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités (loi LRU), Code de l'éducation et Loi d'orientation sur l'éducation (n°89-486 du 10 juillet 1989) pour la consultation et représentativité des étudiants (articles 12 et 13).

1. Plusieurs types de profils à consulter et mobiliser

Afin d'identifier et de répondre au mieux aux besoins du corps estudiantin, des profils d'étudiante et d'étudiants ont été identifiés permettant de recueillir leurs attentes :
- Les étudiants et étudiantes élus et élues
- Les étudiants ou étudiantes membres d'une association
- Les étudiants et étudiantes bénévoles
- Tous les autres étudiantes et étudiants n'entrant pas dans les catégories ci-dessus.

1.1. Les étudiantes élues et étudiants élus : des missions chronophages et peu de représentativité

Les étudiantes élues et étudiants élus interviennent dans l'élaboration des projets et participent aux prises de décisions dans toutes les structures de l'enseignement supérieur (universités, écoles, Comue, Crous). Ils et elles participent à l'organisation de l'établissement en siégeant aux séances du CA, des différentes commissions et groupes de travail (par exemple : jury FSDIE – Fonds de Solidarité et de Développement aux Initiatives Etudiantes ; CFVU – Commission Formation et Vie Universitaire, CAc – Conseil Académique, etc.). Au Crous, ils et elles participent également à des groupes de travail sur les constructions et l'équipement des résidences.

On compte un ou une Vice-Président ou Vice-Présidente Etudiant ou Etudiante (VPE) dans chaque université et des étudiants élus et étudiantes élues dans tous les établissements. Chaque commission compte plusieurs élus ou élues titulaires et suppléants (nombre variable suivant l'établissement).
Les étudiantes élues et étudiants élus ne sont pas systématiquement membres d'un syndicat. Les syndicats ne sont pas représentés dans les écoles. Dans les universités, le taux d'étudiants syndiqués ou d'étudiantes syndiquées est très faible (entre 2000 et 2013, la part d'étudiants au niveau national se déclarant membres d'un syndicat étudiant est passée de 2,6 % à 2,8 %, contrairement à la part d'étudiants membres d'une association étudiante qui passe de 12 % à 26,7 %)[183].

[183] Observatoire de la Vie étudiante – septembre 2016.

Au niveau national, 33 % des VPE estiment passer plus de 30h par semaine sur leurs missions de VPE[184]. L'implication des VPE dans leur établissement au nom de leurs pairs est donc très fort. La connaissance de leur environnement, de leur établissement prend du temps et généralement il n'y a pas de tuilage entre les anciennes et nouvelles élues ou les anciens élus et les nouveaux élus.

Les doctorantes et les doctorants ont leurs propres représentantes et représentants : au niveau des laboratoires de recherche, des écoles doctorales, des commissions Recherche de leur établissement et du CA de l'UFTMP.

Elles et ils représentent toute la communauté étudiante. Toutefois la faible mobilisation lors des élections étudiantes, fragilise leur position. En effet, le taux de participation aux élections est souvent très faible (8,5% en 2014 pour les élections Crous[185] ; 3,6 % en 2018 pour les élections de l'UFTMP, dans tous établissements membres) et cette absence de mobilisation rend difficile le travail des élues et des élus, et doctorantes et doctorants, qui ne se sentent, parfois, pas assez légitimes. Toutes et tous ont parfois des difficultés à dialoguer avec l'ensemble de leurs homologues pour faire remonter des avis et des demandes largement partagés.
La question de l'accompagnement des étudiants ou doctorants élus et des étudiantes ou doctorantes élues, par les services des établissements semble primordiale pour la réussite de leurs missions (renfort technique et connaissance de terrain).

1.2. Les étudiantes et étudiants membres d'une association : un rôle important dans la diffusion des informations et la consultation

Les jeunes membres d'une association sont prescripteurs auprès de leurs pairs. Ils et elles travaillent souvent avec les étudiantes élues et étudiants élus dans les commissions et groupes de travail. Afin de faire passer les messages importants, les représentantes et représentants du corps estudiantin se regroupent pour multiplier les canaux de diffusion.

1.3. La communauté étudiante dans son ensemble : une consultation tout aussi bienvenue

La parole de celles et ceux n'étant pas élus ou membres du bureau d'une association doit également être entendue. Or on ne les retrouve pas dans les instances. Ils donnent leur point de vue lors de consultations ouvertes : enquête, forum de la vie étudiante, assises, Conseils de la Mairie… Il faut porter une attention particulière à certains publics dont celles et ceux en situation de handicap.

2. Consulter toute la communauté étudiante : une mission difficile mais nécessaire pour répondre à leurs besoins

La consultation large est nécessaire pour identifier leurs besoins. La difficulté consiste à consulter l'ensemble des étudiantes et des étudiants, et pas seulement les représentantes

[184] Enquête sur le rôle et les aménagements des Étudiants Vice-Présidents d'Universités de France réalisée par la CEVPU.
[185] Article du 28.11.2014 de l'Etudiant Educ Pros.

et représentants du corps estudiantin, plus faciles à consulter car présentes et présents dans les instances, les commissions et les réunions avec les services.

2.1. Les instances, conseils : des lieux privilégiés pour consulter les étudiantes et étudiants volontaires

Les instances, commissions, réunions dans les établissements où sont présents et présentes les étudiants et les étudiantes permettent de consulter une partie de ceux et de celles-ci. Ces instances rassemblent souvent des étudiantes et étudiants aux profils spécifiques : élus ou élues, membre d'une association, ou bénévoles (voir les profils d'étudiantes et d'étudiants dans la partie 1)

Le projet de conseil de la vie étudiante à l'échelle du site envisagé dans le plan d'action du précédent schéma d'amélioration de la vie étudiante (SAVE) n'a pas abouti. Les conseils mis en place ces dernières années n'ont pas évolué de la même manière :

- Le conseil de la vie étudiante à Rodez n'aura duré que quelques années et il n'existe plus à ce jour.
- A l'Université Toulouse III Paul Sabatier, un Conseil des étudiants, constitué d'étudiantes élues et d'étudiants élus dans d'autres conseils, a été mis en place entre 2013 et 2017. Cette expérience amène à constater l'importance de deux aspects : les étudiantes élues et étudiants déjà peu disponibles, ne sont peut-être pas les plus à même d'intégrer ces conseils, manquant de temps pour s'y consacrer pleinement ; l'animation de ces instances est cruciale pour la réussite du conseil et demande du temps et des ressources humaines.
- Le Conseil Toulousain de la Vie Étudiante (CTVE) est passé d'une instance représentative du monde étudiant (institutionnels et associatifs) à une instance de démocratie participative ouverte aux étudiantes et étudiants volontaires. Il se réunit tous les 15 jours en dehors des vacances scolaires et leur participation est importante. Il est à noter que dans cette instance de démocratie participative, la Mairie de Toulouse les accompagne dans le développement de leurs compétences en les formant dans divers domaines : la gestion de projet, l'animation participative, la prise de parole en public, les compétences des collectivités territoriales.
- A l'INU Champollion (Albi, Castres, Rodez), un Conseil des étudiants a été réuni pour la 1ère fois fin 2019. Créé à l'initiative du VPE, l'objectif est double : faire circuler les informations de l'administration vers les étudiants et des étudiantes et mieux travailler avec les services.

Les conseils de la vie étudiante étant peu nombreux, la mise en réseau envisagée lors du précédent schéma n'est pas parue opportune.

2.2. Les instances de démocratie participative : une nouveauté pour l'enseignement supérieur

Les collectivités territoriales se sont emparées de la question.
La Mairie de Toulouse travaille avec des étudiantes et des étudiants dans le cadre du Conseil Des Jeunes Toulousains (CDJT) et du CTVE. Une forte dynamique a pris et des projets ont vu le jour. Les volontaires du CDJT ont eu le choix de la thématique sur laquelle ils ont travaillé. Ces dernières et ces deniers ont choisi durant deux années consécutives de travailler sur la culture et ont développé deux projets : une fresque sur l'histoire et le

patrimoine de Toulouse, et des propositions d'harmonisation des offres culturelles de la ville à destination des jeunes. Le CTVE s'est vu imposé une thématique répondant à une problématique partagée par les étudiantes, les étudiants et les institutions étudiantes. Travaillant sur la question de la gestion des déchets dans les milieux étudiants, ces derniers ont élaboré le projet du Green-Pack étudiant, un kit de restauration zéro déchet à utiliser dans le cadre de la restauration universitaire. Partant de rencontres avec des techniciens de la Mairie et de la Métropole, de spécialistes de la thématique, des associations, les membres du CTVE sont accompagnés vers la réalisation d'un projet répondant à un objectif partagé. Le fait que l'aboutissement soit très concret est motivant pour les jeunes participantes et participants.

Le Conseil Départemental 31 a quant à lui créé un groupe miroir constitué de jeunes et d'acteurs de la vie étudiante pour confronter directement les envies et besoins des jeunes avec les possibilités et contraintes de l'institution. Un dispositif d'aides aux jeunes porteurs de projets (Ini'Active jeunesses) et une application (GO31) référençant toutes les informations pratiques, associatives, culturelles… du Département pour les jeunes ont vu le jour en 2020.

La Région Occitanie a également mis en place un conseil en juin 2018, le Conseil régional des Jeunes, rassemblant des jeunes de tous horizons entre 15 et 29 ans. Les membres sont chargés de faire des propositions concrètes, novatrices et qui contribuent à l'évaluation des politiques régionales actuelles. Parmi les thématiques retenues, les jeunes ont souhaité s'investir dans le Développement durable, l'égalité Femme / Homme, l'Alimentation ou l'Europe et l'international ou encre l'Orientation et l'engagement citoyen. Depuis sa création, le Conseil régional des Jeunes a mis en place un Prix régional « Jeunes d'Or » visant à mettre en valeur et à récompenser les engagements citoyens, associatifs et bénévoles des jeunes de la région Occitanie.

2.3. Les outils de consultation mobilisant toute la communauté étudiante

Le diagnostic du précédent schéma soulevait déjà la nécessité de mobiliser la communauté étudiante au-delà des étudiants déjà engagés et étudiantes déjà engagées et de susciter un élargissement du nombre de représentantes et de représentants pour la communauté étudiante. Plusieurs outils de recueil de besoin ont été testés depuis 2016 : forum, enquête, budget participatif…

2.3.1. Le forum de la vie étudiante : un format qui n'a pas fonctionné malgré un contenu riche

Le forum de la vie étudiante organisé en 2018 et 2019 par l'UFTMP et le Crous a mobilisé peu de participantes et de participants malgré un contenu riche et un nombre important d'intervenants, avec pour volonté de réunir des étudiantes et étudiants « lambda ». Le format n'a pas donné l'envie de se mobiliser aux jeunes ou plus simplement, la plupart n'ont pas dégagé de temps (premier frein à l'engagement, même ponctuel – cf partie Engagement), ne se sont pas senti concernées ou concernés et n'ont donc pas souhaité s'impliquer.

2.3.2. L'enquête sur les conditions de vie étudiante

Le plan d'action du SAVE 2016-2020 donnait comme priorité d'organiser la coordination des Observatoires de la Vie Etudiante (OVE) et d'associer les étudiantes et les étudiants à l'analyse. L'enquête Vie étudiante de 2020, associant OVE, services de pilotage, étudiantes élues et étudiants élus, répond à cet objectif.
Cette grande enquête vie étudiante relayée par tous les établissements a mobilisé 14% des étudiants. Cette participation est satisfaisante et peut être comparée à celle de la grande enquête sur les conditions de vie étudiante réalisée par la ComUE Aquitaine en 2018 : 16 264 étudiantes et étudiants de Nouvelle Aquitaine ont répondu à cette enquête soit un taux de réponse de 13,5 %.
Il est intéressant de noter, concernant le taux de participation à l'enquête sur notre site, que dans les établissements où les enseignants ont relayé l'enquête à leurs élèves, on remarque un plus fort taux de réponse (exemple à Rodez où sur les 26,16 % de réponses 80,42% viennent de l'INU Champollion, les enseignants encourageant leurs étudiantes et étudiants à renseigner l'enquête en début de cours - contre 14,41% de taux de réponse globale[186]). L'articulation entre services des établissements et enseignants est peut-être un axe à développer pour arriver à toucher l'ensemble du corps estudiantin et mobiliser davantage.

2.3.3. Le budget participatif : une participation forte des étudiantes et étudiants

Afin de mobiliser la communauté étudiante sur des questions la concernant, le budget participatif peut être une autre piste. Cet outil de démocratie participative est depuis quelques années beaucoup utilisé en France par les institutions et la démarche s'étend aux établissements universitaires (en place dans 8 établissements sur toute la France). Les objectifs sont l'appropriation des campus par le corps étudiant et l'implication de ce dernier dans la construction de leur campus. Plusieurs projets visant à l'amélioration des campus ont ainsi vu le jour suite à la mise en place d'un budget participatif : distributeurs de protections hygiéniques (Grenoble Alpes, Paris Nanterre et Rennes 2), salle de cinéma (Tours), installation de fontaine à eau pour lutter contre la multiplication des bouteilles jetables en plastique (Paris Nanterre), etc.
Le taux de participation au vote est élevé, signe d'un intérêt des élèves et d'une consultation réussie : exemple de 20 %[187] Tours et 46.94 %[188] à Rennes 2 en 2020.
Les enveloppes budgétaires permettant la mise en place des budgets participatifs sont issues de la CVEC.

2.3.4. Un site pour recueillir les avis à l'image d'un forum numérique

Un nouveau site autour du schéma d'amélioration de la vie étudiante voit le jour en automne 2020. Cet outil numérique est conçu pour recueillir les avis des étudiants et des étudiantes, et les consulter pendant toute la période de mise en place du plan d'action et les tenir informé de la révision du schéma, et de l'avancement des actions à partir de 2021.L'adresse est la suivante : https://schema-vie-etudiante.univ-toulouse.fr/

[186] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[187] https://bpe.univ-tours.fr/
[188] https://www.univ-rennes2.fr/article/budget-participatif-2020-18-projets-laureats.

ECORESPONSABILITE

L'article 55 de la loi n°2009-967 du 3 août 2009[189] de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement, dite "Grenelle 1", impose à tous les établissements d'enseignement supérieur la mise en place d'une démarche de développement durable […].

Dès 2016, le Plan Vert a été renommé Plan Développement Durable et Responsabilité Sociétale (Plan DD&RS) afin de promouvoir son caractère englobant au-delà d'un simple verdissement des démarches de développement durable entreprises par les établissements d'enseignement supérieur ;

Un Label DD&RS a également été créé afin de souligner et reconnaître l'implication des établissements engagés. A ce jour, 29 établissements ont été labellisés, dont un établissement membre de l'UFTMP, Toulouse Business School (TBS).

L'écoresponsabilité est une nouvelle thématique dans le schéma d'amélioration de la vie étudiante 2021-2026.

1. Un terreau associatif étudiant foisonnant et des temps forts de sensibilisation nombreux, mais qui ont besoin de gagner en visibilité

L'enquête sur les conditions de vie étudiante[190] est venue mettre en exergue un ressenti partagé sur l'importance de la prise en compte de la préservation de l'environnement dans le quotidien des étudiantes et des étudiants. Si 97.9% des étudiantes et des étudiants considèrent que la préservation de la biodiversité est fondamentale, il en va de même pour l'ensemble des thématiques proposées dans le cadre de l'enquête, toutes oscillent à plus de 80% d'intérêt pour les étudiantes et les étudiants (tri sélectif, utilisation des transports en commun, utilisation d'énergies renouvelables, augmentation des financements publics en faveur de l'écologie ou encore la consommation de produits biologiques ou locaux et la diminution globale de cette communication).

Ce constat se traduit par un terreau associatif prolifique conjugué à de nombreux évènements de sensibilisation autour de ces enjeux.

1.1. Un terreau associatif mobilisé autour des questions sociales et environnementales

Il existe de nombreuses associations étudiantes sur les différents campus universitaires toulousains et sur les villes universitaires d'équilibre, engagées sur l'environnement ou la responsabilité sociétale. Elles sont un atout majeur pour participer à l'éducation et la sensibilisation au développement durable sur les campus. Les associations sont un relais important de transmission auprès de leurs pairs sur les différentes thématiques environnementales et sociales. La thématique du zéro déchet est particulièrement prégnante depuis quelques années. A titre d'exemple, l'Association Gaïa de Science Po

[189] Grenelle, L. 1, LOI n 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. URL: https://www. legifrance. gouv. fr/affichTexte. do.
[190] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.

Toulouse a permis aux élèves de l'école d'obtenir des tarifs préférentiels sur l'achat de gourdes, afin d'éviter la prolifération des bouteilles en plastique. 43.4% des étudiantes et des étudiants estiment que ce sont les associations étudiantes les plus actives sur les questions sociales et environnementales.

Afin de reconnaitre ce rôle fondamentale des associations étudiantes dans la sensibilisation et la communication auprès de leurs pairs, une Unité d'Enseignement (UE) reconnait l'engagement associatif et citoyen autour des enjeux de Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DDRS). Cela permet notamment dans plusieurs établissements, dont l'Université Toulouse III - Paul Sabatier, aux étudiantes et aux étudiants de s'investir davantage encore dans ces problématiques de société.

En complément de cet engagement étudiant important, depuis quelques années, les volontaires service civique accompagnement les associations étudiantes et les établissements dans la coordination et l'animation des enjeux environnementaux. Ils permettent d'assurer la continuité des projets sur les campus, en assurant le rôle de maillon entre la communauté étudiante, les associations étudiantes et les établissements. Ils réalisent un travail de terrain au quotidien afin de permettre une diffusion toujours plus large des enjeux DDRS. Cette présence auprès des acteurs de la communauté universitaire, et notamment du corps estudiantin et associations étudiantes, permet de renforcer les actions menées par les établissements, encore trop peu connues. L'enquête sur les conditions de vie étudiante rappelle que seulement 23% des étudiantes et des étudiants estiment que la direction de leur établissement est active sur les questions environnementales et sociales au sein des campus.

1.2. Les différents temps forts de sensibilisation au développement durable

Si la mise en place d'actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux sur les campus n'est pas la première action plébiscitée par les étudiantes et les étudiants, puisque seul un quart l'estime prioritaire, c'est certainement dû au foisonnement déjà présents d'évènements qui rythment l'année universitaire.

Outre les temps forts nationaux, tels que la Semaine étudiante du développement durable, les actions Agir Ensemble ou encore les semaines thématiques liées à la mobilité ou à la réduction des déchets qui permettent de bénéficier d'une communication nationale pour assurer la transmission et la sensibilisation sur les enjeux DDRS. Les établissements se saisissent de ces temps fort pour mettre en œuvre de nombreuses actions de sensibilisation. Dans la cadre des actions Agir Ensemble, les ateliers ludiques de sensibilisation sont déployés sur les différents campus de l'agglomération toulousaine, en partenariat avec le Crous de Toulouse – Occitanie et la mairie de Toulouse. A cette occasion, le tri sélectif est détaillé sous forme de jeu, une priorité pour 56.6%[191] des membres de la communauté étudiante.

La sensibilisation est une étape fondamentale, mais elle ne doit pas être une fin en soi. Dès lors, des temps de formation sont également proposées dans les établissements que ce soit autour des questions du changement climatique avec la Fresque du Climat. L'ISAE-SUPAERO par exemple organise depuis deux rentrées, des « rentrées du climat » permettant aux nouveaux élèves arrivants, une Fresque du Climat, véritable outil de connaissance sur les enjeux et interconnexions du changement climatique. A l'INP de

[191] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.

Toulouse, les rentrées du Climat sont également mises en œuvre depuis 2 ans, en complément, les étudiantes et les étudiants de 3ème année de l'INP-ENSIACET sont interrogés au cours de leur cursus sur leur connaissance en développement durable, grâce au Sulitest, outil de mesure international destiné au public étudiant.

2. Les actions écoresponsables sur les campus, une dichotomie importante entre les attentes des étudiantes et des étudiants et les réalisations concrètes sur les campus

Les étudiantes et les étudiants ont fait valoir au travers de l'enquête sur les conditions de vie étudiante, l'importance de prendre en compte les enjeux environnementaux et sociaux sur leur campus. Ils ont affirmé leur prise de conscience, émis de réelles attentes mais ne mesurent pas encore suffisamment les actions menées sur leur campus.

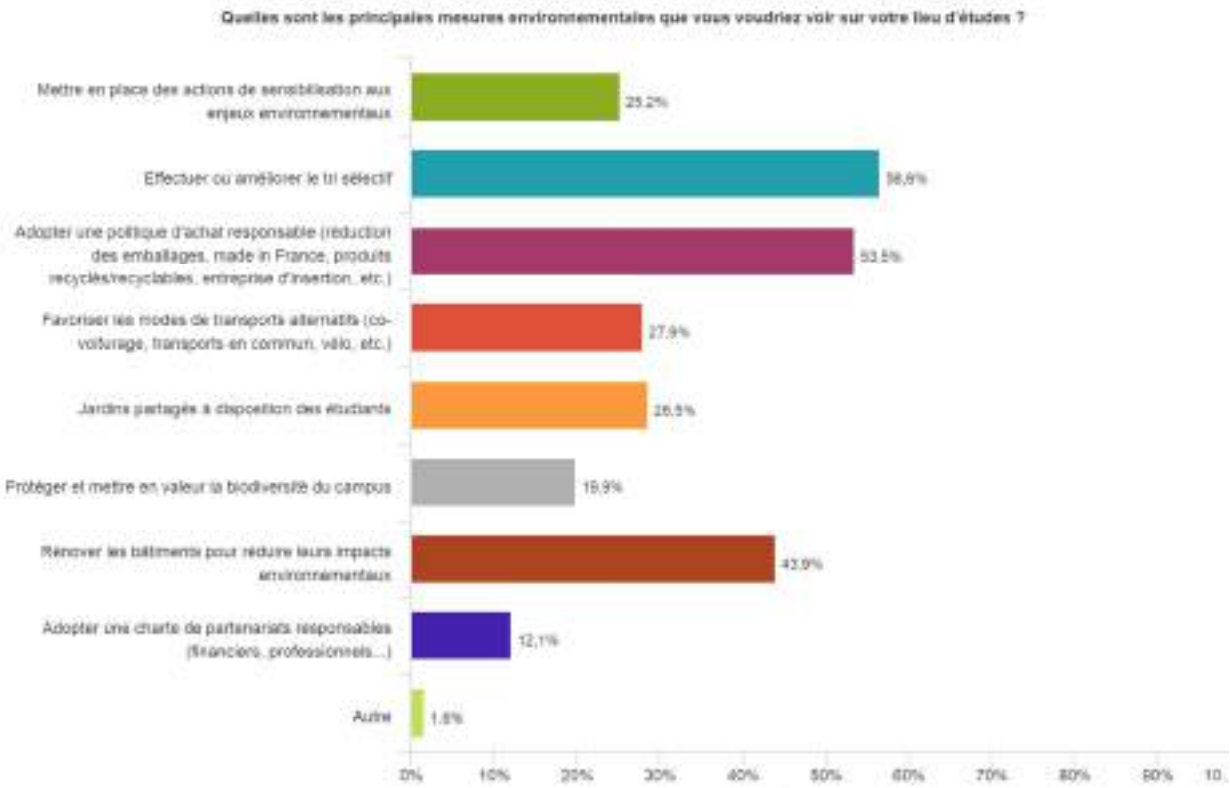

Source : Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante

2.1. Une reconnaissance encore partielle des actions menées par les établissements, et des attentes légitimes de la communauté étudiante encore importantes

Selon les étudiantes et les étudiants, la direction et l'administration des établissements, les enseignants, les représentants étudiants et les représentantes étudiants, et le Crous ne sont pas les plus proactifs sur les questions sociales et environnementales au sein des

campus. Et, elles et ils sont 25,2%[192] à estimer que la mise en place d'actions de sensibilisation aux enjeux environnementaux est fondamentale. Ce constat permet éventuellement d'en déduire que les nombreuses actions menées par les institutions universitaires (direction, administration, Crous) et les enseignants ont portées leurs fruits et que désormais les étudiantes et les étudiants attendent des actes concrets. Pour autant, cela ne signifie pas que tout le corps estudiantin soit sensibilisé. 73% souhaitent accorder davantage de temps pour s'informer sur le développement durable. La prise de conscience est réelle et elle semble presque acquise au regard de l'enquête sur les conditions de vie étudiante.

Les actions mises en œuvre doivent encore gagner en visibilité et les attentes de la communauté étudiante sur les priorités prises en considération ; l'amélioration du tri sélectif (56,6%), l'adoption du politique d'achat responsable (53,5%) et la rénovation des bâtiments (43,9%) sont les 3 priorités attendues[193]. Ajouter à cela qu'ils et elles sont 55%[129] des étudiantes et des étudiants à penser que leur établissement ne prend pas en compte suffisamment le développement durable dans ses formations, un autre axe de travail qu'il convient de valoriser tant les exemples sont nombreux de mise en place de temps de formation dédié aux sujets environnementaux.

2.2. De réelles attentes et enjeux autour des questions alimentaires

L'alimentation est un enjeu important, lors de la Consultation Nationale étudiante organisée par le Réseau Français des Etudiants en faveur du Développement Durable (REFEDD) en 2017[194], l'alimentation faisait partie des 4 thèmes récurrents autour des enjeux de « campus idéal ».

De manière assez similaire, les 3 initiatives prioritaires pour les étudiantes et les étudiants sont la réduction du gaspillage alimentaire (70,4%), la proposition de produits biologiques ou locaux (49,3%) et le tri des déchets (44,5%)[195]. Les étudiantes et les étudiants sont 82% à consommer chez eux des produits biologiques et locaux. Ici encore il y a une différence importante entre les actions menées individuellement et ce qui est mené sur les campus universitaires.

3. Une prise de conscience des enjeux écologiques par la communauté étudiante qui doit encore se traduire dans les actes

Si la prise de conscience de la communauté étudiante en faveur des enjeux sociaux et environnementaux est de plus en plus prégnante ; cela se traduit par l'implication dans des associations étudiantes toujours plus soucieuse de ces enjeux. Il n'en reste pas moins qu'une frange de la population étudiante reconnait ne pas être particulièrement impliquée

[192] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[193] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[194] REFEDD (Déc 2016). Consultation nationale étudiante « les étudiant.e.s et le développement durable ».
[195] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.

et recherche encore de la connaissance sur les sujets ; 73% souhaitent accorder davantage de temps pour s'informer sur le développement durable.

3.1. Des ambitions environnementales explicites

Parmi les 3 ambitions environnementales prioritaires que les étudiantes et les étudiants souhaitent voir sur leur campus, la réduction et le tri des déchets sont les plus plébiscités. Cette mesure attendue sur les campus d'Albi, Auzeville-Tolosane, Castres Figeac, Quint-Fonsegrives, Rodez et Toulouse. Ce sont 56,6% des étudiantes et des étudiants qui souhaitent que cette mesure soit mise en œuvre sur leur campus. 96,1% estiment qu'il est fondamental de faire le tri sélectif ; Or, elles et ils ne sont un peu moins nombreuses et nombreux (84%) à le faire tous les jours chez eux. Une proportion qui est d'autant plus à relativiser au regard des comportements et des constats de tri sélectif qui sont faits tous les jours sur les campus.

La seconde mesure qui fait l'unanimité est l'usage de modes de transport peu polluant qui a été mise en exergue dans l'enquête sur les conditions de vie étudiante. Les étudiantes et les étudiants estiment que cette mesure est fondamentale à hauteur de 93.4% ; et même 97.9% à Auch et 97.6% à Auzeville-Tolosane. C'est d'ailleurs dans les villes où l'on éprouve de la difficulté à se déplacer que cette action prend tout son sens. Comme c'est le cas à Blagnac ou Foix où cette mesure est prioritaire. Si 76,9%[196] du corps estudiantin utilise souvent ou toujours des transports pas ou peu polluants ; une partie encore non négligeable utilise quotidiennement leur véhicule seul. Des actions sont à mener au sein des campus mais également auprès des étudiantes et des étudiants dans l'accompagnement au changement de leur pratique de mobilité.

Enfin, l'alimentation, et notamment la consommation de produits biologiques, le développement des pratiques alimentaires tels que le végétarisme/véganisme sont à prendre en considération. 51,9% des étudiantes et des étudiants consomment souvent voire toujours des produits biologiques ou locaux. L'offre du Crous devra s'adapter à ces nouvelles pratiques alimentaires, avec une attente forte des étudiantes et des étudiants (49.3%)[197]. La réduction du gaspillage alimentaire reste également un enjeu fort avec près de 70,4% des étudiantes et des étudiants qui l'estime prioritaire. Ce constat rejoint le constat établi préalablement par le REFEDD dans le cadre de la consultation nationale étudiante de 2017.

[196] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.
[197] Observatoire de l'UFTMP (Fev 2020). Enquête sur les conditions de vie étudiante.